

DEPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE TOULON

Publié le 22/12/2025

Accusé de réception en préfecture
083-218300986-20251219-25-DCM-DGS-148-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents et représentés	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	33	32

25-DCM-DGS-148

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ & LE 15 DECEMBRE à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, à l'hôtel de ville, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, Maire.

Date d'envoi de la convocation et de l'affichage : le 08 décembre 2025.

OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE (MTPM).

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS - Jean-François PLANES - Cécile CRISTOL GOMEZ - Jean-Michel PEYRATOUT - Bérénice BONNAL - Jean-Claude VEGA - Agnès BIASUTTO - Magali VINCENT – Serge VENNET - Christian GARNIER - Martine CLOPIN - Jacques PAGANELLI - Chantal JOVER - Isabelle ROGER - Jean-Marc ILLICH – Graziella PIRAS - Stéphanie ASCIONE - Éric GALIANO – Mylène SORIANO – Chantal ROUZIER - Bernard PEZERY - Armand CABRERA - Viviane TIAR - Valérie RIALLAND - Denis TENDIL- Martine CABOT

POUVOIRS : Emilie ROY pour Graziella PIRAS - Thomas MICHEL pour Hervé STASSINOS - Patrick ROUAS pour Jean-François PLANES - Marine DESIDERI pour Chantal JOVER - Éric JOFFRE pour Bernard PEZERY - Marina BIANCHI BRONDINO pour Armand CABRERA.

ABSENT : Valérie POZZO DI BORGO

SECRETAIRE de SEANCE : Graziella PIRAS est désignée secrétaire de séance.

=====

Hervé STASSINOS donne lecture de l'exposé suivant :

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est donné connaissance au Conseil Municipal, des rapports d'activité des EPCI dont la Commune est membre.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de la présentation du rapport d'activité 2024 de la Métropole Provence Méditerranée (MTPM).

Annexe : rapport d'activité 2024 de TPM.

S'agissant d'une information, il n'y a pas de vote.

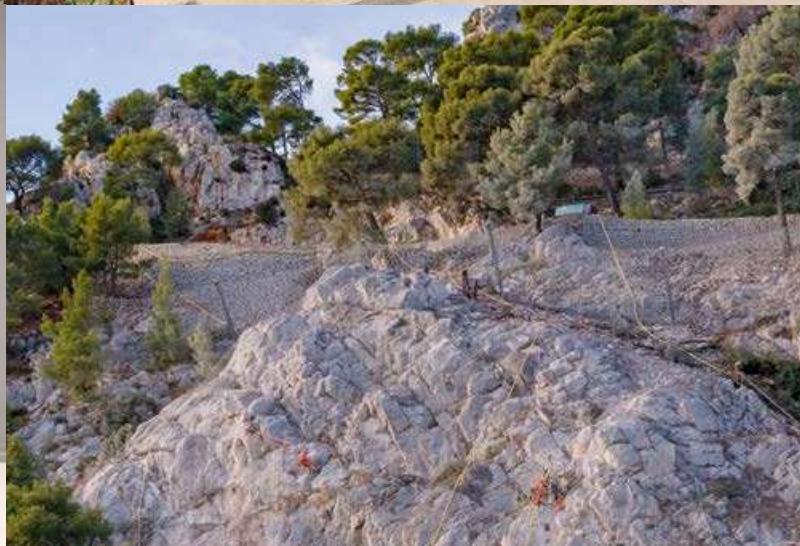
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

**Le Secrétaire de séance
Graziella PIRAS**

**Le Maire,
Hervé STASSINOS**



CET ACTE PEUT ETRE CONTESTÉ
LES VOIES ET DELAIS DE RE COURS
- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr .
- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.



Sommaire

Édito	3
Temps forts de l'année 2024	4
La Métropole TPM en 2024	
Le territoire	10
Les instances de la Métropole en 2024	12
Le Bureau métropolitain	
Les Commissions thématiques	
Le Conseil métropolitain	
Les ressources financières et humaines	14
Les finances de la Métropole	
Les ressources humaines de la Métropole	
Activités 2024 de la Métropole	16
Économie et attractivité territoriale	18
Développement économique et numérique	20
Enseignement Supérieur et Recherche	22
Tourisme et attractivité territoriale	24
Innovation	28
Mobilité	30
Transports et déplacements	32
Ports	38
Urbanisme, habitat, solidarités	42
Planification	44
Aménagement	46
Habitat et solidarité	50
Territoires et proximité	56
Voirie, espaces publics et espaces verts	58
Collecte des déchets et propreté urbaine	64
Eau potable et assainissement des eaux usées	68
Qualité de vie	70
Culture	72
Sports	82
Environnement	86
Transition écologique et protection de l'environnement	94
Énergie	96
Écologie urbaine	98
Prévention des risques	102
Données d'activités de l'administration	106

Édito

C'est en découvrant ce rapport d'activités 2024 que l'on prend toute la mesure de la dynamique engagée par notre Métropole. Une dynamique concrète, portée au quotidien dans nos 12 communes, au service de la population, pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui et préparer avec sérénité ceux de demain.

De la distribution d'eau potable à la gestion des déchets, de l'amélioration de notre réseau de transports à l'essor des mobilités douces, des projets d'aménagement urbain à la consolidation de notre offre universitaire : TPM agit, TPM s'engage, TPM progresse, en veillant toujours à conjuguer ambition et proximité.



En 2024, nous avons poursuivi notre cap avec détermination : faire de notre territoire un espace attractif, solidaire et durable. Nos efforts se sont intensifiés pour accompagner la transition écologique, soutenir les filières innovantes, encourager l'entrepreneuriat local, développer des politiques éducatives et culturelles accessibles à tous, et renforcer la cohésion entre les territoires.

Face aux défis climatiques, numériques, économiques et sociaux, notre Métropole a tenu son rang, fidèle à ses valeurs de responsabilité, d'excellence et d'écoute. Nous avons agi de manière transversale, convaincus qu'il n'est de progrès véritable que s'il est partagé.

Mais rien de tout cela ne serait possible sans le concours précieux de celles et ceux qui font vivre notre territoire : les maires, les élus municipaux et métropolitains, les entreprises, les établissements d'enseignement supérieur, les associations, les acteurs du monde culturel et sportif, ainsi que nos partenaires publics. À chacun d'eux, j'adresse mes plus sincères remerciements.

Je veux également saluer l'engagement et le professionnalisme des agents de TPM. Leur travail, souvent discret mais toujours essentiel, permet la mise en œuvre concrète de nos politiques publiques. Ce rapport témoigne de leur implication, de leur rigueur et de leur sens du service.

TPM est plus qu'un périmètre administratif : c'est un projet collectif, une vision partagée. C'est le ciment qui unit les maillons que forment nos 12 communes, dans le respect de leurs singularités, mais avec la conviction que l'union fait la force. Notre devoir est de poursuivre cette construction métropolitaine, sans jamais perdre de vue l'équilibre entre proximité et structuration.

Ensemble, continuons à faire de notre Métropole un territoire fort, performant, accueillant et toujours plus proche de ses citoyens.

Bonne lecture !

Jean-Pierre GIRAN
Président de Toulon Provence Méditerranée

Temps forts de l'année 2024

JANVIER

Attribution de la concession plaisance
à la société PORTELO



JANVIER

Expérimentation du dispositif Cy-Clope
(cendriers urbains) à Carqueiranne



26 FÉVRIER

Signature de la convention TPM/Arts décoratifs -
École Camondo

MARS

Obtention du niveau 2
« Projet Alimentaire Territorial en actions »



DU 20 AU 27 AVRIL

Semaine Olympique Française de voile à Hyères



25 AVRIL

Médaille d'argent attribuée au SPASER TPM
dans le cadre des Trophées Décisions Achats 2024



24 MAI

Meeting national d'athlétisme TPM au complexe sportif Léo Lagrange à Toulon



24 MAI

Inauguration de la conduite sous-marine
d'alimentation en eau potable de Porquerolles



MAI/JUIN

Aménagement du parvis de la médiathèque
de Saint-Mandrier-sur-Mer

Temps forts de l'année 2024

25 ET 26 MAI

La « Faites du vélo » au Pradet



JUIN

Lancement du Festival Design Parade à Toulon et Hyères



DU 1^{er} JUIN AU 22 SEPTEMBRE

Exposition de Robert Doisneau à la Villa Tamaris
(18 000 visiteurs)

JUIN

Démarrage des travaux sur le parking du futur quartier de la Noria à Ollioules



DU 1^{er} JUILLET AU 31 AOÛT

Circulation du petit train de la presqu'île de Giens



4 JUILLET

Inauguration du sentier du littoral entre la plage des Bonnettes et la plage de la Garonne au Pradet



8 JUILLET

La ligne de bus 72 à Six-Fours-les-Plages est prolongée jusqu'à la gare Ollioules/Sanary



SEPTEMBRE

Lancement de la réhabilitation de l'Opéra de Toulon

13 SEPTEMBRE

Inauguration du Tympan du Salin des Pesquiers et lancement de la démarche « Mécénat et Territoire » de TPM



Temps forts de l'année 2024



14 ET 15 SEPTEMBRE

Fête des Salins d'Hyères (12 000 visiteurs)

21 ET 22 SEPTEMBRE

Les Journées Européenne du Patrimoine
Jardin de Baudouvin à La Valette-du-Var



29 SEPTEMBRE

Fête du cours d'eau - L'Eygoutier à Toulon

30 SEPTEMBRE

Avant première de la série « Tom et Lola »
au Palais Neptune



9 OCTOBRE

Les Trophées TPM ont mis à l'honneur 18 pépites économiques du territoire



DU 21 NOVEMBRE AU 14 DÉCEMBRE

Les 10 ans du Festival d'Automne
du Conservatoire TPM



© DR

NOVEMBRE

La « Nuit du Cirque » organisée par le Pôle
au Revest-les-Eaux



11 DÉCEMBRE

Élection du nouveau Conseil de la Vie Étudiante
et de la Jeunesse TPM

25 NOVEMBRE

Signature du Contrat de ville 2024-2030
à La Seyne-sur-Mer



28 NOVEMBRE

Lancement de l'expérimentation de la bourse
d'échange aux logements sociaux inter-bailleurs
à La Garde



17 DÉCEMBRE

Signature avec la CAF - Lutte contre la pauvreté



9

La Métropole TPM en 2024

Le territoire



12

communes membres de TPM

455 118

habitants*

14^{ème}

métropole française sur 22 en termes de démographie

200 km

de littoral

LA VALETTE-DU-VAR



Thierry ALBERTINI



23 901*

LA GARDE



Hélène ARNAUD-BILL



26 596*

LE PRADET



Hervé STASSINOS



10 766*

LA CRAU



Christian SIMON



19 774*

HYÈRES



Jean-Pierre GIRAN



56 240*

CARQUEIRANNE



Arnaud LATIL



9561*

MER MÉDITERRANÉE



Les instances de la Métropole en 2024

LE BUREAU MÉTROPOLITAIN

Le Bureau est l'organe exécutif de la Métropole. Il est composé du Président et des 15 vice-présidents de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

Le Bureau vote chaque projet, dans le respect de l'intérêt métropolitain, examiné au préalable par les Commissions. Il vote sur délégation du Conseil métropolitain. Il se réunit environ deux fois par mois.

LES MEMBRES DU BUREAU :

Jean-Pierre GIRAN : Président de TPM, Maire d'Hyères

Les 15 vice-présidents :

1^{er} Robert CAVANNA Affaires juridiques et commande publique	1 ^{er} adjoint au Maire de Toulon
2^e Jean-Sébastien VIALATTE Culture, patrimoine et paysages	Maire de Six-Fours-les-Plages
3^e Jean-Louis MASSON Politique de la ville et habitat	1 ^{er} adjoint au Maire de La Garde Président du Conseil Départemental du Var
4^e Robert BENEVENTI Participation des habitants et des usagers à la vie des services publics	Maire d'Ollioules
5^e Gilles VINCENT Protection de l'environnement, développement durable, transition écologique et énergétique	Maire de Saint- Mandrier-sur-Mer
6^e Ange MUSSO Finances et administration générale	Maire du Revest-les-Eaux
7^e Thierry ALBERTINI Eau et assainissement / Dialogue social et instances paritaires	Maire de La Valette-du-Var
8^e Hervé STASSINOS Attractivité économique et développement numérique	Maire du Pradet
9^e Nathalie BICAIS Aménagement du territoire, planification et stratégie foncière	Maire de La Seyne-sur-Mer
10^e Arnaud LATIL Jeunesse et sports	Maire de Carqueiranne
11^e Josée MASSI Innovation, enseignement supérieur et recherche	Maire de Toulon
12^e Francis ROUX Ports TPM	1 ^{er} adjoint au Maire d'Hyères
13^e Geneviève LEVY Mobilités	2 ^{ème} adjointe au Maire de Toulon
14^e Hélène ARNAUD BILL Inondations et PAPIs	Maire de La Garde
15^e Cheikh MANSOUR Accessibilité des personnes à mobilité réduite	Adjoint au Maire de La Seyne-sur-Mer

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Composées d'élus du Conseil métropolitain, les Commissions traitent chacune d'un domaine d'intervention particulier et permettent d'étudier les questions soumises au Conseil métropolitain. Instances de concertation, elles ont un rôle consultatif et donnent leur avis sur les affaires relevant de leurs compétences.

- ▶ **Commission Aménagement du territoire, Planification et Stratégie foncière**
Nathalie BICAIS
- ▶ **Commission Culture et Patrimoine**
Jean-Sébastien VIALATTE
- ▶ **Commission Politique de la ville et Habitat**
Jean-Louis MASSON
- ▶ **Commission Protection de l'environnement, Développement durable, Transition écologique et énergétique**
Gilles VINCENT
- ▶ **Commission Finances et Administration générale**
Ange MUSSO
- ▶ **Commission Attractivité économique et Développement numérique**
Hervé STASSINOS
- ▶ **Commission Innovation, Enseignement supérieur et Recherche**
Josée MASSI
- ▶ **Commission Jeunesse et Sports**
Arnaud LATIL
- ▶ **Commission Mobilités**
Geneviève LEVY
- ▶ **Commission Eau et Assainissement**
Thierry ALBERTINI
- ▶ **Commission Ports**
Francis ROUX
- ▶ **Commission Inondations et PAPIs**
Hélène ARNAUD-BILL



LE CONSEIL MÉTROPOLITAIN

Le Conseil métropolitain est l'instance de délibération de la Métropole. Il réunit l'ensemble des 81 conseillers métropolitains issus de chacune des communes de la Métropole selon une représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Il règle par ses délibérations les affaires relevant de la compétence de la Métropole et se réunit au moins une fois par trimestre, sur convocation du Président de la Métropole.

La représentation des communes au sein du Conseil métropolitain est fixée par arrêté préfectoral, en fonction de leur population :

Toulon : 33 sièges

La Seyne-sur-Mer : 12 sièges

Hyères : 11 sièges

Six-Fours-les-Plages : 6 sièges

La Garde : 5 sièges

La Valette-du-Var : 4 sièges

La Crau : 3 sièges

Ollioules : 2 sièges

Le Pradet : 2 sièges

Carqueiranne : 1 siège

Le Revest-les-Eaux : 1 siège

Saint-Mandrier-sur-Mer : 1 siège

Les membres du Conseil métropolitain :

► **Carqueiranne** : Arnaud LATIL

► **La Crau** : Christian SIMON

Jean-Pierre EMERIC, Anne-Marie METAL.

► **La Garde** : Hélène ARNAUD-BILL

Marie-Hélène CHARLES, Olivier CHARLOIS,
Franck CHOUQUET, Jean-Louis MASSON.

► **Hyères** : Jean-Pierre GIRAN

Valérie BATTESTI, Philippe BERNARDI, Véronique
BERNARDINI, François CARRASSAN, Laurent CUNEO,
Edwige MARINO, Jean-David MARION, Isabelle
MONFORT, Chantal PORTUESE, Francis ROUX.

► **Ollioules** : Robert BENEVENTI, Delphine GROSSO.

► **Le Pradet** : Hervé STASSINOS, Valérie RIALLAND.

► **Le Revest-les-Eaux** : Ange MUSSO

► **Saint-Mandrier-sur-Mer** : Gilles VINCENT

► **La Seyne-sur-Mer** : Nathalie BICAIS

Basma BOUCHKARA, Guillaume CAPOBIANCO,
Corinne CHENET, Anthony CIVETTINI, Jean-Pierre COLIN,
Cheikh MANSOUR, Joseph MINNITI, Marie-Claude
PAGANELLI-ARGIOLAS, Christine SINQUIN,
Sandra TORRES, Kristelle VINCENT.

► **Six-Fours-les-Plages** : Jean-Sébastien VIALATTE

Gilles BALDACCHINO, Béatrice BROTONS,
Nadine ESPINASSE, Bruno ROURE, Joël TONELLI.

► **Toulon** : Josée MASSI

Dominique ANDREOTTI, Laurent BONNET, Pierre
BONNEFOY, Robert CAVANNA, Amaury CHARRETON,
Patrice CAZAUZ, Josy CHAMBON, Yannick CHENEVARD,
Luc de SAINT-SERNIN, Anaïs DIR, Brigitte GENETELLI,
Pascale JANVIER, Laurent JÉRÔME, Corinne JOUVE,
Amandine LAYEC, Emilien LEONI, Philippe LEROY,
Geneviève LEVY, Mohamed MAHALI, Erick MASCARO,
Valérie MONDONE, Christophe MORENO, Cécile
MUSCHOTTI, Amaury NAVARRANNE, Audrey PASQUALI-
CERNY, Virginie PIN, Guy RAYNAUD, Rachel ROUSSEL,
Yann TAINGUY, Albert TANGUY, Magali TURBATTE,
Béatrice VEYRAT-MASSON.

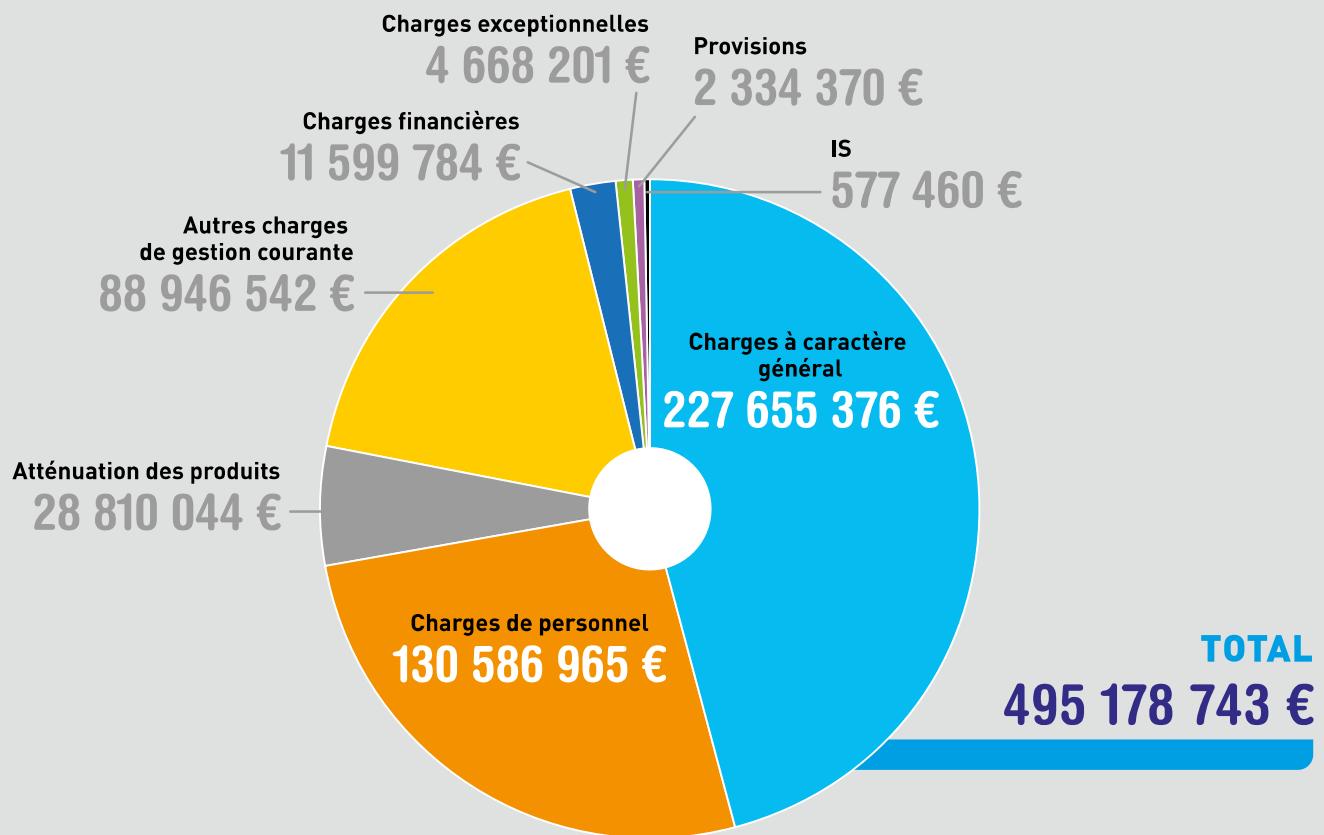
► **La Valette-du-Var** : Thierry ALBERTINI

Claude ARNAUD-GALLI, Sylvie LAPORTE, Bernard ROUX.

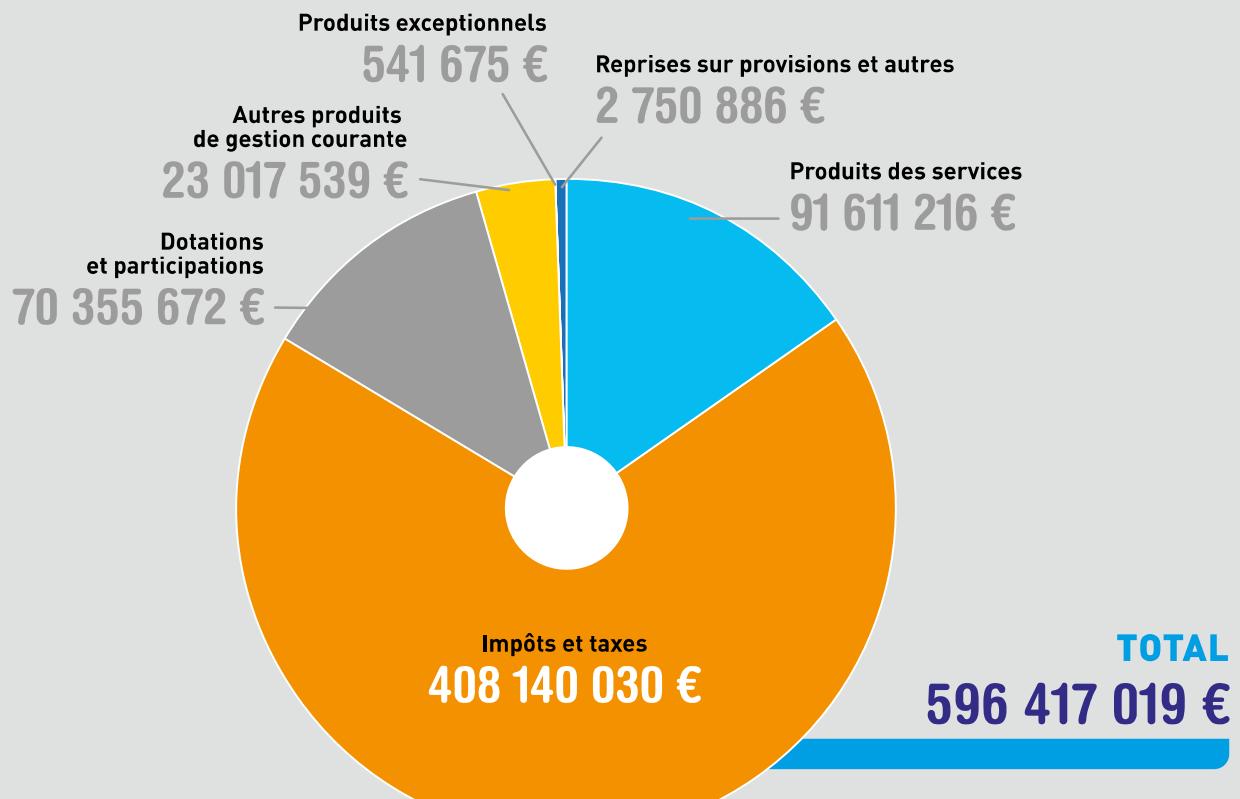
Les ressources financières et humaines

LES FINANCES DE LA MÉTROPOLE

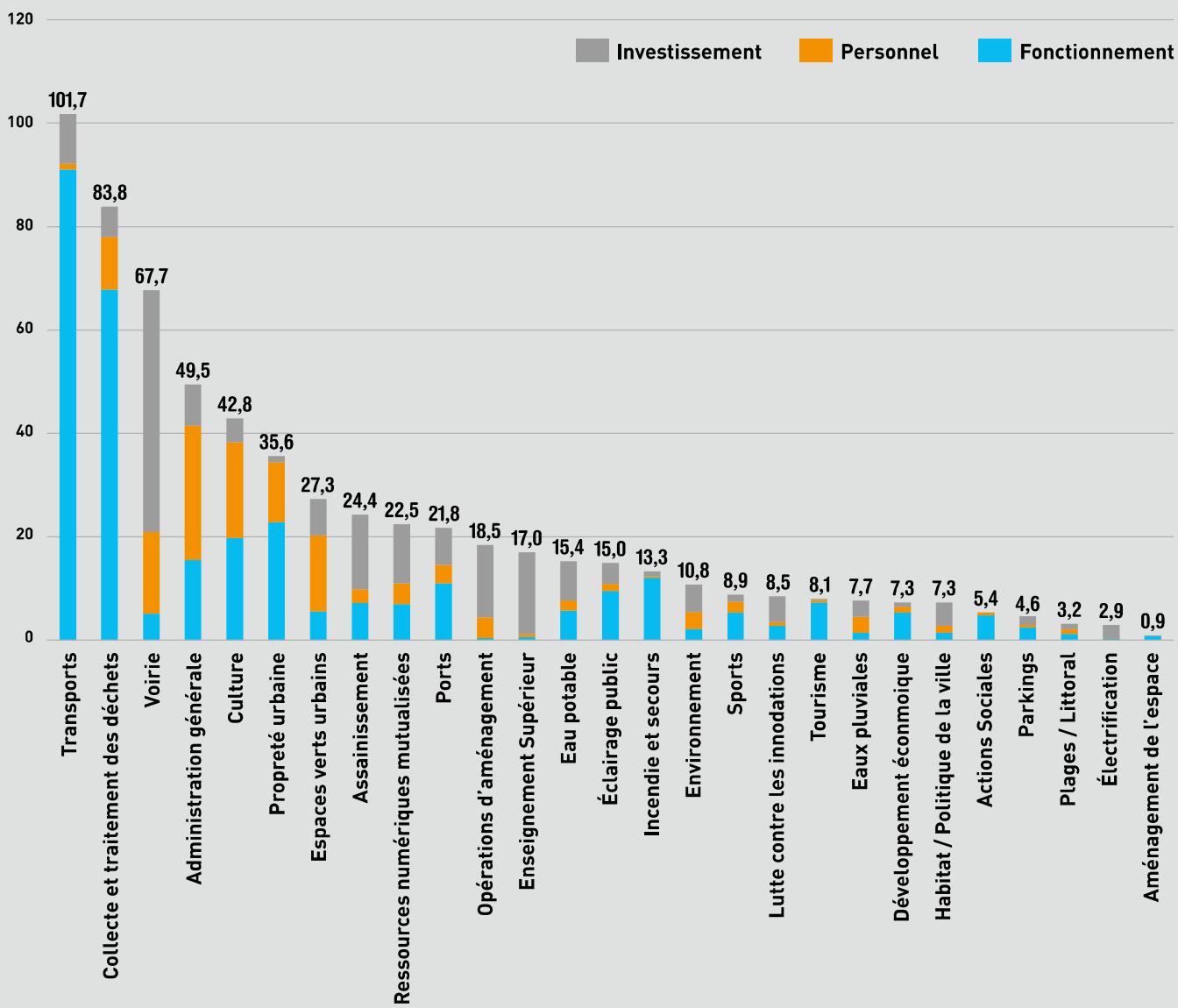
► Dépenses consolidées*



► Recettes consolidées*



▶ Dépenses de fonctionnement, d'investissement et de personnel par compétence*



TOTAL FONCTIONNEMENT (personnel compris)

447,2 M€

TOTAL INVESTISSEMENT

184,7 M€

* CA 2024, tous budgets confondus, en millions d'euros.

15

LES RESSOURCES HUMAINES DE LA MÉTROPOLE

Les effectifs totaux de la Métropole s'élèvent à 2513 agents indiciaires en décembre 2024 (contre 2488 agents en 2023).

La Métropole dispose de moyens renforcés dans ses différents champs d'intervention, comme le reflète la diversité des filières des agents :

- ▶ Filière technique : 1654 agents
- ▶ Filière administrative : 639 agents

- ▶ Filière culturelle : 214 agents
- ▶ Filière sportive : 6 agents

Activités 2024 de

Économie et attractivité territoriale	18
Mobilité	30
Urbanisme, habitat, solidarités	42
Territoires et proximité	56
Qualité de vie	70
Transition écologique et protection de l'environnement	94

la Métropole







Économie et attractivité territoriale

La Métropole Toulon Provence Méditerranée capitalise sur ses atouts pour structurer son développement économique autour de filières d'excellence. Le tourisme est un pilier essentiel, mais l'économie métropolitaine se décline à d'autres secteurs.

L'économie bleue, avec ses activités maritimes et navales, représente un véritable moteur pour le territoire et constitue le premier employeur de la Métropole. De nombreux secteurs en découlent, tels que la défense, la sécurité maritime, les technologies marines et sous-marines, les énergies et les ports. Ces filières, porteuses d'innovation, positionnent la Métropole sur la scène internationale de la compétitivité.

Au-delà de ces secteurs clés, la Métropole bénéficie d'un terroir exceptionnel et d'un cadre de vie attractif, favorisant le développement d'autres filières telles que l'agriculture, la Silver Économie, le numérique et les industries culturelles et créatives incarnées notamment par le Bureau des Tournages.

Le digital est également un secteur d'avenir qui transforme en profondeur l'économie. La cybersécurité, l'intelligence artificielle, la cyberdéfense, les objets connectés et la smart-city sont autant de domaines qui ouvrent la voie à de nouveaux métiers.

Pour accompagner cette transition, la Métropole s'appuie notamment sur son agence de développement économique TVT Innovation et joue un rôle actif dans la formation et l'accompagnement des entreprises innovantes, contribuant ainsi à renforcer l'attractivité et la compétitivité du territoire.

€ DÉPENSES 2024

Fonctionnement : 6,5 M€
Investissement : 0,7 M€

CHIFFRES CLÉS 2024

La Métropole TPM compte :

81 883 établissements

au 1^{er} juin 2024 (2% agriculture, 4% industrie, 10% construction et 84% tertiaire dont 70% services et 14% commerces).

178 679 emplois sur le territoire,

avec 46% de l'emploi salarié du Var et 52% des emplois de cadres du Var.

La Métropole TPM est

le **1^{er}** pôle économique du Var.

Elle offre 65 zones et parcs d'activités économiques sur 1165 hectares desservis et interconnectés avec 500 km de fibre pour le Très Haut Débit.

En 2024, la Métropole a apporté un soutien au développement de son tissu économique par l'octroi de

1,8 M€ de subventions

accordées aux structures partenaires du territoire (associations agricoles, ZAE, filières économiques, clusters, pôles de compétitivité, associations d'accompagnement et d'aide à la création d'entreprises...).

QUELQUES DATES

✓ **4 et 5 mars**

Cyber on Board

✓ **18 et 19 avril**

Salon Made in PME à Marseille

✓ **Du 22 au 25 mai**

Salon Viva Technology
avec la Région Sud

✓ **26 septembre**

Salon Var Up

✓ **26 novembre**

Les Rencontres de l'Économie
Hyéroise

✓ **Du 10 au 12 décembre**

Salon SIMI à Paris

Économie et attractivité territoriale

Développement économique et numérique

La Métropole, aux côtés de la Région, s'engage activement dans le développement économique et la transition de son territoire : mise à disposition d'un parcours résidentiel complet à ses entreprises, allant de l'incubation à l'installation, en passant par des hôtels d'entreprises. Son réseau de zones et parcs d'activités, gérés de manière durable et répartis harmonieusement sur le territoire, offre un cadre idéal pour l'implantation et la croissance des entreprises.

En lien étroit avec son agence de développement économique TVT Innovation et ses partenaires locaux (chambres consulaires, pôles de compétitivité, associations d'entreprises, clusters, incubateurs...), la Métropole anime le tissu économique, encourage l'innovation et soutient l'entrepreneuriat.

La Métropole concentre ses efforts sur le développement et la pérennisation des filières d'excellence mais son action s'étend naturellement à l'économie résidentielle et de proximité incarnée par les commerçants et artisans.



PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

► Une stratégie de marketing territorial au service des entreprises

La Métropole mène une stratégie de marketing territorial pour promouvoir son territoire auprès des entreprises en participant à des événements tels que le salon de l'immobilier d'entreprises SIMI ou Viva Technology, le salon Var Up, le salon des Entrepreneurs de l'AFUZI, le salon Made in PME organisé par la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises à Marseille. La Métropole a également participé aux Rencontres de l'Économie Hyéroise organisées par la commune d'Hyères. **L'objectif était d'aller à la rencontre des chefs d'entreprises hyérois et d'évoquer les projets économiques en cours.**

Afin de valoriser les réussites de ses entreprises, TPM organise, depuis 2022, les Trophées TPM pour récompenser l'ensemble des entreprises, associations et personnes qui contribuent au rayonnement de son territoire et qui en sont les ambassadeurs.

► Les Industries Culturelles et Créatives (ICC) : un levier de développement pour le territoire

Avec ses nombreux lieux de représentations artistiques, ses tiers-lieux dédiés à la créativité, ses galeries et centres d'art, ses événements (Festival International de Mode, de Photographie et d'Accessoires d'Hyères et Design Parade Toulon) et ses formations dans les domaines de l'art, du numérique, du multimédia, du design et de la mode, **la Métropole offre un environnement favorable au développement des ICC.**



Festival de Mode d'Hyères - Villa Noailles

Désignée lauréate de la phase 1 en 2023 de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives » dans le cadre de France 2030, la Métropole a pour ambition de créer un pôle territorial dédié à la mode et au design, déployé sur les pôles urbains d'Hyères (Mode) et de Toulon (Design) et bénéficiant aux 12 communes. Ces deux sites accueilleront des activités de production et de création, ainsi qu'un centre de recherche R&D et nouveaux matériaux. La volonté est de créer une synergie entre le Pôle et les acteurs de ce secteur déjà présents sur le territoire mais aussi d'initier des collaborations inter-filières notamment entre ses écoles d'Art (Camondo Méditerranée et ESADTPM) et la filière yachting pour le design et l'aménagement intérieur des yachts.

L'année 2024 aura été consacrée à la préparation de la candidature pour la 2^{ème} phase de l'Appel à Manifestation d'Intérêt France 2030.

► Un partenariat fort pour favoriser la transition écologique des entreprises

La transition écologique représente un enjeu majeur pour les entreprises et se révèle un vecteur fort d'innovation, de compétitivité et de création d'emplois. À ce titre, **la Métropole a fait le choix d'un partenariat avec l'association ÉA Éco Entreprises pour accompagner les entreprises dans cette transition.**

En matière de commande publique, l'association accompagne également la Métropole dans le cadre du SPASER. Ainsi, en 2024, le colloque « Achats publics et transition écologique » a été organisé par ÉA Éco Entreprises, la Fédération du BTP Var et la Métropole et avait pour thème l'écoconstruction.

Enfin, l'association assiste le Bureau des Tournages TPM dans la mise en œuvre d'une démarche éco-responsable concernant le réemploi des décors des productions audiovisuelles et culturelles.

► Le projet alimentaire territorial poursuit son action

Avec l'ambition d'accompagner la transition alimentaire du territoire en encourageant notamment une production agricole durable et une consommation responsable, la Métropole est engagée, depuis 2019, dans la construction d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) avec l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire locale.

Le niveau 2 « PAT en actions » obtenu en mars 2024 marque un passage en phase opérationnelle avec des actions concrètes telles que **le soutien à l'agriculture durable** (installation de 2 exploitations en agro-écologie à Ollioules), **le développement de circuits courts** (soutien aux 3 Marchés de Producteurs de Pays) et **l'accompagnement pour une restauration collective durable** (création d'un réseau des cantines et partenariat avec le CNFPT pour développer la formation des acteurs de la restauration collective publique).

En fin d'année, la **Métropole a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)** pour sensibiliser le public scolaire sur des thèmes tels que la santé, le gaspillage alimentaire, la valorisation des biodéchets, l'alimentation durable, locale et de saison.

L'année a également été rythmée par **la poursuite d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire et de sensibilisation à l'alimentation durable** notamment en direction des seniors. En termes de **lutte contre la précarité alimentaire**, 2024 a été marquée par **le lancement des cueillettes solidaires** : plus de 2 tonnes de surplus de production agricole ont ainsi pu être collectées et redistribuées aux associations d'aide alimentaire.



€ DÉPENSES 2024

Fonctionnement : 1,2 M€
Investissement : 15,8 M€

CHIFFRES CLÉS 2024

18 500 étudiants

dont **6500** en cœur de ville de Toulon, sur les différents établissements d'enseignement supérieur du territoire : l'Université de Toulon, l'École Supérieure d'Art et de Design TPM (ESADTPM), l'école d'ingénieurs ISEN Yncréa Méditerranée, l'école de commerce et de management KEDGE Business School, l'école d'architecture d'intérieur et de design Camondo Méditerranée, l'Institut de formation des professions de santé (IFPVPS), le Pôle École Méditerranée qui regroupe les quatre écoles de la Marine nationale et enfin le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNA) à Toulon.



1 marque de territoire : « Toulon, Enseignement Sup ».

22 laboratoires de recherche, **6** plateformes technologiques, **1** fab lab.

QUELQUES DATES

✓ 7 février et 4 décembre

Rencontres entre l'ESR métropolitain et les acteurs de l'orientation des lycéens

✓ 4 avril

Rencontres de l'Alternance

✓ 12 avril

Inauguration de la résidence Dumont d'Urville (200 places)

✓ 24 septembre

Rencontre régionale de l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF) pour la 1ère fois à Toulon

✓ Du 15 au 17 novembre

Présence au salon de l'Éducation (l'Étudiant) à Paris

✓ 16 décembre

Inauguration de l'Escarpe, restaurant universitaire de Toulon

Économie et attractivité territoriale

Enseignement Supérieur et Recherche

Sources d'attractivité, l'enseignement supérieur et la recherche sont des priorités pour la Métropole, qui développe et diversifie l'offre de formation sur son territoire, notamment par **l'augmentation de la capacité d'accueil et la mise à disposition d'espaces partagés**, mais aussi grâce à un partenariat renforcé avec l'ensemble de ses établissements d'enseignement supérieur.

La Métropole souhaite également **créer les meilleures conditions d'accueil et d'activités pour les étudiants**. Elle travaille notamment sur le développement de l'offre de logements étudiants en lien avec le CROUS et de manière plus large sur l'animation de la vie étudiante via le développement d'une application mobile dédiée.

La Métropole a par ailleurs développé la **mise en relation entre les étudiants et les entreprises** afin, d'une part, de donner des perspectives professionnelles aux lycéens et les amener à poursuivre leur formation supérieure sur le territoire et, d'autre part, de faciliter leur employabilité dans l'écosystème de TPM. En outre, l'entrepreneuriat étudiant est vivement soutenu.

Enfin, en ce qui concerne la recherche et l'innovation, **la Métropole soutient activement l'achat de nouveaux équipements des différents laboratoires du territoire**.

PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

► Une programmation riche en évènements

• Pour la première fois depuis son adhésion en 2018, la Métropole a reçu l'AVUF, Association des Villes Universitaires de France, qui regroupe plus de 70 villes et collectivités dans l'**objectif de promouvoir l'intérêt des villes universitaires auprès de l'État et des grands acteurs nationaux de l'enseignement supérieur et de la recherche**. Cette rencontre régionale dédiée à l'entrepreneuriat étudiant s'est tenue le 24 septembre et a été clôturée par Emmanuel Roux, Recteur délégué à l'ESRI.

• La Métropole s'est rendue avec des écoles du territoire TPM (l'Université de Toulon, KEDGE Business School, l'ISEN Yncréa Méditerranée, Camondo Méditerranée) au **Salon de l'Étudiant à Paris** du 15 au 17 novembre afin d'accroître la visibilité de l'offre d'enseignement supérieur du territoire TPM. Les écoles étaient référencées sur le catalogue du salon, à la fois sur le stand TPM, et par leur nom propre, ce qui a favorisé l'une affluence du public.

• La Métropole a organisé deux rencontres secondaire - supérieur, les 7 février et 4 décembre, rassemblant les professionnels de l'orientation des lycées du Var et diffusant des informations sur l'offre de formations supérieures du territoire.

• La Métropole a organisé la « **Rencontre de l'Alternance** » le 4 avril au sein de la Maison de la Créativité qui a réuni lors d'un job dating, les étudiants à la recherche d'une alternance (175 participants) et les entreprises du territoire (26 présentes recouvrant des grands groupes, PME, startups et collectivités) ayant des postes d'alternants à proposer. Les offres concernaient les étudiants à partir de Bac+1 et jusqu'à Bac+5, 450 entretiens ont été réalisés pour 60 offres durant cette journée.





• Le Trophée TPM dans la catégorie Enseignement Supérieur et Recherche a été remporté en 2024 par l'école KEDGE Business School, école de management de référence présente sur 4 campus en France (Paris, Bordeaux, Marseille et Toulon), 2 en Chine (Shanghai et Suzhou), 2 en Afrique (Sénégal et Côte d'Ivoire) et 6 campus associés (Avignon, Bastia, Bayonne, Mont-de-Marsan, Dakar, Abidjan).

Avec le recrutement de ses professeurs et étudiants au-delà des limites de la Métropole, la présence de cette école sur TPM participe au rayonnement national et international de la Métropole en termes d'enseignement supérieur et démontre son dynamisme.

► L'exécution du Contrat de Plan État-Région (CPER)

Ce contrat, signé entre l'État, la Région et les collectivités territoriales permet de soutenir des projets structurants notamment dans les domaines de la vie étudiante, de l'innovation et de la recherche ou de l'immobilier.

Dans le cadre des financements CPER 2021-2027, deux projets ont bénéficié d'un soutien financier :

- **L'Escarpe** : ce projet de restructuration du restaurant universitaire du centre-ville de Toulon, situé dans la faculté de droit, permet d'offrir un meilleur service aux étudiants (plus grande capacité d'accueil et nouveaux usages de coworking l'après-midi).

Subvention TPM : 200 K€

- **Les Terrasses PI de l'Université de Toulon** : aménagement d'une cafétéria et d'un tiers lieu.

Subvention TPM : 270 K€



L'école d'ingénieurs SeaTech à La Garde



La résidence étudiante Dumont d'Urville à Toulon

© Ville de Toulon

€ DÉPENSES 2024

Fonctionnement : 2,3 M€

CHIFFRES CLÉS 2024

5^{ème}

Métropole de France la plus attractive

(source : Observatoire Le Cadran)

Toulon et Hyères sont sur le podium 2024 des

« villes et villages où il fait bon vivre »

pour le Département.

OFFICE DE TOURISME MÉTROPOLITAIN

Classé catégorie I, bénéficiant des marques Qualité Tourisme,

Tourisme et Handicap, Esprit parc national, Provence et labellisé Accueil Vélo.

Montant taxe de séjour (part TPM) : 5 900 000 €

Près de 7 000 emplois touristiques.

CROISIÈRES

(Port de Toulon/La Seyne)

87 escales, soit près de 282 500 passagers.

CORSICA FERRIES

1130 escales, soit 1 600 000 passagers.

AÉROPORT

8 710 mouvements (+1% par rapport à 2023)

292 047 passagers (-5,4%)

LES NUITÉES TOURISTIQUES

(source Flux Vision Tourisme / ADT Tourisme)

18 millions de nuitées touristiques (+3% par rapport à 2023)

76% de la clientèle est française (+3% par rapport à 2023)

Île de France : 24% (+1%), Auvergne-Rhône-Alpes : 20% (-1%), Région Sud : 16% (-1%) et Occitanie (+4%).

24% de la clientèle est étrangère (+7% par rapport à 2023)

Allemagne : 21% (+4%), Italie : 14% (+6%), Suisse : 15% (+8%),

Royaume-Uni (-11%) et Belgique (+19%).

HÉBERGEMENT MARCHAND

Hébergement hôtelier (source MKG Var Tourisme)

24 Taux moyen d'occupation : 60,6% (stable par rapport à 2023)

Tarif moyen : 133,70 € (+8,7% par rapport à 2023)

RevPar (revenu par chambre disponible) :

81 € (+9,3% par rapport à 2023)

(RevPar : rapport entre le chiffre d'affaires et le nombre de chambres disponibles)

Hôtellerie de plein air (source : Insee / Var Tourisme)

Période d'avril à septembre 2024.

1,2 M de nuitées (-2% par rapport à 2023)

Taux moyen d'occupation : 49% (-2% par rapport à 2023)

72% de clientèle française 28% de clientèle étrangère

Économie et attractivité territoriale

Tourisme et attractivité territoriale

Le développement touristique est un enjeu majeur pour la Métropole Toulon Provence Méditerranée qui s'est dotée depuis 2017 d'un Office de Tourisme Métropolitain pour déployer et coordonner les actions touristiques du territoire.

En parallèle, la Métropole développe et structure un programme de grands événements de portée nationale et internationale, économiques, culturels ou sportifs, pour développer son attractivité.

La Métropole favorise également la montée en puissance du tourisme d'affaires et de l'accueil des tournages.

Enfin, dans le cadre de sa compétence « autorité concessionnaire de l'État pour les plages », la Métropole gère des concessions de plage, sur lesquelles sont réparties des lots de plage dont une partie est exploitée par des délégataires dans le cadre de délégations de service public. L'objectif visé est de proposer un service de bain de mer attractif au niveau touristique tout en respectant les conditions optimales d'accueil du public et de préservation du domaine.



QUELQUES DATES

✓ 3 avril

Soirée d'accueil des salariés de Naval Group (Châteauvallon)

✓ 29 mai

Journée de sensibilisation au sport automobile et à la sécurité routière organisée pour les centres aérés de la Métropole en collaboration avec Fabrice Rossello, ambassadeur sportif du territoire - Palais des Sports TPM

✓ 16, 22 et 23 juin

Porquerolles World's Championship 12 MJL - Hyères

✓ 7 septembre

23^{ème} édition du forum de rentrée des familles de la Défense Nationale, Escale Ronarc'h à Toulon

✓ 9 octobre

Les Trophées TPM



Centre-ville d'Hyères

PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

► Les Trophées TPM 2024

Pour la 3^{ème} année consécutive, la Métropole Toulon Provence Méditerranée a souhaité récompenser ses acteurs les plus dynamiques, contribuant au rayonnement de son territoire par l'emploi, la croissance, l'attractivité, l'innovation et les démarches vertueuses.

Organisée le 9 octobre 2024 au Zénith de Toulon, en présence de 400 invités, 19 trophées ont été décernés aux acteurs économiques, sportifs, associatifs et culturels représentatifs de nos filières d'excellence dans des domaines aussi variés que l'économie de la mer, l'économie circulaire, l'innovation et le numérique, l'agriculture, le tourisme, la protection de l'environnement, les industries culturelles et créatives, le commerce et l'artisanat, la santé, la défense et le sport.

Cette cérémonie a notamment permis de mettre en lumière les trois médaillés olympiques de notre territoire : Lauriane Nolot médaillée d'argent en kitefoil, Ryan Rebbadj médaillé d'or en rugby à 7 et Christophe Laporte médaillé de bronze en course en ligne ont tous les trois reçu le trophée de sportif de l'année.

► Candidature de l'Office de Tourisme Métropolitain au label « Vignobles & Découvertes »

Cette candidature annoncée officiellement lors d'une conférence de presse le 23 septembre 2024 est portée en partenariat par l'Office Métropolitain de Tourisme Provence Méditerranée de la Métropole Toulon Provence Méditerranée et par le territoire Méditerranée Porte des Maures. Elle permet à ces deux destinations de former le plus grand bassin

œnotouristique du Var, avec 120 domaines viticoles (30 sur TPM et 90 sur Porte des Maures), offrant ainsi une expérience unique et diversifiée aux visiteurs. L'obtention de ce label permettra à notre territoire de devenir la plus belle vitrine œnotouristique sur le littoral méditerranéen. Ce label national créé en 2009 par Atout France est attribué pour une durée de 3 ans.

► La gestion des concessions de plage

En 2024, la Métropole a géré, en tant que concessionnaire pour l'État, 21 concessions de plage.

Au sein de ces concessions, on dénombre 34 lots de plage dont 24 étaient attribués.

Cette année 2024 a vu l'aboutissement du renouvellement des lots de plage du Mourillon à Toulon, la mise en œuvre de la procédure de renouvellement des lots de plage de la commune de Hyères ainsi que du lot de la Coudoulière à Six-Fours-les-Plages et la préparation du renouvellement des lots de Mar Vivo - Les Sablettes à la Seyne-sur-Mer.



Plage du Mourillon à Toulon



Plage de Bonnegrâce à Six-Fours-les-Plages

► Le Bureau des Tournages

« Tom et Lola »

La première saison de « Tom et Lola », produite par DEMD Productions et diffusée sur France 3, a rencontré un grand succès avec une audience cumulée de 60 millions de téléspectateurs. **La série a généré près de 2 millions d'euros de retombées économiques pour le territoire, renforçant son attractivité et son dynamisme.**

Le Bureau des Tournages de la Métropole a joué un rôle essentiel en accompagnant la production à chaque étape (accès à des décors emblématiques, mise en relation avec les gestionnaires et propriétaires de sites, aide au repérage, facilitation des autorisations et de la logistique).

Une stratégie de communication ciblée sur les réseaux sociaux a permis de mobiliser techniciens et figurants locaux, favorisant ainsi l'implication des habitants et le développement d'un réseau professionnel audiovisuel sur le territoire. Ce travail quotidien a permis de nouer un partenariat solide avec DEMD Productions, posant les bases d'une collaboration durable.

Le succès de « Tom et Lola » a dépassé les frontières françaises avec une diffusion aux États-Unis, en Belgique, en

Espagne et en Italie, contribuant à la valorisation du territoire à l'international.

Cette dynamique illustre la synergie entre création artistique, développement économique et rayonnement territorial pour la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

► Un Reper Tour 2024 en Mer Méditerranée

En 2024, la Métropole Toulon Provence Méditerranée, en partenariat avec la Région Sud, a organisé un Reper Tour en Mer Méditerranée, un événement dédié à la promotion des tournages marins et sous-marins.

Réunissant des professionnels du secteur du cinéma et de l'audiovisuel à Hyères et Toulon, cette initiative a mis en valeur le patrimoine littoral de la Métropole et l'expertise locale en matière de tournage en mer. Une mise en situation réelle via une course poursuite en bateau a permis aux experts présents d'apporter un retour d'expérience direct et de valoriser leur savoir-faire dans des conditions proches d'un tournage réel.

Cet événement a renforcé l'attractivité du territoire permettant ainsi l'émergence de nouvelles collaborations et la concrétisation de projets de tournages sur le territoire.



Tournage de la série « Tom et Lola » à Toulon



Innovation

CHIFFRES CLÉS 2024

4 pôles de compétitivité

320 000 €
en soutien aux pôles

Avec l'appui de TTV Innovation, son agence métropolitaine de développement économique, la Métropole Toulon Provence Méditerranée mène une politique volontariste de soutien à l'innovation dans des domaines aussi variés que le numérique, les industries culturelles et créatives, la Silver Économie ou l'industrie. Elle apporte son soutien aux entreprises innovantes et participe à la structuration et au développement des écosystèmes locaux.



PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

► La filière cybersécurité : une force du territoire qui rayonne en région

Les filières cybersécurité et la cyberdéfense sont historiquement implantées sur le territoire métropolitain, en raison de la présence de la Marine nationale, donnant ainsi naissance à un écosystème structuré regroupant acteurs institutionnels (Marine, FMES, DGA), grands groupes (Naval Group, Thalès), PME (Égérie) et acteurs académiques (ISEN, PEM, UTLN...).

C'est ce qui a conduit naturellement la Région Sud à choisir Toulon pour héberger le CSIRT Urgences Cyber Région Sud (Computer Security Incident Response Team), c'est-à-dire le centre d'alerte et de réaction aux attaques informatiques, pour traiter les incidents des entreprises ou des administrations ciblées par des attaques cyber.

Le CSIRT, dont le démarrage opérationnel a eu lieu en 2023, est hébergé au sein de TTV Innovation et est soutenu par la Métropole dans les domaines de prévention, de sensibilisation ou de formation.

En parallèle, TTV Innovation a été missionné en 2024 par la Métropole pour coordonner le groupe de réflexion autour du déploiement d'un pôle territorial sur Toulon du Campus Cyber Régional. Ce dernier est destiné à sécuriser les acteurs économiques, aider les petites structures et développer la filière cyber sur tout le territoire en complément de l'action opérationnelle du CSIRT sur les quatre axes suivants : Talents & Métiers / Emploi & Formation, sensibilisation et offre aux entreprises, Attractivité sur le territoire, Innovation et R&D.

QUELQUES DATES

✓ 21 et 22 mars

Salon 2MF

Forum de la Maintenance

28

✓ 17 avril

Inauguration CSIRT - Campus régional de la cybersécurité

✓ 16 et 17 mai

Rencontres techniques industrielles

✓ 14 juin

4^{eme} édition Terres de Cyber

✓ Du 22 au 25 juin

VivaTech

✓ 13 novembre

Invest in Toulon



► Renforcer les capacités d'investissement des entreprises avec le programme Invest in Toulon

Invest in Toulon est un événement dédié à la rencontre entre investisseurs, startups et PME du territoire. Initié par TVT Innovation en lien avec la Métropole, cet événement business organisé le 13 novembre, propose des tables rondes et des rendez-vous B2B qualifiés pour les startups participantes. Il a permis, d'une part, d'offrir aux entreprises de nouvelles opportunités de financement et, d'autre part, d'attirer les investisseurs et de nouveaux talents sur notre territoire.

L'édition 2024 a permis d'assister à une conférence, en lien avec Var Matin, de Clément Combal, représentant d'Orange Venture et de rencontrer des acteurs du financement et de l'investissement comme Swiss Health Angels, Var Business Angels ou Rive Neuve Capital.

► Retour sur i-Naval, l'événement qui promeut l'innovation technologique pour le naval de défense

La 5^{ème} édition d'i-Naval s'est déroulée le 13 juin dans les jardins de la Tour Royale à Toulon. Évènement unique en son genre, i-Naval met en lumière les solutions innovantes présentant un intérêt potentiel pour le domaine naval de défense autour d'exposés thématiques et de démonstrations d'emplois opérationnels dans le cadre d'un scénario évoluant chaque année. **L'objectif est de développer l'innovation ouverte en s'appuyant sur l'accélération et le potentiel militaire des innovations du monde civil et académique** représenté notamment par l'Université ou l'ISEN.

Dans le contexte actuel où les espaces maritimes prennent toute leur importance (Mer Rouge par exemple), capter toutes les innovations (civiles et militaires) développées par tout type d'acteurs industriels ou académiques et les intégrer, au plus tôt, dans les programmes d'armement apporte une plus-value certaine à nos forces de défense.





Mobilité



La Métropole Toulon Provence Méditerranée est autorité organisatrice de la mobilité. À ce titre, elle est l'acteur public compétent pour l'organisation des services de mobilité sur le périmètre des douze communes qui la composent. Elle est responsable de la planification, du suivi et de l'évaluation de la politique de mobilité.

Elle organise différents services de mobilité, au travers de services :

- réguliers ou à la demande de transport public de personnes ;
- de transport scolaire ;
- relatifs aux mobilités actives, dont elle contribue au développement ;
- relatifs au développement d'usages partagés des véhicules ;
- de mobilité solidaire, afin d'améliorer l'accès à la mobilité des personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale et des personnes en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite.

Elle propose également des services de conseil et d'accompagnement auprès des différents acteurs et usagers, consistant à :

- offrir un conseil et un accompagnement individualisé à la mobilité ;
- diriger ce conseil vers les employeurs et les gestionnaires d'activités générant des flux de déplacements importants ;
- contribuer au développement des services de transport de marchandises et de logistique urbaine, afin de réduire la congestion urbaine ainsi que les pollutions et les nuisances affectant l'environnement.

La Métropole élabore et poursuit les objectifs du Plan de Déplacements Urbains 2015-2025, en proposant un panel d'offres de transports alternatives à l'autosolisme. Le but est de réduire le trafic automobile, de limiter les nuisances environnementales et de renforcer l'attractivité du territoire ainsi que la qualité de vie des résidents.

Des objectifs ambitieux ont été définis à l'horizon 2025 afin de diminuer le trafic automobile et d'augmenter les déplacements alternatifs :

- 50% des déplacements des résidents de TPM réalisés en voiture contre 59% en 2008 ;
- 10% des déplacements des résidents de TPM réalisés en transport en commun contre 5,9% en 2008 ;
- 36% des déplacements des résidents de TPM réalisés en modes actifs (3% vélo, 33% marche) contre 31% en 2008 (1,3% vélo, 30% marche), et le reste en deux-roues motorisés et modes divers (transports employeurs...).

31

Premier réseau bateau-bus de France, le réseau Mistral est aussi le premier réseau à avoir exploité les trois composantes : terrestre, maritime et aérienne avec un téléphérique.

€ DÉPENSES 2024

TRANSPORT

Fonctionnement : 92,1 M€
Investissement : 9,6 M€

STATIONNEMENT

Fonctionnement : 2,9 M€
Investissement : 1,7 M€

CHIFFRES CLÉS 2024

TRANSPORTS EN COMMUN

1^{er} réseau bateaux-bus de France.

31,8 millions de voyages sur le réseau Mistral (terrestre + maritime Transrade + îles d'Or + téléphérique).

1 réseau à 3 dimensions : terrestre, maritime et aérien (téléphérique).

130 lignes dont 9 lignes maritimes (avec les îles d'Or) pour 2,8 millions de passagers.

18^{ème} année consécutive de gel de la gamme tarifaire, avec un des tarifs les moins chers de France, allant d'1,40 € le ticket unitaire tout public à 0,48 € par jour avec l'abonnement annuel pour les moins de 26 ans.

36 arrêts de bus mis en accessibilité pour un budget d'environ 2,4 M d'€

Renforcement de l'offre mobilité terrestre et maritime durant les différents événements culturels pour un montant de 116 500 € et plus de 35 000 personnes transportées.

MOBILITÉS ACTIVES

328 km d'itinéraires cyclables.

Plus de 602 508 cyclistes ayant emprunté la piste cyclable du littoral, l'un des plus importants tronçons cyclables de France.

Plus de 2110 places de stationnement vélos.

4 parkings mettant progressivement à disposition des vélos en libre-service : Mayol, Gare, Peiresc, Place d'Armes.

14 264 dossiers d'aides à l'achat d'un Vélo à Assistance Électrique (VAE) subventionnées depuis 2015 pour un montant global de 3,3 M€ dont 1620 au titre de 2024 pour un montant alloué de 391 000 €

32

MAISON DE LA MOBILITÉ TPM

42 000 personnes reçues (170,6 usagers par jour en moyenne, soit +12% par rapport à 2023).

PLAN MOBILITÉ EMPLOYEUR

5 employeurs accompagnés et conseillés (Base Navale, CAF, CPAM, DDTPM, ESAT les Palmiers).

18 entreprises adhérentes au Club Mobilité Employeur de la Métropole.

Mobilité

Transports et déplacements

La Métropole poursuit les objectifs du Plan de Déplacements Urbains 2015/2025 en 5 orientations, 15 objectifs stratégiques et 46 actions.

Les objectifs sont les suivants :

- une offre de transport collectif globale plus performante et concurrentielle à l'automobile, afin d'augmenter la part modale des transports en commun ;
- un nouveau partage de la voirie et une circulation automobile maîtrisée, pour diminuer l'emprise de la voiture sur la voirie et les nuisances engendrées par le trafic automobile et favoriser la présence des modes alternatifs ;
- un territoire favorable aux modes actifs et aux déplacements des personnes à mobilité réduite, pour accroître la sécurité, la visibilité et la valorisation de la marche à pied, du vélo et la prise en considération des besoins en mobilité des usagers les plus vulnérables ;
- une culture de la mobilité durable et un autre usage de la voiture individuelle, pour l'utilisation les formes de mobilités qui contribuent à favoriser les énergies « propres », comme les pratiques de mutualisation automobile ou l'usage des véhicules électriques ;
- une mobilité repensée en période estivale et vers les grandes portes d'entrées maritimes et aériennes, pour agir sur la mobilité générée par le tourisme, qui représente une composante forte du territoire en termes de volume de population accueillie et donc de déplacements.

QUELQUES DATES

✓ 23 mai

Lancement du Club Mobilité Employeur

✓ 25 et 26 mai

Faites du vélo ! (3982 participants, +42%)

✓ 1^{er} septembre

Création de la ligne 16 sur Hyères et prolongation de la ligne 1 vers l'hôpital de Sainte Musse

✓ Du 16 au 22 septembre

Semaine européenne de la mobilité - thème de l'économie d'énergie (2274 participants, +9%)

✓ Semaine bleue du 30 septembre au 6 octobre

Actions de sensibilisation au partage de l'espace public organisées avec le CCAS de Toulon, l'Association Prévention Routière à La Crau, La Valette-du-Var, Hyères, Six-Fours-les-Plages et au Pradet.



Travaux A57

PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

► Une 1^{ère} en France, création d'un arrêt de bus sur l'autoroute A57

Un Pôle d'Échange Multimodal est créé sur l'A57 avec l'installation de 2 arrêts de bus facilitant la desserte vers l'hôpital de Sainte Musse et la gare Toulon Sainte Musse.

Afin de croiser l'information des bus régionaux et métropolitains avec les trains, ces 2 dessertes seront équipées de 7 écrans d'informations voyageurs et pour la première fois sur le territoire, les horaires des prochains passages de ces 4 réseaux, seront affichés sur chacun des écrans.

► Le projet TCSP (Transport Collectif en Site Propre)

Après plusieurs concertations publiques en 2021, 2022 et 2023, un nouveau tracé à l'ouest de la Métropole alimente le Technopôle de la Mer à Ollioules et La Seyne-sur-Mer. L'année 2023 ayant été consacrée à l'organisation des étapes du projet, à la validation du tracé et au lancement du marché maîtrise d'œuvre, la Métropole s'est attelée en 2024 à établir



La gare Toulon Sainte-Musse

les dossiers réglementaires, en liaison avec les services de l'État. La Métropole a délibéré le 12 septembre 2024 pour qu'une enquête conjointe (DUP et enquête parcellaire) soit organisée ; celle-ci est prévue au deuxième trimestre 2025. Le démarrage des travaux est prévu au dernier trimestre 2025.

► Promotion du train du quotidien dans le cadre de la Ligne Nouvelle Provence-Alpes-Côte d'Azur

Avec 2,5 km de voie ferrée pour 10 000 habitants, la Région dispose du plus petit linéaire de voie ferrée par habitant de France (moyenne nationale de 5,75 hors île de France). **La Métropole Toulon Provence Méditerranée souhaite développer une offre de train du quotidien** qui, sur le modèle du RER parisien, soit suffisamment cadencée tous les quarts d'heure pour que l'usager puisse se rendre à la gare sans consulter les horaires. **Les objectifs de l'opération sont les suivants :**

- désaturer les nœuds ferroviaires de Marseille, de Toulon et de la Côte d'Azur ;
- améliorer les conditions d'exploitation et de robustesse du réseau existant ;
- améliorer la fréquence et la régularité des trains et notamment des TER ;
- dans un second temps, développer de nouvelles infrastructures ferroviaires pour améliorer les liaisons inter-métropoles au sein de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et contribuer à la construction d'un arc ferroviaire méditerranéen et à la cohésion territoriale régionale permettant de concilier attractivité du territoire et neutralité carbone.

TPM est membre des instances de pilotage du projet LNPCA et l'année 2024 se caractérise par le maintien d'une forte activité d'études, décisions stratégiques et contributions à la gouvernance en place.

La qualité du projet LNPCA, reconnue par l'État en fin d'année 2024, a permis de disposer des moyens nécessaires au titre du budget 2025 notamment pour le projet « Navette RER toulonnaise ».



► Lancement de la démarche d'élaboration du nouveau Plan de Déplacements Mobilité (2025-2035)

Créé par la Loi d'Orientation sur les Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019, ce document permet la planification et la programmation de la politique des transports et des déplacements sur une période de 10 ans.

En 2024, des réunions de concertations au sein de la Métropole et avec les partenaires institutionnels (Conseil de Développement, EPCI voisins, Département, Région, services de l'État) ont permis d'établir différents diagnostics territoriaux de mobilité et d'environnement.

► Délégation de Service Public (DSP) des services de transport en commun (réseau Mistral)

La nouvelle DSP d'exécution du réseau Mistral confiée à RD TPM (filiale de RATP), depuis le 1^{er} mai 2023, a été marquée en 2024 par le :

- Lancement d'une enquête annuelle sur le réseau selon un protocole national (plus de 5000 personnes interrogées en 2024) afin de calibrer le taux de fraude officiel du réseau.
- Déploiement en 3 étapes de nouvelles offres de transport conformément aux engagements de la DSP :

- **À l'été 24** : création d'une ligne 67 estivale qui renforce la ligne 67 entre Arromanches et la Tour Fondue permettant une desserte de cet axe toutes les 10 min, une ligne 65 estivale prolongée jusqu'à l'Almanarre, mise en place à titre expérimental d'une ligne maritime 38M entre les Sablettes et La Seyne centre, mise en place d'un appel bus 91 au Pradet et prolongation de la ligne 83 jusqu'à la gare de Ollioules/Sanary.

- **En septembre 24** : refonte du réseau de Hyères avec création de la ligne 16 avec une fréquence aux 15 min, refonte de la ligne 17 en complément, amélioration de la ligne 3 et prolongation de la ligne 1 vers l'hôpital de Sainte Musse.

- La dernière phase se terminant en janvier 2025 : avec une expérimentation de l'extension de l'Appel Bus 3 aux Pomets et la création de la ligne 2 issue de la fusion des lignes 8 et 19 et une extension de la ligne 9 au centre commercial d'Ollioules.

Cela représente une augmentation de +4,5% de kms commerciaux réalisés et +10% de fréquentation.



► Préparation du renouvellement de la Délégation de Service Public (DSP) pour la desserte des îles d'Or

Le Contrat confié à la société TLV se termine le 31 mars 2025. Une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage accompagne la Métropole dans la définition d'un nouveau contrat et la procédure de mise en concurrence est prévue en 2025. Plusieurs réunions de concertation ont été organisées avec les acteurs locaux pour définir les besoins et une étape de sourcing a été organisée pour stimuler la concurrence.



► Réactivité et engagement durable pour le renouvellement et le verdissement du parc bus métropolitain

L'amélioration de l'offre de transport s'accompagne d'un renouvellement du parc des bus mis à disposition de l'exploitant du réseau Mistral. Dans le cadre de son plan pluriannuel d'investissement, **la Métropole a ainsi contractualisé en juin 2024 avec la Centrale d'Achat du Transport Public, une première en France, pour l'achat de 95 bus dont la moitié électrique sur la durée de la DSP** (jusqu'en 2029) soit 60 millions d'euros investis. Tout en optimisant ses dépenses, la Métropole maintient ainsi une stratégie ambitieuse de décarbonation des transports publics, visant à offrir aux usagers une mobilité plus propre, plus silencieuse et toujours plus performante.

En dehors de ce cadre, des bus ont été commandés et livrés en 2024 : 4 bus du gabarit Standard Gaz ont été mis en circulation en novembre 2024 et 6 bus électriques de Gabarit Réduit commandés en 2024 seront livrés en mars 2025.

► Modernisation et amélioration de l'accessibilité des arrêts de bus

- Dans le respect de la réglementation en vigueur et du « Schéma Directeur d'Accessibilité Agenda d'Accessibilité Programmée » (SDA-Ad'AP), **la Métropole poursuit la mise en accessibilité des arrêts de bus** sur la base d'une programmation pluriannuelle et tient compte de l'évolution du réseau et des demandes formulées par les usagers. Sur les 2200 arrêts, les arrêts les plus fréquentés ont été rendus accessibles, soit à ce jour près de 40% de la totalité.
- Après une procédure de mise en concurrence au cours de l'année 2024, un nouveau prestataire a été désigné. La société CITIZ MEDIA équipera la Métropole de nouveaux mobilier pour un montant de 3,8 M€ qui resteront la propriété de la Métropole en fin de contrat en 2037. **Ce modèle offre des solutions innovantes et responsables, qui répondent aux attentes des usagers** (protection optimale contre le soleil, créant de véritables îlots de fraicheur, et une protection complète en cas d'intempéries). Ces mobilier seront équipés de technologies innovantes, telles que l'éclairage LED basse consommation, la possibilité de déployer des panneaux photovoltaïques ou encore un système de collecte et de recyclage des mégots. Conçus à partir de matériaux recyclés à hauteur de 70%, les abris ont été pensés pour durer une trentaine d'années. Les abris bus publicitaires du précédent marché détenu par la société JC DECAUX sont démontés pour laisser place au nouvel équipement au 31 mars 2025.





► Interventions diverses pour améliorer le confort des usagers du réseau et la sécurité des voyageurs

Depuis 2023, la Métropole TPM participe avec le délégataire du réseau Mistral aux « Groupes de partenariat opérationnel » mis en place par la Police nationale de la commune de Toulon et qui réunissent les acteurs de terrain pour résoudre de façon collective les problèmes de sécurité. Un partenariat similaire est mené avec les polices municipales ou gendarmerie des autres communes membres de la Métropole.

Ces actions de terrain ont été complétées en 2024 par plus de 200 demandes d'interventions effectuées par les antennes métropolitaines (élagage, petites réfections de voirie, mise en place de miroirs...) pour améliorer la visibilité et réduire l'accidentologie.

► L'amélioration de l'information à destination des voyageurs (BIV/PIV)

Une BIV (Borne d'Information Voyageurs) ou un PIV (Poteau d'Information Voyageurs) est un système dynamique qui permet d'informer l'usager des prochains horaires de passage à l'arrêt ou des perturbations de réseau. Cette information peut être mise à jour en temps réel. Depuis 2022, la Métropole TPM procède au remplacement des systèmes installés depuis 2012 et étend sa couverture du territoire. Cette année 2024, ce sont 8 nouveaux écrans qui ont été commandés notamment en prévision de la mise en service de l'arrêt sur l'autoroute A57.

► Le dispositif d'aide à l'achat d'un Vélo à Assistance Électrique (VAE)

Par délibération du 27 mars 2018, la Métropole a prolongé le dispositif d'aide à l'achat d'un Vélo à Assistance Électrique neuf (VAE) fixée à 25% du prix d'achat TTC dans la limite de 250 € ainsi que l'aide à l'achat d'un kit électrique vélo neuf fixée à 25% du prix d'achat dans la limite de 150 €. En 2024, 1620 subventions ont été attribuées, avec une moyenne de 242 € de subventions par dossier.

► La Maison de la Mobilité TPM

Depuis 2019, la Maison de la Mobilité TPM informe les usagers sur les questions de mobilité en un point d'accueil unique, promeut l'usage des modes alternatifs à la voiture individuelle, accompagne et aide les entreprises et administrations à la mise en œuvre des plans de mobilité employeur et des actions d'écomobilité en faveur des salariés.

Ouverte du mardi au samedi, elle a accueilli 42 000 personnes en 2024 (170,6 usagers par jour en moyenne, soit +12% par rapport à 2023).

Organisatrice de la « Semaine européenne de la Mobilité » en septembre 2024, près de 2800 personnes ont participé aux animations axées sur les déplacements non polluants organisés sur plusieurs communes de la Métropole.

Dans le cadre de l'opération « Mai à vélo », la Maison de la Mobilité a organisé l'événement « Faites du vélo ! » qui vise à encourager une pratique cyclable agréable et sécurisée qui a mobilisé près de 4000 participants (+42%). Un challenge Geovelo comptant 640 participants (+44%) est venu compléter cet événement, parcourant au total 52 808 km en un mois.

► Amélioration des outils d'exploitation des données sur la mobilité

Afin d'identifier les pratiques de mobilité sur le territoire, 2 outils ont été déployés en 2024 :

- Création d'un observatoire numérique de la mobilité qui sera opérationnel au premier semestre 2025.
- Création d'un outil permettant de modéliser le trafic des déplacements sur le territoire (voiture, bus et train) sous le format jumeau numérique (environnement virtuel plus performant).



► Lancement du Club Mobilité Employeur

La Métropole a lancé un Club Mobilité Employeur en mai 2024 ayant pour mission de sensibiliser les employeurs du territoire sur les enjeux de mobilité domicile-travail et professionnelle de leurs salariés, de les accompagner dans la mise en place d'actions écomobilité et dans l'élaboration du Plan de mobilité Employeur. 18 établissements sont adhérents depuis son lancement.

L'adhésion au Club Employeur se traduit par la signature d'une convention avec la Métropole et l'intégration d'un réseau animé par un référent dédié au sein de la Métropole. Le réseau permet d'accéder à un ensemble de ressources et de services (kit de communication, coaching personnalisé, ateliers de travail...).



► Le stationnement

La Métropole poursuit le développement de la compétence portant sur la création, l'aménagement, la gestion et l'entretien de l'ensemble des parcs de stationnement, gratuits ou payants, ouverts à tous et non affectés à un équipement particulier.

Travaux du parking de la Noria à Ollioules



Au 31 décembre 2024 la Métropole exploite près de 9800 places de stationnement en ouvrage et/ou sous barrières selon deux modes d'exploitation :

- La régie directe : parkings Martini à La Seyne-sur-Mer ; Hôtel de Ville, Tassigny, Frégate, Rayon de soleil, Citadelle à Six-Fours-les-Plages ; Tour Fondu à Hyères et Loubière à Toulon.
- La Délégation de Service Public : Q-Park pour les 11 parkings du centre-ville de Toulon et Indigo pour les 3 parkings du centre-ville de Hyères.

En 2024, la Métropole a réalisé des travaux de sécurisation et d'amélioration de son parc en déployant notamment 111 bornes supplémentaires de recharge électrique.



Le parking Martini à La Seyne-sur-Mer

Les principaux faits marquants de l'année 2024 en matière de parcs de stationnement ont vu :

- La poursuite du chantier du parking silo de la Loubière (145 places publiques et 483 places privatives) pour une livraison attendue au 1^{er} trimestre 2025.
- Le démarrage des travaux du parking de la Noria à Ollioules (745 places en sous-sol dont 185 places publiques).
- La poursuite des études pour le futur parking silo du pôle d'échange multimodal de la gare de Hyères (parking de 550 places et gare routière) et pour le futur parking silo du cœur de ville de La Garde (parking de 220 places).

€ DÉPENSES 2024

Fonctionnement : 14,6 M€
Investissement : 7,2 M€

CHIFFRES CLÉS 2024

8 ports gérés en régie directe

5 ports certifiés « Ports propres actifs en biodiversité »

2248 anneaux



QUELQUES DATES

38

✓ Janvier

Entrée en vigueur du nouveau contrat de concession « plaisance » attribué à la société PORTELO avec intégration du port du Lazaret dans le périmètre délégué (reprise en gestion directe du port de Saint-Louis du Mourillon)

✓ Juin

Entrée en vigueur du nouveau contrat d'affermage « exploitation de l'aire de carénage du port de Porquerolles » attribué à Halliday Marine

Mobilité

Ports

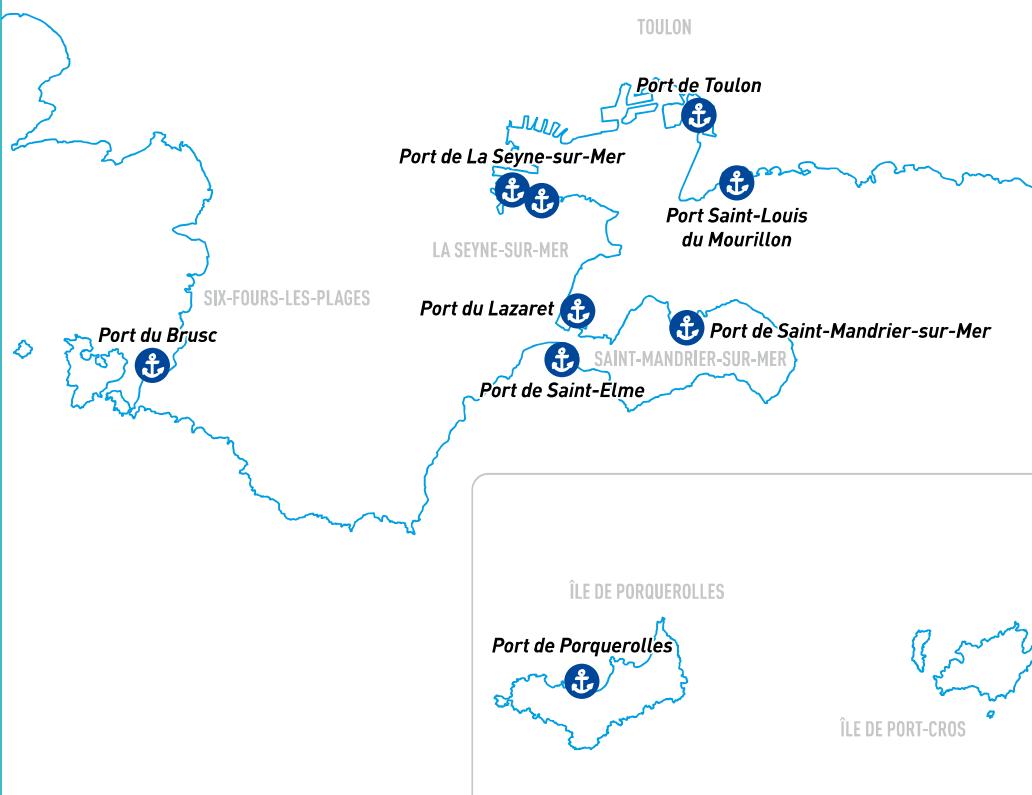
Autorité portuaire sur son territoire depuis le 1^{er} janvier 2017, la Métropole TPM est propriétaire et responsable de l'aménagement, de l'entretien et de la gestion de 8 ports en régie directe. Ils sont situés, d'ouest en est :

- sur la commune de Six-Fours-les-Plages avec le port du Brusc ;
- sur la commune de La Seyne-sur-Mer, avec le site de commerce « Forme et Cales » et le port de Saint-Elme ;
- sur la commune de Toulon, avec la cale de mise à l'eau gratuite au Stade nautique et le port Saint-Louis du Mourillon ;
- sur la commune d'Hyères, avec les ports de La Tour Fondue, de la Madrague de Giens, de Porquerolles et de l'Ayguade du Levant.

S'y ajoutent deux concessions à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var (CCIV) : l'une sur l'activité plaisance sur la rade de Toulon (incluant le port Saint-Louis du Mourillon), La Seyne-sur-Mer centre, le port du Lazaret et Saint-Mandrier-sur-Mer ; l'autre sur l'activité commerce de Toulon - La Seyne/Brégallion.

Le Port de Commerce de Toulon se déploie sur 3 terminaux et 4 sites :

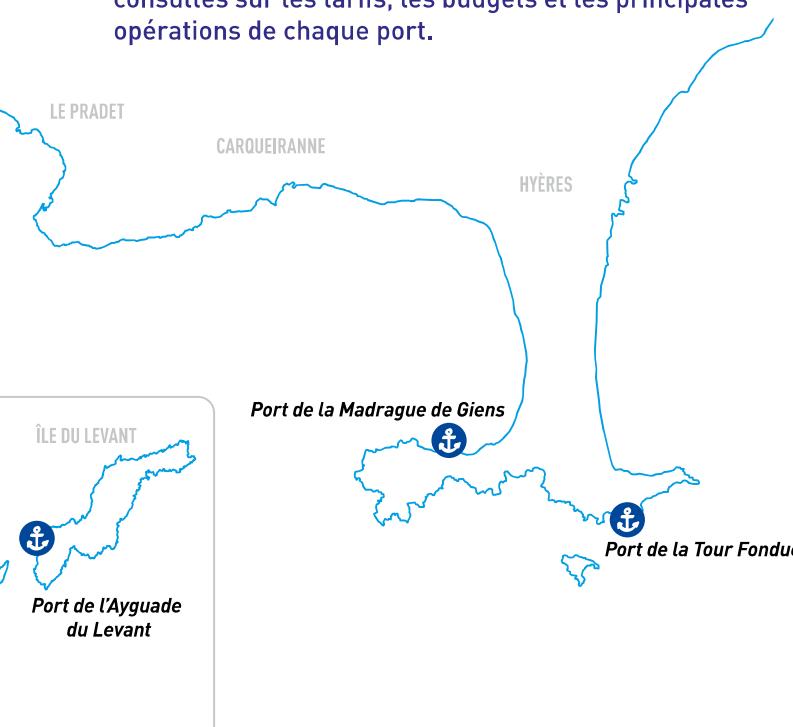
- Le terminal Toulon Côte d'Azur, premier port continental pour le trafic ferries vers la Corse ;
- Le terminal fret La Seyne - Brégallion ;
- Une zone industrialo-portuaire : le port s'insère dans une zone industrielle de 20 hectares réservée à l'implantation d'entreprises en lien avec les activités maritimes : chantiers navals, transport, levage, manutention, génie océanique (FIRST), recherche (IFREMER), câblage sous-marin (Orange Marine) ;
- Le terminal croisières de La Seyne-sur-Mer : équipé pour accueillir les paquebots jusqu'à 340m de long et 9 m de tirant d'eau (quai Nord), le terminal peut également accueillir des unités de grande plaisance (quai Sud). Situé dans l'axe du vent dominant nord-ouest, il présente des qualités nautiques uniques sur la côte méditerranéenne française : il est accessible par tous temps et offre des conditions de manœuvrabilité idéales.





La politique métropolitaine d'aménagement du territoire et de développement économique intègre naturellement les ports, qui sont autant de portes d'entrée sur son territoire et représentent un poids économique et touristique significatif, tant pour son développement régional que pour son rayonnement national voire international.

Cette politique fait l'objet de discussions dans les différentes instances. Ainsi le Conseil d'Exploitation des régies des ports permet aux élus et à des personnalités qualifiées de définir un cadre général des actions à mener dans nos ports. Les Conseils portuaires, qui réunissent au moins deux fois par an, sous l'égide d'un élu, les représentants de toutes les catégories d'usagers (professionnels, pêcheurs et plaisanciers), sont consultés sur les tarifs, les budgets et les principales opérations de chaque port.



PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

► Amélioration de la qualité de l'air avec l'électrification des quais (terminal Toulon - Côte d'Azur)

La Métropole s'est engagée depuis 2019 dans un projet d'électrification des quais du terminal Toulon - Côte d'Azur afin d'améliorer la qualité de l'air (opération inscrite au Plan de protection de l'atmosphère Var) et réduire les émissions de particules fines durant les escales de longue durée, ainsi que le bruit et les vibrations. La Métropole a souhaité investir sur une solution innovante, composée d'un mix énergétique unique qui comprend 3 sources d'énergie (2 effectives, une en projet pour les années à venir) : l'électricité provenant du réseau Enedis, l'électricité produite par un champ photovoltaïque installé sur le parking du terminal et l'électricité produite par une pile hydrogène (projet ultérieur). Les quais FRET de Brégallion doivent également bénéficier de ces technologies dans les prochaines années.

Les tests de l'usine électrique construite par la Métropole desservant les quais et potence de connexion publics ont débuté le 23 juin 2023 pour se terminer en octobre 2024. Le système est désormais opérationnel pour tous les ferries qui souhaitent se connecter à Toulon. **Cette connexion est en avance sur toutes les obligations internationales, européennes et nationales.** Les tests ont également porté sur un navire type croisière de façon concluante. Les tests doivent se poursuivre début 2025 (exemple : connexion simultanée d'un navire de croisière et 2 navires de type ferry).

Le projet s'élève à 22 M€ et bénéficie de 13,4 M€ de subventions de l'État, de la Région et du Département du Var.



Port Saint-Louis à Toulon

► Le numérique au service du pilotage de la politique portuaire

- « **SMART TPM** » et « **SMART PORTS** » : ces projets, intégrant des technologies innovantes, visent à collecter des données sécurisées et fiables en temps réel pour adapter les services, parvenir à une gestion connectée efficace et alimenter la future stratégie portuaire métropolitaine.
- **Solution de numérisation 3D en vue immersive d'ouvrages portuaires** : cet outil permettra d'effectuer une visite des ouvrages portuaires en réalité augmentée depuis un ordinateur. Il constituera un outil d'aide à la décision. Ce projet a été présenté au salon international « **BIM world** » qui s'est tenu à Paris en avril 2024.



► Un nouveau délégataire pour la concession plaisance

Le nouveau contrat de Délégation de Service Public lancé en 2024 prévoit plus de 70 M€ d'investissements pour l'Exploitation des ports de plaisance de la Rade de Toulon. Il prévoit la reprise du personnel et la réalisation de travaux de sécurité au cours des trente prochaines années. Il a été notifié à la SAS PORTELO (groupe Eiffage - Sodeports).

► Modernisation des infrastructures portuaires

- **Relocalisation au cœur du port de commerce et construction éco-responsable de la Capitainerie du port de commerce de Toulon - La Seyne/Brégaillon** pour un montant estimé à 1,5 M€. La réception finale des travaux devrait être effective courant juin 2025.
- La Métropole a réalisé **différents travaux d'aménagement du môle d'armement** pour accueillir des navires de croisière plus grands, jusqu'à 360 mètres pour un coût estimé à 1,7 M€.
- **Reprise de voirie et installation d'un bollard surélevé** pour améliorer la sécurité et la circulation sur le quai Minerve pour un coût estimé à 1 M€.
- **Remplacement des travées de l'appontement principal du port de l'Aguade du Levant** pour un montant de 141 000 € HT.
- **Installation d'une station de désalinisation** visant la production d'eau potable dont la gestion a été confiée à la société Halliday Marine, exploitant de l'aire de carénage du port de Porquerolles depuis juin 2024.
- **Travaux d'agrandissement sur le port de Porquerolles** pour accueillir des navires plus grands pour un montant de 257 000 € HT.

► Lutte contre l'ensablement et l'envasissement par des posidonies du port de Saint-Elme

Le port de Saint-Elme subit chaque année l'accumulation de sable et de feuilles de posidonie. En novembre 2024, une étude a été lancée pour identifier des solutions durables (construction d'un épi, création de buses d'avivement passif supplémentaires, élargissement du canal de circulation, pose de batardeaux à l'entrée du port...).

► Mise en œuvre d'un plan « accessibilité » des ports

En 2023, une matrice d'évaluation a été créée pour diagnostiquer l'accessibilité des ports gérés en régie, en tenant compte de divers critères. Suite aux conclusions de l'audit réalisé en 2024, un plan d'actions d'amélioration est en cours d'élaboration.

► Élaboration d'une fresque et construction d'un hôtel à insectes sur le port de La Madrague de Giens

En collaboration avec l'école élémentaire de Saint John Perse de Hyères, la capitainerie du port de la Madrague de Giens a monté un projet pédagogique consistant à élaborer, sur le mur de soutènement du port, une fresque murale illustrant les actions en faveur de la protection et du respect de l'environnement, d'une part et à construire un hôtel à insectes, d'autre part. Outre sa vertu éducative, ce projet témoigne également de la volonté de la Métropole de faire interagir les ports avec le public, au-delà de ses usagers (plaisanciers, professionnels maritimes...).

► Mise en place d'un service de remorquage civil

Depuis juillet 2023, le port de Toulon - La Seyne/Brégallion bénéficie d'un service de remorquage civil. Ce service, assuré par les deux remorqueurs de la Compagnie Maritime Chambon, retenue dans le cadre d'un marché, a réalisé en 2024, 334 mouvements dont 62 ont nécessité l'intervention simultanée des deux navires. Ce service, financé à hauteur de 1,3 million d'euros par la Métropole, est devenu essentiel au bon fonctionnement du port de commerce et à la sécurisation du plan d'eau.





Urbanisme, habitat, solidarités



Compétente de plein droit en matière de planification, la Métropole Toulon Provence Méditerranée assure l'élaboration, la poursuite et le suivi des documents de planification sur son périmètre (Plan Local d'Urbanisme, Règlement Local de Publicité, Site Patrimonial remarquable). La Métropole est également devenue compétente pour instituer certains champs spécifiques d'application prévus par le Code de l'Urbanisme (comme l'institution du droit de préemption urbain, ou l'assujettissement des clôtures à déclaration préalable). Elle élabore également la réglementation sur la publicité, les enseignes et pré-enseignes à l'échelle métropolitaine. Enfin, elle gère l'ensemble des taxes liées à l'urbanisme.

TPM est membre du Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée qui élabore et assure la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale. Il encadre et met en cohérence l'ensemble des documents de planification d'échelle communale et inter-communale, et donne les principales orientations en matière d'urbanisme sur l'aire toulonnaise qui compte 32 communes. L'Agence d'urbanisme de l'aire toulonnaise (audat.var) a pour mission principale d'accompagner la mise en œuvre et l'évolution du SCoT Provence Méditerranée, vers l'harmonisation des politiques publiques d'aménagement du territoire.

En matière d'aménagement du territoire, la Métropole est compétente pour la réalisation des opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain. Elle désigne les opérations complexes sur le territoire métropolitain, celles qui présentent des enjeux d'aménagement et dont le rayonnement et l'ampleur nécessitent un dispositif de pilotage spécifique.

Compétente en matière d'équilibre social de l'habitat, la Métropole mène une politique de soutien à la rénovation énergétique de l'habitat privé avec le dispositif « Bien chez Soi » et à la production de logements sociaux dans les communes. Trois Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) dans les centres-villes de Toulon, Hyères et La Seyne-sur-Mer sont également engagées depuis 2019. Un Programme d'Intérêt Général (PIG) couvre également le reste de la Métropole.

La Métropole pilote les deux projets de renouvellement urbain des centres-villes de Toulon et La Seyne-sur-Mer avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), les communes, Action Logement, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et les collectivités locales.

La Métropole est également compétente en matière d'aménagement et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

La Métropole agit aussi pour la cohésion sociale et territoriale. Sur l'ensemble du territoire, TPM apporte son soutien à des actions en matière d'insertion et d'accès à l'emploi, d'amélioration de l'habitat et du cadre de vie et de prévention de la délinquance. Dans le cadre du Contrat de ville, la Métropole intervient plus spécifiquement sur les 15 Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) situés à Toulon, La Seyne-sur-Mer, Hyères et La Garde. Elle anime et pilote avec les partenaires et les communes concernées les dispositifs de développement urbain, de prévention de la délinquance et d'insertion économique et sociale ainsi que des instances de démocratie participative.

CHIFFRES CLÉS 2024

13 procédures relatives aux Plans Locaux d'Urbanisme menées à leur terme et en cours.

2 Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) ont été clôturées : la ZAC Parc d'activités de la Millonne à Six-Fours-les-Plages et la ZAC des Playes à La Seyne-sur-Mer.

4 604 218,19 € de taxe d'aménagement perçue.

3280 avis sur Autorisation de Droit des Sols (ADS) émis.

QUELQUES DATES

✓ **4 avril**

Convention avec le CAUE pour mener une étude d'intégration des panneaux photovoltaïques dans le SPR de Toulon

44

✓ **16 septembre**

Validation du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de la Métropole

✓ **31 octobre**

Accueil de l'école d'urbanisme de Paris (visite de Chalucet et du projet de rénovation urbaine du centre-ancien de Toulon)

Planification

La planification territoriale s'articule autour de trois missions principales :

- l'élaboration et le suivi des différents documents de planification (Plan Local d'Urbanisme, Règlement Local de Publicité et Site Patrimonial remarquable) ;
- la contribution aux autorisations d'urbanisme sur les compétences métropolitaines (voirie, assainissement, espaces verts, déchets, défense extérieure contre l'incendie, eau potable...) ;
- la mise en place et le suivi de la fiscalité de l'urbanisme (taxe d'aménagement, projet urbain partenarial...).

À travers ces missions, la Métropole participe activement et en lien étroit avec les communes, à la définition de la politique de développement urbain et d'aménagement sur son territoire et développe l'ensemble des moyens de planification nécessaires à sa mise en œuvre.

Elle développe et anime des partenariats publics et privés pour la mise en œuvre de projets urbains et participe également aux travaux d'élaboration des documents de planification supérieurs.

PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

▶ **L'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de la Métropole**

La Métropole a prescrit son RLPi par délibération du 15 décembre 2020. Il vise à réglementer à l'échelle du territoire métropolitain, les publicités, les enseignes et les pré-enseignes dans un but de protection du cadre de vie et des paysages.

Après la phase de diagnostic réalisée en 2021, les années 2022 à 2024 ont été consacrées à définir les orientations, le zonage et le règlement associé en lien étroit avec les communes. Ce travail s'est finalisé en 2024 et a été présenté en Comité de Pilotage du 16 septembre 2024.



▶ **Accompagnement des projets d'aménagement et/ou de construction**

La Métropole réalise des études préalables aux projets d'aménagement ou de construction sur le territoire métropolitain en prenant en compte la programmation de logements, services, activités, commerces et de développement d'activité productive, en vérifiant les conditions de faisabilité desdits projets et en réalisant des études visant à financer ces projets. En 2024, un marché visant à doter la Métropole d'une expertise complémentaire a été notifié à SA PRÉSENTS.



► Préfiguration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Métropole

Compétence obligatoire de la Métropole TPM, l'élaboration d'un PLUi permet de déterminer les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols, à l'échelle intercommunale. Il assure les conditions d'une planification durable, prenant en compte les besoins des habitants et les ressources du territoire et les effets du changement climatique.

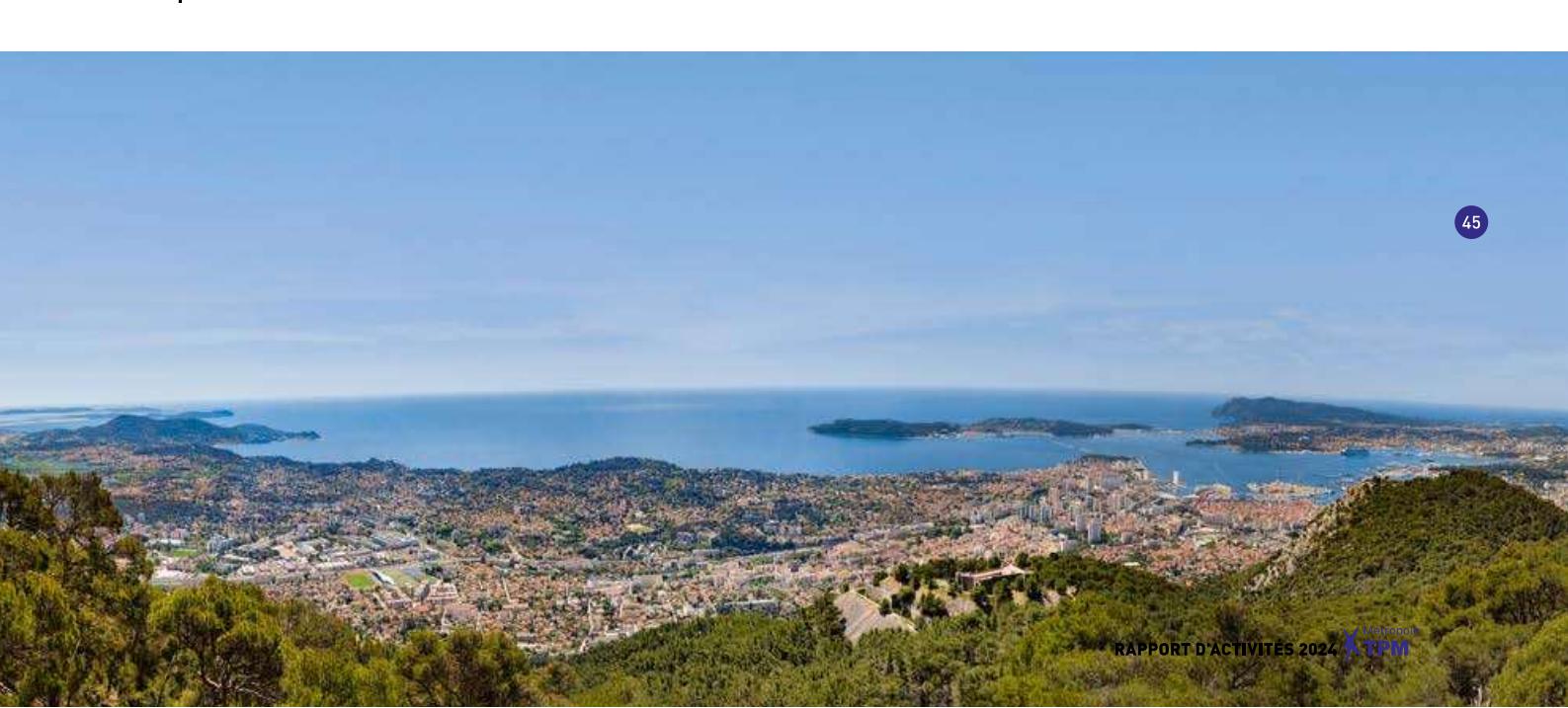
En vue de l'élaboration d'un PLUi, la conférence intercommunale des Maires du 8 janvier a lancé une phase de réflexion sur les grandes orientations avec chaque commune membre qui s'est traduite par l'organisation de rencontres avec chaque commune en 2024 afin d'échanger sur leurs attentes. **Cette démarche doit aboutir en 2025 à l'expression d'orientations stratégiques pour le développement futur du territoire métropolitain.**

En parallèle, un groupe de travail technique (Groupe des Urbanistes) animé par l'audat.var, permet d'alimenter la réflexion sur de nombreux thèmes : cycle de l'eau, nature en ville, bien être et qualité de vie en ville.

► La dématérialisation des procédures d'urbanisme

Les échanges avec les communes membres se sont poursuivis en 2024 afin de répondre au mieux aux enjeux de simplification et de modernisation du service de dématérialisation des autorisations d'urbanisme en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022.

À ce titre, une application pour la gestion des autorisations a été mise en place en 2024 pour assurer le suivi des demandes et établir des données statistiques.



€ DÉPENSES 2024

Fonctionnement : 4,4 M€

Investissement : 14 M€



Urbanisme, habitat, solidarités

Aménagement

La Métropole est compétente pour la « définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain ». Cette compétence a pour objet de mettre en œuvre un projet urbain et une politique locale de l'habitat, d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, de favoriser le développement des loisirs et du tourisme, de réaliser des équipements collectifs ou des locaux de recherche ou d'enseignement supérieur, de lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne ou dangereux, et de permettre le renouvellement urbain.

Ces objectifs s'inscrivent dans les enjeux d'aménagement propres à la Métropole, tels qu'ils apparaissent notamment dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Provence Méditerranée, et qui conduisent à définir une stratégie s'appuyant sur :

- des grands projets urbains ;
- des projets urbains de centralité et de renouvellement urbain ;
- des projets d'aménagement de zones d'activité économique ;
- des projets d'aménagement de quartiers.

PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

► Une politique de réserves foncières pour maîtriser les opérations d'aménagement

En 2024, la Métropole a poursuivi ses investissements en matière d'acquisitions foncières avec l'Établissement Public Foncier PACA, partenaire de la Métropole et de ses communes membres.

L'EPF, par son ingénierie et ses moyens financiers, s'attache à rendre les opérations d'aménagement ou de construction économiquement supportables. Ces acquisitions foncières permettent au fil du temps de répondre aux besoins de la Métropole en matière de production de logements, de développement économique et d'équipements structurants.

Depuis 2018, on décompte 92 624 235 € d'acquisitions foncières réalisées pour 24 523 216 € de cessions, permettant la réalisation de 1833 logements. Sur la seule année 2024, l'Établissement a acquis 7 062 000 € et cédé 3 595 194 € de foncier à des opérateurs.

Plusieurs montages financiers, procédures foncières, environnementales et d'urbanisme ont été conduits pour renouveler l'offre en foncier d'activités adaptées à la demande des entreprises et en foncier stratégique sur des sites de grands projets d'intérêt métropolitain tels que la zone du Roubaud à Hyères.

Des dossiers d'utilité Publique ont également été préparés pour l'aménagement de projets urbains à vocation d'Habitat sur les communes d'Ollioules et Six-Fours-les-Plages.

► Poursuite des opérations de renouvellement urbain des centres-villes

En partenariat avec Var Aménagement Développement (VAD), aménageur, et les communes de Hyères, La Seyne-sur-Mer et Toulon, la Métropole finance la réalisation de vastes opérations de renouvellement urbain (dont le développement de la nature en ville) sur le périmètre des centres-villes de Toulon, La Seyne-sur-Mer et Hyères. Ces travaux d'aménagement portent sur un périmètre large et comportent des actions d'amélioration du parc immobilier bâti, de réhabilitation et de résorption de l'habitat insalubre ainsi que la réalisation d'aménagements urbains.

Hyères :

Dans le cadre de la requalification du centre-ville, le réaménagement de l'avenue Gambetta (haut et centre) et de l'avenue des Îles d'Or se poursuit en 2024 afin de renforcer la place du piéton par un élargissement des trottoirs, de végétaliser les avenues et améliorer ainsi la qualité du cadre de vie en centre-ville et de poursuivre l'attractivité du centre-ville et de ses commerces.

Toulon :

L'année 2024 a été rythmée par les travaux sur le site de la Loubière avec la livraison des principaux programmes immobiliers de bureaux et les travaux de finition du parking Silo de 628 places. La Caisse d'Allocations Familiales installera en 2025, dans des bâtiments éco-durable, ses 450 agents actuellement répartis sur 3 sites distincts (Toulon la Rode, Toulon la Beaucaire et La Garde). Au Sud de la voie ferrée, l'aménageur VAD a maîtrisé le foncier d'environ 11 300 m² jusqu'alors propriété de la SNCF. Une programmation mixte a été étudiée durant l'année.

Par ailleurs, dans le cadre des projets financés par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) au titre de la politique de la ville, l'année a été marquée par le lancement des études de maîtrise d'œuvre et des premiers travaux sur le secteur Visitation/Courdouan, par l'acquisition de locaux commerciaux par Var Aménagement Développement, et par l'engagement du bailleur ERILIA à réaliser les travaux de réhabilitation de son immeuble après une concertation auprès de ses locataires.



Site de la Loubière à Toulon



Centre-ville de La Seyne-sur-Mer

La Seyne-sur-Mer :

Pour le projet du centre-ville financé dans le cadre de l'ANRU au titre de la politique de la ville, l'étude pour la conception des aménagements des espaces publics du centre historique et de l'îlot Calmette et Guérin a été lancée. Le projet d'aménagement retenu, qui intègre la lutte contre la surchauffe urbaine et la transition écologique, a été primé par l'État au titre de l'appel à manifestation d'intérêt « AMI + Fraîcheur ». Par ailleurs, le projet de réhabilitation et de reconversion de l'ancienne crèche Josette Vincent en une médiathèque et une micro-crèche a été initié.

Avenue Gambetta à Hyères





Perspective du projet de parc urbain et parking silo à La Garde

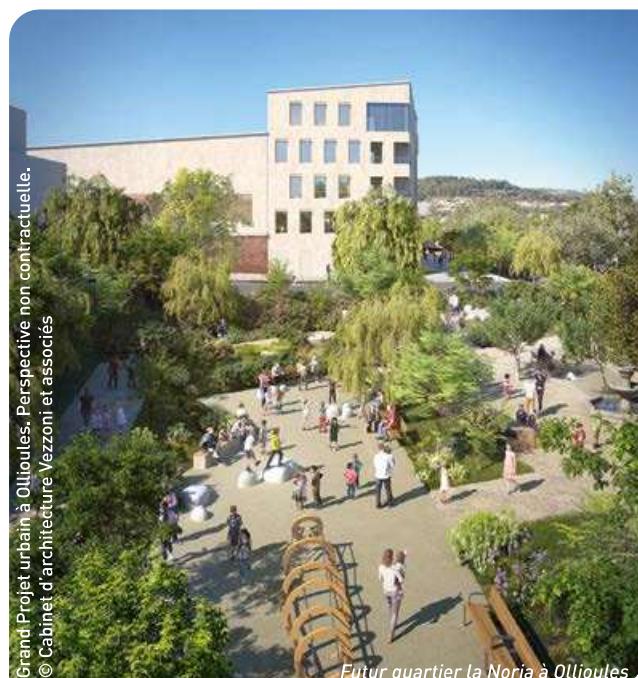
© Architecte Rougerie & Tangram - SAGEP

▶ La revitalisation des centres-villes

La Métropole participe aux projets de requalification de centres-villes avec pour objectif de renforcer leur attractivité. Les orientations stratégiques portent sur l'amélioration de la qualité des espaces publics, de l'accessibilité et de la mobilité, la diversification de l'offre commerciale et de services ainsi que le retour de la nature en ville.

En 2024, la Métropole a poursuivi son accompagnement auprès de la ville d'Ollioules dans un processus de requalification de son centre-ville avec pour objectif d'organiser un nouveau quartier, dénommé depuis la Noria, mixant des équipements publics culturels, un parking souterrain sur 4 niveaux, des commerces et des bureaux. Le tout, valorisé par des aménagements paysagers permettant la création de jardins de loisirs, de détente et de jeux, labellisés « Quartier Durable Méditerranéen ».

Cette opération initiée par la commune constitue un grand projet pour la Métropole qui finance près de la moitié des travaux au titre de ses compétences.



Grand Projet urbain à Ollioules. Perspective non contractuelle.
© Cabinet d'architecture Vezzoni et associés



Travaux quartier la Noria à Ollioules

© DR

La ville de La Garde en partenariat avec la Métropole a également engagé un projet de requalification de son centre-ville ayant pour objectif l'amélioration de l'offre de stationnement notamment par la création d'un parking silo, que la Métropole accompagne au titre de ses compétences. Suite à l'adoption le 26 Juin 2023 de son schéma directeur d'aménagement, de redynamisation et de requalification, la commune et la Métropole ont confié à la Société Publique Locale SAGEP la concession d'aménagement de ce projet financé par la Métropole. L'année 2024 a été dédiée à la finalisation des études préalables à la concertation et la préparation de la première phase du chantier (parking Silo et parc urbain) dont la livraison est prévue pour le premier trimestre 2026.



La Garde

► Le Roubaud à Hyères : un site tertiaire d'excellence

La Métropole TPM et la ville d'Hyères ont pour projet de réaliser un quartier dédié à l'accueil d'activités économiques sur un périmètre global de 30 hectares en entrée ouest de la commune, le long du fleuve Roubaud. Particulièrement bien connecté à l'aéroport et à la gare ferroviaire de Hyères, ce projet vise à accueillir des entreprises de hautes technologies dans les domaines de la santé, du bien-être, de la longévité et de la Silver Économie.

Après la mise en place d'une Convention d'Intervention Foncière fin 2020 avec l'Établissement Public Foncier PACA et la ville d'Hyères, l'année 2024 a été marquée par l'aboutissement des négociations foncières amiables et la mise en œuvre des études opérationnelles visant à optimiser le foncier maîtrisé. En 2024, la superficie maîtrisée par l'EPF s'élevait à 10,4 ha.



Zone du Roubaud à Hyères

L'ancien Atelier Mécanique à La Seyne-sur-Mer

► L'opération d'aménagement « Rougières »

Après la signature d'une Convention d'Intervention Foncière en février 2022 avec l'Établissement Public Foncier PACA et la ville d'Hyères, l'année 2024 a été marquée par l'avancement des négociations foncières amiables et l'acquisition de fonciers stratégiques pour l'opération d'aménagement Rougières. En 2024, la superficie maîtrisée par l'EPF s'élève à 12,7 ha, soit 45% environ de la zone. Durant l'année 2024, les études préalables du projet porté conjointement avec la commune et consistant en la réalisation d'un écoquartier, ont été lancées.

► Un Projet pour les Mouissèques

Le site des anciens chantiers navals à La Seyne-sur-Mer est un secteur stratégique pour le renouvellement urbain en bord de rade. **La ville souhaite lancer un Appel à Projets pour encourager des initiatives innovantes sur la parcelle de l'ancien Atelier Mécanique.** En 2024, la Métropole inclut des terrains portuaires qu'elle possède et a soutenu la ville dans la préparation de cet Appel à Projets. Le projet, nommé « Cité bleue », vise à contribuer à l'attractivité culturelle, touristique, événementielle et portuaire de la ville et de la Métropole, tout en stimulant le dynamisme économique et la création d'emplois.

► Le schéma d'aménagement du port de Porquerolles

À la suite d'une première phase de consultation des habitants et des commerçants et en concertation avec les Services de l'État, **la Métropole poursuit la conduite d'un schéma d'aménagement du port de Porquerolles à Hyères.** Ce plan d'ensemble permettra de disposer d'une vision globale et partagée de l'avenir du port, en croisant les contraintes environnementales et patrimoniales avec les besoins des usagers.



€ DÉPENSES 2024

Fonctionnement : 8,3 M€

Investissement : 4,4 M€

CHIFFRES CLÉS 2024

SOUTIEN À L'AMÉLIORATION DU PARC PRIVÉ

4 dispositifs : « Bien chez Soi » et 3 Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Près de 3,3 M€ d'aides aux travaux versées aux propriétaires privés de la Métropole.

ACCOMPAGNEMENT AU DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE LOGEMENT SOCIAL

Subventions métropolitaines via le Fonds d'Aide à l'Habitat :

1,6 M€ pour 410 logements.

Garanties d'emprunts : 77 M€ pour 842 logements.

FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT (FSL)

Montant global d'aides individuelles à hauteur de

1350 212,07 € (+36%) pour :

966 aides financières accordées pour accéder à un logement.

226 aides financières accordées pour le maintien dans un logement.

1487 aides financières accordées pour les factures d'énergie.

9 associations financées au titre du FSL dans le cadre de l'accompagnement social lié au logement :

1438 ménages soutenus pour un montant global d'aides de 903 195 €

FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ)

Montant global d'aides individuelles à hauteur de

304 712 € pour : 2000 aides accordées dont 885 secours d'urgence et 1115 aides mensuelles pour 855 bénéficiaires.

440 kits hygiène-santé remis (dont 264 pour les bénéficiaires du FAJ).

CLAUSES D'INSERTION SOCIALE DANS LES MARCHÉS PUBLICS

159 225 heures d'insertion pour 355 bénéficiaires dans le cadre de 70 marchés publics.

68 954 heures d'insertion dans le cadre de 24 marchés d'insertion et 7 marchés réservés.

Urbanisme, habitat, solidarités

Habitat et solidarités

Les solidarités, la dimension humaine et la proximité sont au cœur du projet métropolitain. Dans le cadre de la déclinaison de l'axe 2 « une Métropole accueillante et solidaire » de son projet métropolitain, la Métropole a engagé, sur l'ensemble des 12 communes, plusieurs démarches en concertation avec les acteurs locaux à destination de l'ensemble des habitants du territoire (et notamment à destination du public jeune vulnérable, des personnes en situation de handicap, des familles monoparentales...).

En matière d'habitat, la Métropole pilote et anime la politique locale de l'habitat. **L'élaboration du 3^{ème} Programme Local de l'Habita(n)t** a été initiée avec les 12 villes, et l'ensemble des personnes publiques associées et acteurs locaux du logement. Dans le cadre de son **Fonds d'Aide à l'Habitat (FAH)**, la Métropole développe des programmes d'amélioration durable de l'habitat privé et accompagne les programmes de logements sociaux. La Métropole anime, avec les services de l'État, **la Conférence Intercommunale du Logement (CIL)** qui coordonne les politiques d'attribution des logements sociaux à l'échelle intercommunale et assure également la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

En matière de solidarités et de cohésion sociale, la Métropole pilote et anime, avec les partenaires locaux, plusieurs dispositifs contractuels tels que **le Contrat de ville, le Contrat Local des Solidarités, le Plan Logement D'Abord, le PAQTE (Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises) et la Convention Territoriale Globale (CTG)** ainsi que des dispositifs d'aide aux habitants les plus en difficulté à travers notamment le financement de projets associatifs couvrant les champs de la cohésion sociale, de l'accompagnement au logement et de l'insertion

QUELQUES DATES

✓ Octobre/novembre

Signatures du nouveau Contrat de ville à Toulon, La Garde, Hyères et La Seyne-sur-Mer

✓ 21 novembre

Participation de la Métropole au Duoday

✓ 28 novembre

Lancement de l'expérimentation de la bourse d'échange aux logements sociaux inter-bailleurs à La Garde

✓ 11 décembre

Installation de la nouvelle mandature du Conseil de

la Vie Étudiante et de la Jeunesse (CVEJ)

✓ 17 décembre

Signature du Contrat Local des Solidarités entre la Métropole et l'État

✓ 18 décembre

Signature de la convention du 2^{ème} Plan Logement D'Abord (Plan LDA) entre la Métropole et l'État pour la lutte contre le sans-abrisme

✓ 19 décembre

Délibération du Conseil métropolitain arrêtant le projet définitif du Programme Local de l'Habita(n)t (PLH)

professionnelle. La Métropole gère également **le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)** sur son territoire, visant à soutenir les ménages à faibles revenus confrontés à des problématiques liées au logement ainsi que **le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)** permettant de soutenir financièrement des jeunes en situation de précarité par des aides mensuelles ou d'urgence et octroie également **des aides pour l'obtention du permis de conduire et du BAFA**.

La Métropole pilote également les **deux projets de renouvellement urbains des centres anciens de Toulon et de La Seyne-sur-Mer** en lien étroit avec les deux communes et les services de l'État.

Dans le cadre du déploiement du **dispositif européen FEDER ITI (Investissement Territorial Intégré)**, la Métropole permet un effet levier en faveur des QPV et des publics vulnérables en soutenant des projets d'investissements dans les domaines suivants :

- Appui à l'implantation et à la réhabilitation d'équipements collectifs en vue du développement et de l'amélioration de l'offre de services de base.
 - Amélioration du cadre de vie et sécurisation des zones urbaines.
 - Soutien au développement de l'activité économique.
- Enfin, la Métropole anime également **des instances de démocratie participative**, telles que **la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIA)**, **la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)** et **le Conseil de la Vie Étudiante et de la Jeunesse (CVEJ)**.



PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

► L'élaboration du Programme Local de l'Habita(n)t de la Métropole

Prescrit par le Conseil métropolitain du 27 mai 2021, le troisième Programme Local de l'Habita(n)t (PLH) décline, pour une période de 6 ans, sur le territoire de la Métropole les possibilités et les orientations d'un développement durable et équilibré de l'habitat en lien avec les politiques d'aménagement, de préservation de l'environnement et de rénovation énergétique menées tant à l'échelle métropolitaine que communale.

L'année 2024 a été consacrée à la finalisation du projet de PLH avec une nouvelle « tournée des 12 communes » pour valider le programme d'actions. Un comité de pilotage de présentation finale à l'ensemble des partenaires s'est tenu le 11 avril 2024. **Le projet définitif de PLH a été adopté en Conseil métropolitain le 19 décembre 2024 et s'appuie sur les 5 orientations suivantes (déclinées en 16 fiches actions) :**

- **Favoriser** le développement d'une offre de logements adaptée et abordable.
- **Encourager** une production de logements conciliant sobriété foncière et rééquilibrage de l'offre de logements.
- **Renforcer** la qualité et l'attractivité du parc existant.
- **Accompagner** les problématiques liées au vieillissement de la population et répondre aux besoins des publics spécifiques.
- **Porter** le PLH sur l'ensemble du territoire à travers la gouvernance, l'observation et l'animation.

► La coordination des politiques d'attribution de logement social

L'attribution de logements sociaux impose la signature d'une Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) qui garantit un équilibre territorial et une mixité sociale, ainsi qu'une stratégie locale de hiérarchisation des demandeurs afin d'assurer la transparence et l'égalité de traitement. Adoptée en décembre 2021, cette CIA doit être mise en œuvre dans le cadre d'un Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur de Logement Social (PPGDID). **En 2024, des séances de travail réunissant élus, bailleurs sociaux et partenaires, ont permis de construire une grille de cotation pour aider à la décision**, qui sera testée au premier semestre 2025. **Des travaux ont également été lancés pour élaborer un Service d'Information et d'Accueil du Demandeur (SIAD)**, dont l'organisation sera finalisée en 2025.

► La Métropole, territoire engagé pour la prévention et la lutte contre la pauvreté

Le Plan Logement D'Abord (Plan LDA), qui permet de lutter contre le sans-abrisme, s'inscrit dans l'axe 2 du projet métropolitain « une Métropole accueillante et solidaire » et vise à accompagner la personne dans le logement pour l'aider à se projeter dans un projet d'insertion professionnelle, sociale, citoyenne.

Cette démarche s'insère dans les stratégies et planifications de l'ensemble des acteurs, avec une recherche de complémentarités : Programme Local de l'Habitat (PLH), Conférence Intercommunale du Logement (CIL), Commission Intercommunale d'Attribution (CIA), Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD)...

Le bilan du premier Plan LDA (2021/2024) présente 16 actions déployées avec 13 partenaires, pour un budget de 1 048 330 €, dont 845 000 € financés par l'État. En 2024, un second Plan LDA (2024/2027) a été lancé avec 63 partenaires et une enveloppe de l'État de 405 500 €. Il se décline en trois axes :

- **Axe 1 : produire et mobiliser** des solutions de logement adaptées et abordables pour les ménages en grande précarité.
- **Axe 2 : conforter** le maintien dans le logement, prévenir les ruptures et éviter la dégradation des situations.
- **Axe 3 : accélérer** l'accès au logement et proposer des parcours d'accompagnement en croisant logement, emploi et santé.

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

Le FSL permet de soutenir des ménages à faibles revenus confrontés à des problématiques de logement en octroyant

des aides financières et un accompagnement personnalisé dans 3 domaines : l'accès au logement, le maintien dans le logement et la lutte contre la précarité énergétique avec des aides pour les factures d'énergie. **En 2024, 2679 aides ont été versées pour un montant de 1 350 212 €.**

Le Contrat Local des Solidarités

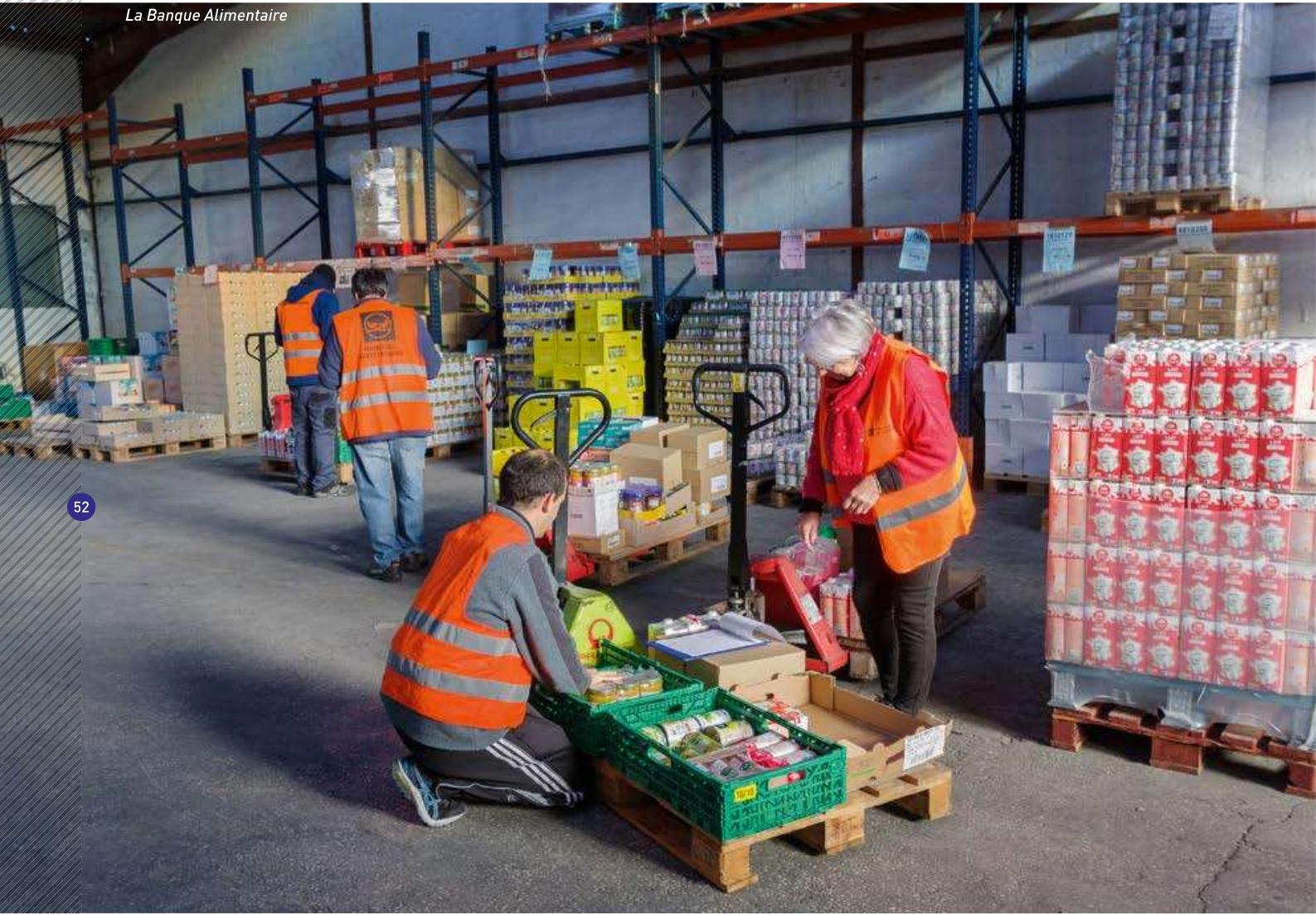
Le Pacte National des Solidarités a pris la suite de la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté a vocation à renforcer la gouvernance des politiques de solidarités au niveau local en particulier avec les métropoles et les départements.

Ainsi, au niveau local, **le Contrat Local des Solidarités signé entre la Métropole et l'État pour la période 2024/2027 décline des actions structurantes dans le cadre de la lutte contre la pauvreté selon les 4 axes suivants :**

- **Axe 1 : prévenir** la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance avec le financement de places de crèches d'insertion.
- **Axe 2 : amplifier** la politique d'accès à l'emploi pour tous avec notamment le déploiement d'un dispositif national expérimental Premières Heures en Chantier.
- **Axe 3 : accès aux droits** essentiels par des actions de coordination, d'accueil et de facilitation de l'accès aux soins de certaines populations (jeunes, etc.).
- **Axe 4 : transition écologique solidaire** avec le financement de la banque alimentaire dans la lutte contre la précarité alimentaire et le repérage et l'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique.

En 2024, l'engagement de la Métropole s'est traduit par le soutien de 19 opérateurs associatifs intervenant sur l'ensemble du territoire pour un montant total de 1 million d'€ (dont 465 000 € de l'État).

La Banque Alimentaire



► Une politique jeunesse pour une prise en compte globale de la situation des jeunes en difficulté

Le Conseil de la Vie Étudiante et de la Jeunesse (CVEJ)

Créé en mars 2022, il participe à l'évaluation des politiques publiques destinées à la jeunesse et formule des propositions concrètes. **En 2024, le CVEJ a mené plusieurs actions**, notamment sur des contributions au sujet de la précarité alimentaire, et a rédigé un rapport d'activités et un livre blanc pour la nouvelle mandature 2024/2026 installée en décembre (élection de 18 jeunes co-présidents et vice-présidents). **Par ailleurs, le partenariat engagé en 2023 avec la Ville de Mannheim** et son Conseil des Jeunes pour la mise en place de cendriers visant à réduire la pollution des mégots a permis l'installation de 5 cendriers sur Toulon.



L'accompagnement social

Le Fonds métropolitain d'Aide aux Jeunes (FAJ) est un dispositif d'aides financières qui s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans résidant sur le territoire de TPM et répondant aux conditions d'éligibilité du règlement intérieur. Il s'agit de favoriser l'insertion des jeunes en situation de précarité, voire de marginalisation et de prévenir les risques d'exclusion économique et sociale. Les aides accordées se composent de secours d'urgence et d'aides mensuelles liées à un projet d'insertion sociale et professionnelle.

En 2024, 2000 aides et 885 secours d'urgence ont été versées pour un montant de 305 000 €. La Métropole a par ailleurs distribué à de jeunes en situation de précarité 440 « kits hygiène-santé » (dont 264 pour les bénéficiaires du FAJ).

L'insertion professionnelle

La Métropole pilote et anime le dispositif « **Aide au Permis** » qui permet à des demandeurs d'emploi ou des jeunes suivis en missions locales, de bénéficier d'une aide au financement de leur permis de conduire, dans le but de faciliter leur insertion professionnelle. Cette action intègre également, après l'obtention du permis, la **remise d'un kit mobilité « bon conducteur »**, regroupant l'ensemble des éléments nécessaires (gilet, triangle, disque bleu de stationnement, autocollant A, carte « Urgences-Santé »...) et des conseils en écomobilité et sécurité routière. En 2024, 105 bénéficiaires ont sollicité ce dispositif pour un montant de 50 000 euros d'aides.



Un dispositif « Parcours BAFA » a été créé en 2023 et permet à des jeunes de 17 à 25 ans de bénéficier d'une aide financière pour le 1^{er} module du BAFA. Cette action est menée en partenariat avec les communes qui peuvent accueillir les jeunes pour la période de stage et avec la CAF du Var qui octroie une prime à la réussite de 400 €.

L'éducation, la citoyenneté et l'orientation : Pacte avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises (PAQTE)

La Métropole poursuit sa collaboration sur le PAQTE en lien avec l'État, l'association Face, les partenaires de l'Éducation Nationale et de l'Emploi.

En 2024, ce partenariat a notamment permis :

- **d'accueillir** 58 stagiaires issus de tout le territoire pour découvrir les métiers exercés au sein de la Métropole, dont 5 % issus des QPV (Quartiers Prioritaires de la Ville),
- **d'accompagner** 36 personnes issues des QPV dans le financement de leur permis de conduire,
- **d'apporter** un soutien aux initiatives locales avec l'appui financier au titre du Contrat de ville à hauteur de 600 000 €,
- **de participer** à des interventions au sein d'établissements scolaires situés en quartiers prioritaire de la ville [QPV],
- **de participer** à l'insertion professionnelle de 120 personnes résidant en QPV dans le cadre de marchés publics de la Métropole incluant des clauses d'insertion sociale, soit 33 %.

► L'accompagnement et l'inclusion des personnes en situation de handicap

Le Duoday

La Métropole TPM a participé le 21 novembre 2024 à la **7^{ème} édition du Duoday**, évènement national, en partenariat avec France Travail, CAP Emploi, la Mission Locale de la Seyne-sur-Mer, l'AVATH et l'association UMANE. Cet événement national organisé dans le cadre de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, permet de former des duos entre professionnels et personnes en situation de handicap, tout au long d'une journée d'immersion avec pour objectif de favoriser l'inclusion et changer de regard sur les personnes en situation de handicap en découvrant leurs qualités et leurs potentiels dans un cadre de partage et de bienveillance. Pour sa première participation, TPM a accueilli 11 stagiaires dans différents services métropolitains (Culture, Communication, Habitat, Logement, Renouvellement Urbain, Ressources humaines, DRNM...).



53

La Commission Intercommunale pour l'Accessibilité

La Commission Intercommunale pour l'Accessibilité mise en place par la Métropole est composée de deux collèges : un collège d'élus et un collège d'associations et organismes représentant les personnes en situation de handicap, les personnes âgées et les acteurs locaux. Espace de démocratie participative, cette commission crée les conditions d'un dialogue privilégié entre les représentants de la Métropole

et ceux du monde associatif autour des thématiques d'accessibilité. Elle présente les actions engagées et d'en faire la promotion auprès des publics concernés. Elle contribue également à identifier les pistes d'amélioration en matière d'accessibilité dans le cadre des différentes politiques publiques métropolitaines.

Cette commission s'est réunie le 7 novembre 2024 associant les directions et services métropolitains concernés (Proximité, Constructions, Voiries, Logement, Ressources Humaines, stationnement, les ports, transports, Espaces Naturels...) pour présenter le rapport annuel 2023.



Le dispositif ACCEO, facilitateur de l'accès aux services publics

ACCEO permet aux personnes sourdes, malentendantes ou aphasiques ou non francophones de disposer via une application gratuite téléchargeable sur un smartphone ou un ordinateur, d'un accès direct à des services de transcription instantanée ou immédiate de la parole, d'interprétation en langage des signes (LSF) ou de visio-codage en Langue française Parlée complétée (LPC). Les personnes sourdes ou malentendantes peuvent ainsi contacter par téléphone différents services publics qui sont partenaires du dispositif ACCEO. La Métropole vise un déploiement dans ses services et au sein des communes membres volontaires à compter de fin d'année 2024.

► La Convention Territoriale Globale métropolitaine

Afin d'optimiser l'impact des interventions institutionnelles et offrir des services de qualité aux citoyens, **la Métropole et la CAF ont signé une Convention Territoriale Globale (CTG)** intercommunale, complémentaire aux conventions communales en avril 2023 pour une durée de 4 ans couvrant **trois domaines principaux :**

1. L'habitat, le cadre de vie et la participation des habitants.
2. L'amélioration de la relation à l'usager avec un territoire inclusif.
3. Le soutien à l'insertion sociale et professionnelle, avec un focus sur les jeunes.

Ce partenariat a créé une dynamique collaborative sur le territoire, facilitant l'échange d'informations, la réalisation de diagnostics partagés et la mise en œuvre d'actions concertées. **En 2024, dans le cadre du Contrat Local des Solidarités, la Métropole a renforcé son action pour l'insertion sociale et professionnelle des publics vulnérables, en développant des solutions d'accueil pour les jeunes enfants.**

► Le développement d'une économie sociale et solidaire : la clause sociale dans les marchés publics et chantiers d'insertion

La Métropole, engagée dans une démarche d'achat socialement responsable, a permis en 2024, le recrutement de 355 personnes dont 120 résidents en Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV), dans le cadre des marchés publics intégrant des clauses d'insertion. La Métropole a également conclu 24 marchés d'insertion (68 954 heures) et 7 marchés réservés pour l'insertion économique et les personnes handicapées. Ces actions sont réalisées en partenariat avec la Maison de l'Emploi Provence Méditerranée et la Mission Locale des Jeunes Toulonnais, qui accompagnent la mise en place des clauses sociales dans les marchés publics et assurent le suivi des publics concernés.



► L'animation territoriale et la mise en œuvre du dispositif européen FEDER ITI sur le territoire métropolitain

Ce dispositif permet d'identifier et d'accompagner des porteurs de projets pour le financement d'actions en QPV dans le cadre d'une programmation et d'appels à projets.

Mise en œuvre de cette mission en 2024 :

- **Pour la programmation 2014/2020 (4,5 M€) :** achèvement de la programmation avec un total certifié de 4 226 109 € soit un taux à 94% de l'enveloppe dédiée au territoire de la Métropole.
- **Pour la programmation 2021/2027 (4,8 M€) :** la mise en place de la gouvernance locale, la poursuite de l'accompagnement des porteurs de projets (6 projets éligibles pour un montant de 3,75 M€) et la préparation d'un nouvel appel à projet à lancer en 2025.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Elle permet l'expression des usagers des services publics par la voix des associations représentatives et favorise ainsi la participation des citoyens au fonctionnement des services publics. Durant l'année 2024, la CCSPL a examiné les rapports annuels des délégataires de services publics en matière d'eau, d'assainissement, de transports, des déchets, de parkings, du réseau très haut débit, du crématorium de La Seyne-sur-Mer, du réseau de thalassothermie, des concessions d'énergie, de plages, des ports.

► Un nouveau Contrat de ville « Engagements Quartier 2030 »

La signature du nouveau Contrat de ville 2024-2030 intitulé « Engagements Quartiers 2030 » marque une nouvelle étape dans la politique de la ville tout en s'inscrivant dans le projet de territoire métropolitain adopté en 2021. Ce contrat comportant 23 signataires (dont la Métropole, l'État et les 4 communes de Toulon, La Seyne-sur-Mer, Hyères et La Garde) vise à réduire les inégalités, améliorer les conditions de vie et favoriser l'insertion des habitants des 15 Quartiers Prioritaires de la Ville QPV (11% de la population métropolitaine) en les intégrant pleinement au dynamisme de la Métropole TPM.

Suite à différentes concertations, quatre priorités locales sont identifiées : la sécurité et la tranquillité publique, l'accès à l'emploi et le développement économique, la Jeunesse et l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie.

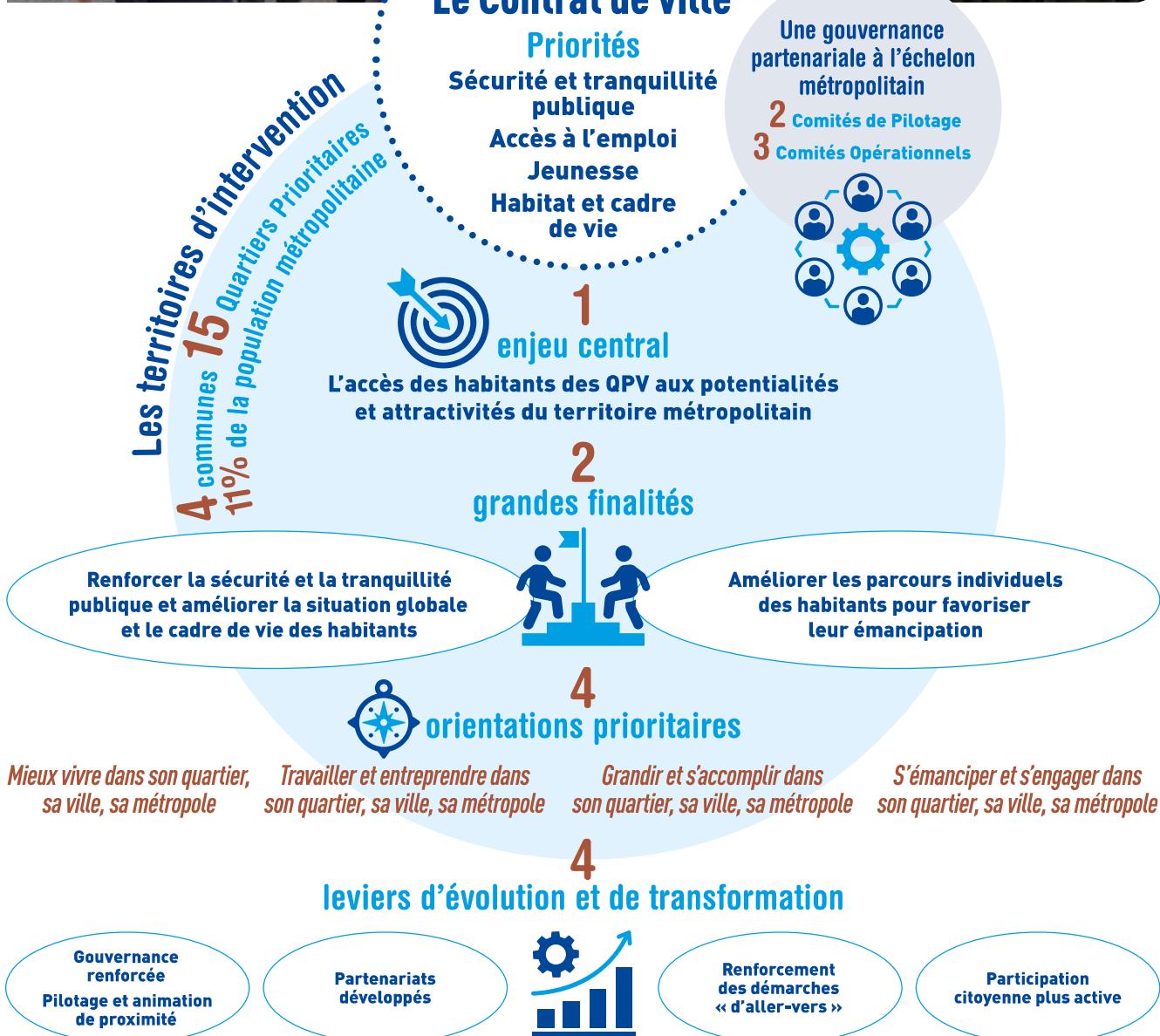


Une déclinaison et une mise en œuvre territorialisées

Le socle métropolitain du Contrat de ville, qui fixe les grandes orientations stratégiques, se décline en quatre feuilles de route communales, adaptées aux spécificités de chaque ville concernée. Par ailleurs, 15 projets de quartier seront élaborés pour définir les actions locales à l'échelle des QPV.

Une expérimentation d'accueil en proximité en QPV

Une convention de partenariat entre la Métropole et la ville de La Seyne-sur-Mer a permis d'installer en octobre 2024 une permanence d'information métropolitaine hebdomadaire au cœur du quartier Berthe.







Territoires et proximité

Avec la création de la Métropole, TPM a renforcé ses champs de compétences en matière de gestion et d'aménagement de l'espace public : l'entretien et l'aménagement de la voirie, l'éclairage public, les espaces verts, la propreté urbaine et la collecte des ordures ménagères font l'objet d'une attention quotidienne et sont aujourd'hui au cœur de la politique métropolitaine de proximité.

Pour gérer au quotidien ces compétences de proximité et garantir une réactivité à ses usagers, la Métropole et les communes membres ont fait le choix d'une organisation territorialisée : une antenne métropolitaine a été mise en place sur le territoire de chacune des 12 communes. Rattachées à la Direction Générale des Services Techniques, les antennes sont chargées de la mise en œuvre de ces compétences, sur le territoire sur lequel elles se situent, en lien avec le maire pour prendre en compte les spécificités de la commune.

La Métropole intervient également tout au long du cycle de l'eau en particulier dans le cadre de ses compétences « eau potable » et « assainissement des eaux usées ». La production et la distribution de l'eau potable, ainsi que la collecte et le traitement des eaux usées, sont ainsi assurés quotidiennement au service des habitants de la Métropole. Deux enjeux majeurs sont poursuivis par la Métropole à travers la gestion de ces compétences :

- assurer la production et la distribution d'une eau potable en quantité et qualité suffisante pour alimenter l'ensemble du territoire ;
- et garantir l'innocuité des rejets des eaux usées domestiques et industrielles dans les milieux naturels en assurant préalablement leur dépollution pour préserver la qualité de l'environnement et la santé publique des habitants.

€ DÉPENSES 2024

VOIRIE

Fonctionnement : 20,9 M€

Investissement : 46,8 M€

ESPACES VERTS ET JARDINS

Fonctionnement : 20,2 M€

Investissement : 7,1 M€

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Fonctionnement : 10,9 M€

Investissement : 4,1 M€

CHIFFRES CLÉS 2024

1565 km de voirie
entretenus, soit **4501** voies.

535 hectares
d'espaces verts entretenus.

67 878 points lumineux
sur le territoire.



Piste La Bayorre à Hyères



Rue de la Ferme à Porquerolles

Territoires et proximité

Voirie, espaces publics et espaces verts

La Métropole est compétente pour « la création, l'aménagement et l'entretien de voirie » ainsi que pour « la création, l'aménagement et l'entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ».

Concernant la voirie, les antennes métropolitaines mettent en œuvre les opérations de travaux, de création et d'aménagement de la voirie. Elles bénéficient, selon l'ampleur et la nature des projets, de l'ingénierie des services du siège et sont dotées d'une régie chargée de l'entretien et de la maintenance de la voirie.

En matière d'espaces verts, les objectifs des équipes au sein des antennes métropolitaines consistent à concevoir, réaliser, développer et promouvoir le patrimoine végétal et paysager. La préservation de l'environnement s'y affirme également dans la pratique quotidienne de l'entretien raisonné des espaces verts et arborés, qui incluent de nombreux parcs et jardins.

Concernant l'éclairage public, les missions consistent principalement à assurer le bon entretien du réseau d'éclairage public, vérifier la conformité des installations, mettre en œuvre une politique d'économie d'énergie et assurer le suivi des travaux d'extension du réseau. Ces missions sont assurées soit par un prestataire, soit par des équipes en régie.

PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

► Des projets de voirie réalisés sur l'ensemble du territoire

Sur l'ensemble du territoire :

- Rénovation de l'éclairage public par relanternage en LEDS (4 000 000 €).
- Mise en accessibilité de 36 arrêts de bus (2 500 000 €).
- Entretien du parcours cyclable du littoral (120 000 €).
- Débroussaillement des parcelles métropolitaines sous gestion des directions transverses (35 000 €).

Hyères :

- Aménagement d'une partie du chemin de la Maunière (200 000 €).
- Régulation bus devant le lycée Costebelle (265 000 €).
- Villa Noailles aménagement paysager (11 000 €).
- Aménagement d'un giratoire aux Salins (185 000 €).
- Requalification de la Route de Toulon avec création d'une piste cyclable à la Bayorre (365 000 €).
- Reprise des chaussées et création de cheminements piétonniers allée des Tennis et rue Chevalier Paul (435 000 €).
- Sécurisation du cheminement piétonnier et élargissement de chaussée route du Niel à Giens (63 000 €).
- Diverses opérations de réfection : la chaussée en Traverse des Loubes (130 000 €), l'îlot central du Giratoire dit « Zeraffa » (39 000 €) et du giratoire Perruc (30 000 €), rue Maréchal Lyautet et Ribier (230 000 €), Rue du Soldat Bellon (140 000 €), muret du Pont Mataff Avenue de Rottweil (60 000 €), boulevard Lazarine (70 000 €), rues Brest, Aicard et Provence (430 000 €), rue de la Ferme à Porquerolles (630 000 €), rue Serré de Rivière (50 000 €), rue des Bergeronettes (25 000 €).
- Diverses opérations de requalification : place Bourgneuf (100 000 €), boulevards Orient, Chateaubriand et Mistral (4,2 M€).
- Mise en conformité du plateau traversant du Chemin de la Source (30 000 €).
- Création de 2 zones de croisement Chemin du Petit traversier du Plan (60 000 €).
- Sécurisation de l'entrée secondaire de la BAN - Chemin du Palyvestre (70 000 €).
- Rénovation de l'éclairage public : relanternage Porquerolles (159 000 €), rénovation de l'éclairage public sur diverses voies (remplacement des candélabres et des lanternes vétustes) (478 000 €).

- Mise en valeurs de ronds-points (112 000 €).
- Diverses opérations d'amélioration, de réfection et de dilatation du réseau pluvial (880 000 €).
- Entretien des équipements de voirie : remplacements de radars pédagogiques, de mobiliers urbains, de barrières, sécurisation de passages piétons, remplacement et entretien de bornes escamotables (600 000 €).
- Entretien de la route du Sel en lien avec la DDTM : dépose, fourniture et pose de glissières bois, réfection de chaussée, enrochement du canal, réfection du cordon dunaire... (748 000 €).
- Travaux divers sur le littoral (300 000 €).
- Finalisation des études projet de création du barreau Crestade en coordination avec la Région pour le nouveau Lycée (coût de l'opération : 5 000 000 €).

La Crau :

- Diverses opérations de réfection : ZAE Gavary (150 000 €), chemin des Terrimas (245 000 €), avenue du 8 mai 1945/aire de retournement bus (1 064 000 €), croisement Faurys/Pasteur, (194 800 €), chemin de l'Ourse et Terrimas (260 600 €).
- Travaux salle Parnaud (480 000 €).
- Requalification et agrandissement du parking de Lattro de Tassigny (945 000 €).



Parking de Lattro de Tassigny à La Crau

La Garde :

- Travaux éclairage public : modernisation LED + CEE (650 000 €).
- Géodétection du réseau d'éclairage public phase 2 (39 000 €).
- Diverses opérations de réfection : Chemin de la Foux (130 000 €), Boulevard Enseigne de Vaisseau Pont (155 500 €), chemin de la Foux (128 000 €), mur de soutènement vieux chemin de Hyères (5700 €), boulevard Gues (138 000 €), boulevard Bourgarel (252 000 €), avenue Bartolini (235 000 €), avenue Abel Gance (11 800 €), allée du Bosquet (159 000 €), mur avenue de Montesarchio (8000 €), chemin de la Foux (75 000 €).
- Travaux de reprise des accotements du bassin de rétention chemin des Plantades (15 500 €) et avenue 1^{ère} DFL (240 000 €).
- Travaux de sécurisation chemin des Plantades (263 000 €).



Chemin des Plantades à La Garde

- Tranchée pour extension du réseau d'éclairage public, impasse Sainte Musse (17 000 €).
- Création d'un trottoir parking Chabot (51 400 €).

- Travaux de mises aux normes pour l'accueil de la ligne de Bus 2 (70 500 €).
- Création de places de stationnement avenue du 8 mai 1945 (4500 €).
- Divers travaux d'amélioration : grille avaloire avenue Mistral (2300 €), îlot chemin du Pouverel (3400 €), mini giratoire franchissable rue Delsol (34 000 €), remplacement d'un caniveau impasse du Maquis (8300 €), création d'une zone franchissable sur le carrefour à sens giratoire de l'avenue de la 1^{ère} DFL (10 000 €).
- Divers travaux de signalisation horizontale, verticale, barrières, radars (58 000 €).
- Travaux SLT divers dont la modernisation des contrôleurs (83 000 €).

La Valette-du-Var :

- Modernisation de l'éclairage public (300 000 €).
- Dégagement des emprises sur le futur tracé du BHNS sur 3 propriétés (700 000 €).
- Aire de régulation bus pour la nouvelle ligne 2 (270 000 €).
- Requalification de la voirie sur avenue Briand (240 000 €).
- Création d'un chemin piétonnier sécurisé à Tourris (30 000 €).
- Mise en conformité PMR des trottoirs au centre-ville Nord et Coupiane (50 000 €).
- Rénovation de tapis : avenue Paul Valéry, avenue Trémolière, avenue Péri, avenue Henri Matisse (40 000 €), av 9 DIC (40 000 €).
- Piste verte sur RD 46 entre Ozone et Nonay (90 000 €).
- Voie partagée piétons/vélos sur avenue Docteur Jean (50 000 €).

Le Pradet :

- Création d'une voie de circulation pour raccorder la traverse Paulin David avec l'avenue Gabriel Péri (300 000 €).
- Travaux d'aménagement du parking Mangot (160 000 €).
- Réfection du chemin de la Cibonne (125 000 €).
- Mise aux normes passages piétons secteur Fromentin/Lavéran/Foucault (35 000 €).
- Réfection réseau pluvial (100 000 €) : boulevard Jean Jaurès, rue Paulin David.
- Sécurisation piste cyclable par glissière bois (60 000 €).
- Remplacement d'un garde-corps promenade de la plage de la Garonne (9000 €).
- Travaux de modernisation de l'éclairage public (240 000 €) : avenue Général Brosset, rond-point Montcalm, piste cyclable Montcalm, avenue Jean Moulin, avenue de la 1^{ère} DFL, RD20286 La Garonne, chemin de la Bayette, RD559 entre Bayette et rond-point la diligence, chemin des Clapiers, avenue Raimu, rond-point Roches Bleues.



Modernisation de l'éclairage public au Pradet

- Finalisation des études d'avant-projet pour la requalification du quartier des Oursinières avec la régie des Ports (coût de l'opération : 14 500 000 € dont 7 500 000 € financés par TPM).



Chemin du Canebas à Carqueiranne

La Seyne-sur-Mer :

- Finalisation des études d'avant-projet pour la réhabilitation de la Corniche Tamaris (coût de l'opération : 39 000 000 €).
- Diverses opérations de réfection : avenue Donicarde (210 000 €), avenue Debussy (33 000 €), avenue Henri Guillaume (600 000 €), avenue de l'Europe (166 000 €), avenue Docteur Mazen (172 000 €), rue Louis Curet (313 000 €), chemin de La Seyne à Bastian (253 000 €), chemin du Belvédère (258 000 €), rue Sauvat (139 000 €), chemin et route de Fabrègas (286 000 €), parcs Braudel et la Navale (151 000 €).



Avenue Henri Guillaume à La Seyne-sur-Mer

- Renouvellement de l'éclairage public en LED dans les ZAE (80 000 €), ex voirie communautaire (34 000 €), boulevard Toussaint Merle (163 000 €).
- Dégagement des emprises d'une propriété Chemin de Fabre à Gavet (176 000 €).
- Création du giratoire de l'avenue de l'Europe (670 000 €).
- Carrefour Kennedy : aménagement du carrefour et densification ombrage (317 000 €).
- Boulevard Jean Jaurès : réaménagement de la partie haute (307 000 €).
- Avenue Robert Brun : raccordement et renouvellement réseau pluvial (134 000 €).
- Travaux de lutte contre l'érosion (217 000 €).
- Cours Louis Blanc et rue Marius Giran : mise en place de bornes hydrauliques + ornement et ombrage (292 500 €).

60

Carqueiranne :

- Aménagement place de l'église (230 000 €).
- Diverses opérations de réfection : chemin du Hameau devant le gymnase (260 000 €), chemin du Canebas (260 000 €), chemin de la Benoite (262 000 €), réfection chaussée carrefour boulevard Missimine et Benoîte (230 000 €), chemin des Vieux Roubauds (260 000 €), avenue Gounod et Wagner (44 000 €), chemin de la Ventouresse (29 000 €), avenue Elie Gauthier (37 000 €), rue Joseph Paul (29 000 €).

boulevard Gérard Philippe (40 000 €), quartier le Paradis (261 000 €), mur de soutènement chemin du Canebas (175 000 €), chemin du Petit Lac (55 000 €).

- Création éclairage LED parking Rebufat (4000 €).
- Création éclairage public solaire traverse de la Rade et boulevard de la Liberté (12 000 €).
- Remplacement mâts et lanternes avenue de la Mer (8000 €) et Pins Penchés (41 000 €).
- Extension réseau éclairage public avenue Debussy (51 000 €).
- Réfection et aménagement PMR passage piétons (62 000 €), avenue Jean-Jaurès, chemin des écoliers et avenue Massenet (35 000 €).



Place de l'église à Carqueiranne

Ollioules :

- Débroussaillage dans le cadre des OLD à Châteauvallon (200 000 €).
- Mise aux normes de l'éclairage public dans la ZAE La Girane (85 000 €).
- Aménagement de la régulation bus dans le cadre de la mise en place de la ligne 2 (80 000 €).
- Attribution des marchés de travaux pour le réaménagement de l'aire de retournement Technopôle de la Mer (1 100 000 €).
- Sécurisation trottoir Technopôle de la Mer (15 000 €).



Rond-point au Technopôle de la Mer à Ollioules

- Interventions de sécurité ZAE (20 000 €).
- Diverses opérations de réfection : Sainte Barbe (11 800 €), chemin Raoul Coletta (166 000 €), les Horts (11 400 €), rue République (18 000 €), chemin de la Rouquette (34 000 €), chemin de l'Oppidum (35 900 €), avenue Chautard (11 200 €).
- Chicane Piedardan (16 800 €).
- Pavage centre-ville (53 800 €).

Six-Fours-les-Plages :

- Diverses opérations de requalification : avenue Picareau et place de la Cauquière (1 762 700 €), rue de la Colline (171 000 €).



Rue de la Cauquière à Six-Fours-les-Plages

- Création d'un réseau d'assainissement pluvial boulevard Frédéric Mistral (260 000 €).
- Travaux GEMAPI : investissement (58 000 €) / fonctionnement (160 500 €).
- Diverses opérations de réfection : rue Allègre (150 000 €), voiries du lotissement St-Yves (256 000 €), rue des Myrtes (236 000 €), avenue du Lycée de la Coudoulière (250 000 €).
- Relanternage LED (250 000 €).
- Obtention de la Déclaration d'Utilité Publique pour la création de la ZAE Prébois.

Saint-Mandrier-sur-Mer :

- Aménagement du parking de la Médiathèque (172 000 €).



Parking de la Médiathèque à Saint-Mandrier-sur-Mer

- Remplacement de 109 luminaires en LED sur le village et Pin Rolland (100 000 €).
- Réparation du réseau pluvial de la déchèterie et de l'avenue de la République (220 000 €).
- Travaux de génie civil et reprise des armoires d'éclairage public (45 500 €).
- Accessibilité : création d'un plateau traversant PMR (7500 €).
- Mobilier urbain : changement de bancs et poubelles (15 000 €).
- Réparation du réseau pluvial et caniveau plage St-Asile (35 000 €).
- Travaux d'entretien de la voirie (80 000 €).

Toulon :

- Diverses opérations de requalification : voies adjacentes à la place Martin Bidouré (1 020 000 €), avenue de la Victoire du 8 mai 1945 entre Barnier et Sainte Anne (1 440 000 €) et modernisation de l'éclairage public (90 000 €), voies adjacentes au Quartier de la Créativité et de la Connaissance (810 000 €), chaussée et parking Valès (85 000 €).
- Réalisation d'aménagements de proximité : mise en conformité des quais de bus, accessibilités PMR et trottoirs (620 000 €) ; des espaces et des cheminement piétons ainsi que de trottoirs (390 000 €).



Travaux en centre-ville de Toulon

- Aménagement de pistes cyclables sur l'ensemble de la commune (900 000 €).
- Signalisation horizontale (300 000 €).
- Parking devant le bâtiment Phoenix avec création de 21 places (150 000 €).
- Reprise partielle du parking et des trottoirs rue Schuman (170 000 €).
- Diverses opérations de réfection : boulevard Enseigne de Vaisseau Gues (170 000 €), chemin de la Poudrière et de son intersection rue Groignard (635 000 €).
- Création d'un réseau pluvial sur le site de Lagoubran : chemin de Tombouctou et avenue A. Briand (300 000 €) et boulevard De Lesseps (150 000 €).
- Inspections télévisées et travaux sur le réseau pluvial de la ville (700 000 €).
- 11 opérations de petite réfection de voirie (total 525 000€).

Le Revest-les-Eaux

- Diverses opérations de réfection : chemin du Château (115 000 €), chemin du Val Dardennes (250 000 €).
- Remplacement de poteaux/mats d'éclairage public sur l'ensemble de la commune (30 000 €).
- Relanternage : fourniture et pose de lanterne LED (30 000 €).



Chemin du Val Dardennes au Revest-les-Eaux



Fontaine Godillot à Hyères

► Les travaux et aménagements pour la qualité des espaces verts

Hyères :

- Travaux de restauration de la fontaine Godillot (712 200 €).
- Travaux d'embellissement : carrefour du 11 Novembre voie Léopold Ritondale (190 500 €), ronds-points Herminier et Cartigny (57 700 €), parc Olbius Riquier (85 500 €).
- Plantation d'arbres et palmiers divers alignements (29 900 €).

La Garde :

- Travaux d'embellissement : abords villa Jeanne (37 000 €), rond-point 1^{ère} DFL (7500 €), rond-point 8 mai (9000 €), rond-point du 8 mai 45 et abords (118 000 €), avenue Jules Ferry, entrée du parc nature (30 900 €).
- Plantation d'arbres : parvis du lycée (5580 €), rond-point bicentenaires + pots (3000 €), avenue 1^{er} BIMP (38 000 €), plantation de liserons (9600 €).
- Aménagement gymnase Chabot (54 600€).



Centre-ville de La Garde

La Seyne-sur-Mer :

- Avenue Pablo Neruda : ornement et ombrage (73 500 €).



Avenue Neruda à La Seyne-sur-Mer

- Rond-point du Pas du Loup : réhabilitation et plantations (90 000 €).

Six-Fours-les-Plages :

- Plantation de 209 arbres, 1800 végétaux et réalisation d'aménagements paysagers représentant une surface totale de 3290 m².
- Opérations d'aménagement paysager : parvis des HLM Renaudel (185 550 €), avenue de la Mer (183 500 €), plage des Carabiniers (500 000 €).



Centre-ville de Six-Fours-les-Plages

Le Pradet :

- Poursuite de la lutte contre l'effet îlot de chaleur, plantation d'arbres en zone urbaine (35 000 €).

Saint-Mandrier-sur-Mer :

- Remplacement et plantation de palmiers place des résistants (13 000 €).
- Taille des palmiers grandes hauteur RD18 (12 000 €).
- Entretien et fleurissement des massifs, achats de végétaux (17 000 €), entretien (12 000 €).



Plantations à Saint-Mandrier-sur-Mer

Toulon :

- Entretien des espaces verts des bâtiments de la Métropole (HM, Phoenix, Data Center) : 12 050 €.
- Renouvellement et développement du patrimoine arboré métropolitain : 139 arbres replantés et 500 arbres plantés.
- Inventaire du patrimoine arboré : 15 000 arbres estimés (85 000 €).
- Opérations d'aménagement paysager et plantation : Porte des Oliviers (513 000 €), Parc du Pré Sandin quartier St-Jean (450 000 €), rue d'Astour centre-ville (56 000 €), place Sadi Carnot quartier St-Roch (67 000 €), promenade verte des Poudrières (6000 €), parvis de la Faculté de Droit quartier centre-ville (180 000 €).

Carqueiranne :

- Paillage divers sites (29 000 €).
- Achats d'arbres de type méditerranéen pour divers sites (23 000 €).

- Restructuration divers sites (24 000 €).

- Aménagement des espaces verts : promenade Pompidou (9000 €), impasse des Bouvreuils (5700 €), rond-point de la Diligence (12 000 €), rond-point des Redonnes (11 200 €), avenue du Grand Chêne (2400 €).

La Valette-du-Var :

- Opérations d'aménagement paysager et plantation : plantations d'arbres « 1 arbre - 1 enfant » (180 000 €), jardin remarquable de Baudouvin (130 000 €), avenue Paul Eluard et piste verte sous le pont de la Coupiane (24 000 €), avenue Peri et avenue D'Ormesson (155 000 €).



Plantations à La Valette-du-Var

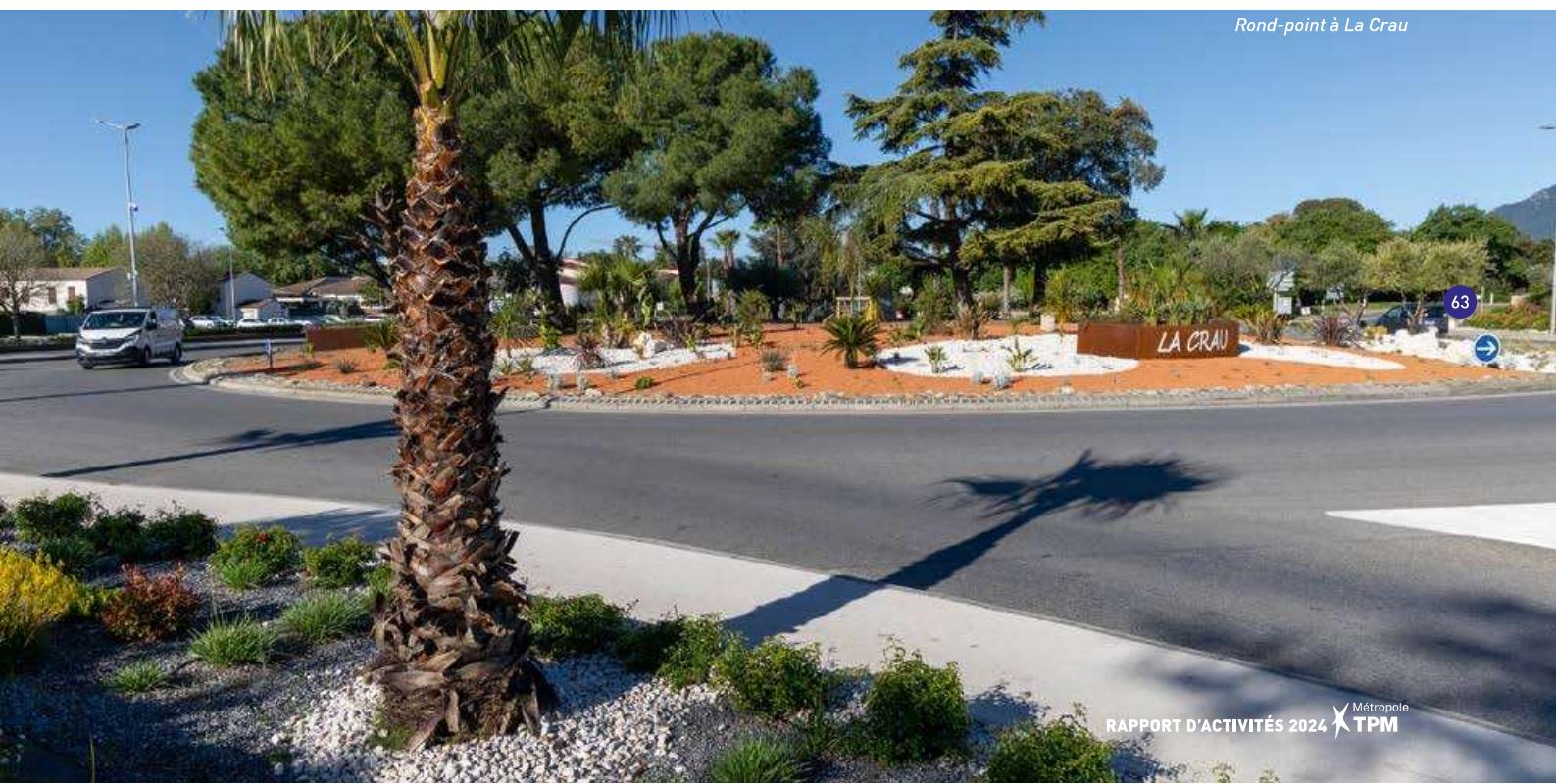
Ollioules :

- Plantation de 100 arbres (128 200 €).
- Aménagement des giratoires Saint-Roch (22 000 €), de l'Ordre du Mérite (32 200 €) et du Mérite Maritime (98 200 €).

La Crau :

- Rond-point des Anciens Combattants (179 450 €) et rond-point RD29/Chemin des Genévriers accès Vallon du Soleil (52 049 €).
- Esplanade du Souvenir Français (130 140 €).
- Aménagement parking de Lattre de Tassigny (20 912 €).
- Aménagement avenue du 8 mai 1945 (57 800 €).
- Entourage d'arbres résine drainante parking Samuel Paty (11 753 €).
- Aménagement résine drainante parking Chasselas (15 267 €).

Rond-point à La Crau



€ DÉPENSES 2024

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Fonctionnement : 78 M€

Investissement : 5,9 M€

CHIFFRES CLÉS 2024

TONNAGE DÉCHETS COLLECTÉS

153 754 tonnes
d'ordures ménagères collectées.

14 446 tonnes
de papiers et cartons.

4 769 tonnes
de plastique et métaux.

9859 tonnes de verre.

PÔLES ENVIRONNEMENTAUX

74 711 tonnes
de déchets reçus
(y compris gravats et déchets dangereux).

916 200 entrées.

57 000 nouvelles cartes
distribuées.

Territoires et proximité

Collecte des déchets et propreté urbaine

La compétence « collecte des déchets ménagers et assimilés » couvre la collecte des ordures ménagères et des matières recyclables en porte-à-porte, ainsi que la gestion des conteneurs collectifs et des pôles environnementaux (déchèteries).

Les antennes métropolitaines mènent l'ensemble des missions de proximité : elles assurent le recensement des besoins et le suivi des stocks de bacs à ordures ménagères et de bacs de tri, la gestion des composteurs, la gestion locale du personnel et de l'équipement. Concernant les opérations de collecte, elles s'occupent des relations avec les prestataires, le suivi de l'exécution des marchés ainsi que la gestion des régies. Les missions relatives au recensement des besoins, aux devis pour la réparation des véhicules et la location leur incombent également.

Le siège assure les missions mutualisables sur les antennes telles que la gestion des calendriers de collecte et des assurances des véhicules, la vérification des factures de réparation, les devis de fourniture des bacs de déchets, des composteurs, la formation des agents ainsi que le suivi des agréments et habilitations. Le siège assure la préparation et l'exécution budgétaire de la section investissement, en lien avec les antennes.

Enfin, il prend en charge les études stratégiques, comme le **Programme Local de Prévention et de Gestion des Déchets (PLPDMA)** ou la mise en œuvre du projet d'**Économie Circulaire**. Il conduit également toute la politique stratégique en termes de déchets et il est en lien direct avec le SITTOMAT.



64

QUELQUES DATES

✓ 1^{er} janvier

Nouveau marché de collecte commun La Valette/Le Pradet

✓ Novembre

Début de l'expérimentation de collecte des biodéchets en Points d'Apport Volontaire (PAV)

✓ Novembre

Désignation du prestataire Kroc'Can pour des ambassadeurs de tri

Les antennes métropolitaines assurent l'ensemble des missions de propreté urbaine. Cela comprend le balayage et le lavage manuels ou mécanisés, le vidage des corbeilles de propreté à la disposition des administrés, le désherbage des accotements, chemins piétonniers..., les prestations de collecte et nettoiement suite aux événements organisés (marchés, manifestations), les interventions ponctuelles (dépôts sauvages, nettoyage de squats, décapage, ...), la pose, l'entretien et la maintenance des équipements de propreté (corbeilles, totems distributeurs de sacs canins, canisites, ...), ou encore l'intervention sur les pollutions visuelles (affichage sauvage, tags). Ces prestations sont effectuées sur le territoire en régie et par des prestataires.



La déchèterie d'Hyères

PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

► Le renouvellement du matériel et des véhicules de collecte et de propreté

Le plan de renouvellement du parc a continué à se déployer en 2024 avec la réception de quatre véhicules et la commande de six nouveaux véhicules principalement des camions hayons et des petites bennes de 5 m³ qui seront livrés en 2025. Le renouvellement du parc se fait par un verdissement systématique, pour aller vers une diminution des gaz à effet de serre produits.



© DR

► Travaux de réfection de la déchèterie d'Hyères

Cette opération de mise en conformité visant à améliorer l'accueil des usagers et les conditions de travail des agents, initiée en 2023, s'est achevée en septembre 2024 pour un montant de 1 380 000 €, avec le soutien de la Région et de l'Etat.

En 2024, la déchèterie d'Hyères a accueilli approximativement 55 000 usagers professionnels et particuliers pour un tonnage de 8500.

► Mutualisation des ressources pour la collecte des déchets ménagers

La Métropole a attribué un marché commun entre les territoires de La Valette-du-Var et du Pradet pour la collecte des déchets ménagers et assimilés. **Cette mutualisation vise à optimiser le ramassage des déchets entre ces deux communes dans une optique de réduction du gaz à effet de serre.**

► Expérimentation de collecte en Points d'Apport Volontaire (PAV) des biodéchets sur La Valette-du-Var

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi anti-gaspillage (loi AGEC) oblige depuis le 1^{er} janvier 2024 les collectivités à mettre à disposition des usagers non professionnels les moyens de trier leurs biodéchets. Ainsi, en synergie avec le système de compostage sur l'ensemble du territoire mené par le SITTOMAT, **la Métropole complète son dispositif en déployant depuis novembre 2024, 43 Points d'Apport Volontaire de biodéchets dans certaines zones géographiques de La Valette-du-Var.** Cette expérimentation permettra à la Métropole TPM d'identifier les besoins sur les autres communes membres de la Métropole, et les possibilités de généralisation de PAV sur les zones qui le nécessitent (absence d'autres solutions de compostage). **Cette démarche permet de sensibiliser les usagers au tri des biodéchets et les incite au compostage et au retour à la nature de ces déchets.**



► Mise en place d'un nouveau dispositif de sensibilisation au tri des déchets

En novembre 2024, la Métropole a fait appel à la société Kroc'Can pour mettre en place une équipe d'agents de prévention des déchets, chargée d'informer et sensibiliser les usagers sur plusieurs thématiques :

1. **La prévention** des déchets, l'achat écoresponsable, le gaspillage alimentaire, le compostage, et le réemploi, en lien avec le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés Métropolitain (PLDMA).
2. **L'amélioration** du geste de tri des déchets (ordures ménagères, encombrants, déchets sélectifs, bio déchets).
3. **Le développement** de l'apport volontaire et la sensibilisation pour réduire la production de déchets et augmenter le taux de valorisation matière.

Cette mission d'information consiste en des interventions pédagogiques, des animations publiques, la distribution de documents de communication. Ils ont également été mobilisés dans l'expérimentation de la collecte des biodéchets en Points d'Apports Volontaires sur le territoire de La Valette-du-Var, en distribuant le matériel nécessaire et en informant les usagers sur les consignes de tri.

► La gestion des déchets diffus abandonnés

Une convention signée en novembre 2024 entre la Métropole et Citéo, éco-organisme luttant contre les déchets d'emballage (papier carton, plastique verre) de produits destinés à la consommation des ménages et hors foyers, permet de financer des actions en matière de propreté urbaine et de collecte des déchets, notamment la lutte contre les dépôts sauvages.

► La collecte des mégots

Pour soutenir les collectivités, l'État a instauré une responsabilité élargie des producteurs en désignant un éco-organisme nommé Alcome avec des objectifs élevés de captage de ce flux. Celui-ci est financé via une écotaxe prélevée auprès des fabricants de cigarettes.

Dans ce cadre, la Métropole déploie sur son territoire des réceptacles à mégots et bénéficie d'une aide financière via une convention avec l'éco-organisme Alcome. Ainsi, **76 000 mégots ont été collectés en 2024**.

Son déploiement se poursuit sur Toulon (dont les bâtiments de la Métropole) La Seyne-sur-Mer, Six-Fours-les-Plages et La Crau.



► La communication

Hormis la campagne d'information des jours de collecte et des consignes de tri, la Métropole a réalisé plusieurs communications en 2024 : lutte contre le gaspillage alimentaire, campagne sur les filières de traitement des déchets, le compost, les retours des sapins en déchèterie, la Redevance Spéciale. Un escape game « zéro déchets » visant à sensibiliser les habitants au tri des déchets et à leur gestion éco-responsable a également été proposé lors de la Fête des Salins en septembre.

Fête des Salins d'Hyères





▶ La Redevance Spéciale

Depuis septembre 2021, une Redevance Spéciale (RS) pour la collecte des déchets assimilés aux ordures ménagères issus des activités économiques sur le territoire est mise en place et permet de réduire le nombre de bacs à ordures ménagères. **Ainsi, en 2024, 166 bacs Ordures Ménagères ont été retirés soit 62 300 litres soit 65,3 tonnes hebdomadaires. Cela représente une économie de traitement (108,5 €/t) de 237 000 € par an.**

En 2024, les 194 contrats en cours ont généré une recette d'environ 1 250 000 €.





Barrage de Carcès

€ DÉPENSES 2024

EAU POTABLE

Fonctionnement : 7,6 M€

Investissement : 7,6 M€

ASSAINISSEMENT

Fonctionnement : 9,9 M€

Investissement : 14,5 M€

CHIFFRES CLÉS 2024

EAU POTABLE

2 retenues (Dardennes et Carcès) et **12** unités souterraines (forages, puits et sources locaux) en activité sont à la disposition de la Métropole pour sa production d'eau potable. Elle achète également de l'eau brute à la Société du Canal de Provence (SCP).

3 usines de potabilisation situées sur le territoire (La Valette-du-Var, Pierrascas et Dardennes) permettent le traitement des eaux superficielles des retenues et de la SCP et les eaux souterraines font l'objet d'une désinfection in situ.

23,6 millions de m³ d'eau potable sont ainsi produits par la Métropole. En complément, elle achète 11,9 millions de m³ auprès de la Société du Canal de Provence (SCP), de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume (CASSB) et du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau des communes de la Région Est de Toulon (SIACRET).

200 000 abonnés au service d'eau potable, avec un volume vendu de l'ordre de 28 millions de m³.

2100 km de canalisations pour le réseau d'adduction et de distribution sur le territoire. Il compte 91 réservoirs pour une capacité totale de stockage de 179 000 m³ et 54 stations de reprise.

Le taux de rendement du réseau métropolitain est supérieur à 86% et dépasse donc le rendement objectif du Grenelle II visant à réduire les pertes en eau. Le niveau d'investissement patrimonial est soutenu, représentant 13 km de renouvellement de réseaux.

2,23 € TTC/m³ est le prix moyen du service facturé à l'abonné.

68

ASSAINISSEMENT

183 000 abonnés en assainissement collectif, pour un volume collecté d'environ 31,7 millions de m³, produisant après traitement près de 10 820 tonnes de matières sèches de boues, éliminées en compostage suite à l'arrêt du four d'AmphitriA pour travaux pendant toute l'année 2024.

3 principales stations : l'Almanarre à Hyères, AmphorA à La Garde et AmphitriA à La Seyne-sur-Mer. Les usines de traitement ont un très bon niveau de performance et leurs rejets sont conformes à la réglementation.

1290 km de canalisations pour le réseau de collecte sur le territoire. Le niveau d'entretien est conséquent avec 230 km de curage annuel. Les diagnostics en vue de la détection d'anomalies sont réalisés à hauteur de 52 km pour les inspections vidéo et 48 km pour la fumigation. Le niveau d'investissement patrimonial est soutenu, représentant 16,2 km de renouvellement ou réhabilitation de réseaux et 0,4 km d'extensions.

2,70 € TTC/m³ est le prix moyen du service facturé à l'abonné.

Eaux Usées Non Domestiques : **107** visites d'entreprises ont été réalisées.

Plus de 8200 installations d'assainissement non collectif présentes sur le territoire métropolitain. 466 contrôles ont été réalisés dans l'année, dont 79 réhabilitations.

QUELQUES DATES

✓ 1^{er} janvier

Intégration de Hyères dans le contrat relatif à l'exploitation du service public de production et distribution de l'eau potable du secteur Est

✓ Janvier

Démarrage des travaux de modernisation de l'incinérateur de la station d'épuration AmphitriA au Cap Sicié

✓ 30 avril

Lancement du Schéma Directeur d'eau potable

✓ 24 mai

Inauguration du Sealine (conduite sous-marine d'alimentation en eau potable de Porquerolles)

✓ 16 septembre

Démarrage des travaux de reconstruction de la station d'épuration de Porquerolles

✓ 7 octobre

Démarrage d'une étude sur le potentiel de Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT)

Eau potable et assainissement des eaux usées

En matière d'eau potable, la Métropole assure la production, le transfert et la distribution d'une eau de qualité en quantité suffisante sur l'ensemble du territoire, tout en maîtrisant les coûts du service pour l'usager.

La production et la distribution d'eau potable sont assurées en régie sur les communes de Six-Fours-les-Plages et La Garde et par le biais de délégations de service public sur les dix autres communes.

Les objectifs poursuivis sont de définir une stratégie globale des achats d'eau, de diversification et de sécurisation de l'alimentation en eau, de préserver les ressources en eau locales, de déployer une stratégie de gestion patrimoniale, d'établir un programme pluriannuel d'investissement et de travaux sur les réseaux et ouvrages, de rechercher l'optimisation des nouveaux contrats de délégations de service public, et de garantir une qualité de service homogène à l'usager.

En matière d'assainissement, la Métropole lutte contre la pollution due aux eaux usées de toute nature. Son action porte essentiellement sur la collecte, le transport et le traitement des eaux usées, mais aussi sur le contrôle des rejets non domestiques (lutte contre les pollutions chimiques d'origine industrielle) ainsi que le contrôle de conception et de bon fonctionnement des systèmes d'assainissement non collectif.

Les objectifs poursuivis consistent à établir une stratégie de modernisation du réseau et d'amélioration de la performance des ouvrages de traitement, à réduire les intrusions d'eaux claires parasites, à optimiser les nouveaux contrats de délégations de service public par regroupements progressifs et garantir une qualité de service homogène à l'usager sur le territoire métropolitain.

Le service exploite en régie la collecte sur les communes de Six-Fours-les-Plages, Ollioules et La Garde. La gestion des réseaux de collecte sur les 9 autres communes, de l'émissaire de transport du Cap Sicié ainsi que de toutes les stations d'épuration, est assurée en Délégation de Service Public.



La conduite d'alimentation en eau potable de Giens à Porquerolles

PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

► La sécurisation des barrages

- Poursuite des travaux d'aménagement du barrage de Carcès nécessaires à l'exploitation de la retenue à sa côte maximale.
- Préservation des ressources locales pour la production d'eau potable.
- La mise à jour du dossier de demande d'autorisation pour le forage de la Foux (Le Pradet) se poursuit, ainsi que la demande d'autorisation pour la remise en service de la ressource de Carnoules.

► Les travaux sur les réseaux et les ouvrages d'eau potable

- Modernisation de l'usine de production d'eau potable de La Valette-du-Var.
- Réhabilitation de la station de la Foux (Le Pradet).
- Poursuite des travaux sur l'aqueduc d'eau brute Carcès - La Valette, avec 120 mètres linéaires à Besse-sur-Issole à l'hiver 2024-2025.
- Mise en service de la conduite sous-marine Sealine pour alimenter l'île de Porquerolles en eau potable.
- Sécurisation de l'alimentation en eau potable et mise aux normes des réseaux à Hyères (réservoir La Colette, têtes de forages du Golf Hôtel).
- Renouvellement des réseaux afin d'améliorer le rendement global du système d'approvisionnement.

► Les travaux sur les réseaux et ouvrages d'assainissement

- Renouvellement des réseaux, en particulier pour lutter contre les intrusions d'eaux claires : 12 km.
- Travaux de sécurisation sur les postes de relevage : remplacement de pompes, groupes électrogènes.
- Campagne de sectorisation amont de la pollution toxique sur les bassins versant d'AmphitriA, AmphorA et Almanarre - Montant de l'étude 180 000 € TTC.

► Les travaux d'envergure sur les stations de traitement d'eaux usées

- AmphitriA (50 M€), production de biogaz sur l'Almanarre, nouvelle station de traitement des eaux de l'Île de Porquerolles (12 M€).



La STEP AmphitriA

« La rue de Paris est un théâtre permanent, décors, acteurs, rien n'y manque, il faut payer sa place avec du temps perdu, ce temps perdu bête noire de notre époque. Avec le recul, ce temps me paraît être celui que j'ai le mieux employé. »





Qualité de vie

Valoriser, préserver et protéger la biodiversité de notre environnement exceptionnel, favoriser la qualité de vie et l'épanouissement des habitants de notre territoire sont autant de priorités pour la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

La Métropole propose une offre culturelle riche et diversifiée en s'appuyant sur les 11 équipements qui maillent le territoire, mais également diverses animations, ainsi que de multiples actions pour faciliter l'accès à la culture.

En matière sportive, la Métropole s'appuie sur des équipements de qualité répartis sur l'ensemble du territoire, et des actions à destination de tous les publics.

Enfin, la Métropole dispose d'un environnement exceptionnel et intervient par des leviers nombreux et complémentaires, qui incluent la valorisation et la préservation de la biodiversité présente sur les différents sites naturels gérés par la Métropole : la mise en sécurité et la préservation du sentier du littoral, le suivi de la qualité des eaux pour gérer les épisodes de pollution aquatique, l'entretien de concessions de plages et des équipements balnéaires rattachés, ou encore la gestion de parcs et jardins remarquables.

€ DÉPENSES 2024

Fonctionnement : 38,2 M€

Investissement : 4,6 M€

CHIFFRES CLÉS 2024

280 000 visiteurs ont participé à la programmation de la **villa Noailles** à Hyères et Toulon.

18 000 personnes ont visité l'exposition de Robert Doisneau à la **villa Tamaris**.

Le taux de fréquentation moyen des spectacles organisés hors les murs par **l'Opéra TPM** a atteint **87%**

8000 élèves de l'élémentaire au lycée ont assisté aux **représentations scolaires du Pôle**.

Plus de 1000 œuvres d'art constituent la collection métropolitaine.

Qualité de vie

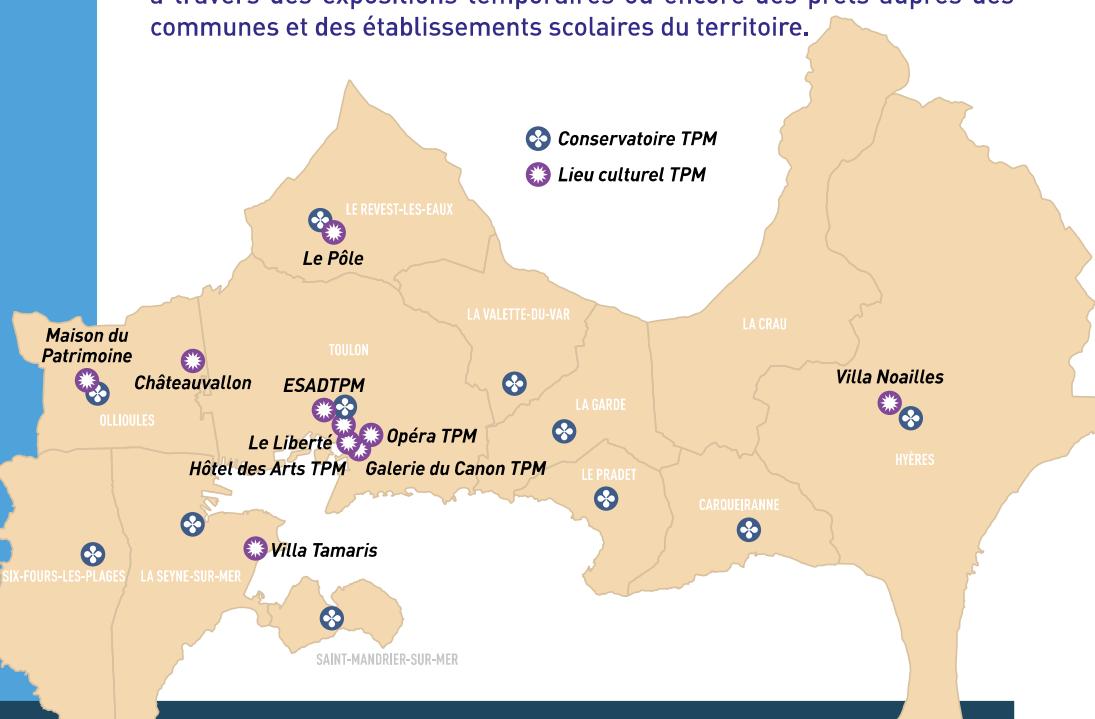
Culture

Parce que la culture est un levier de cohésion sociale et de développement économique, qu'elle concourt à la qualité de vie des habitants et à l'émergence de l'identité du territoire, la Métropole Toulon Provence Méditerranée a fait le choix de lui accorder une place primordiale.

TPM exerce la compétence « création, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt métropolitain » et consacre à ce titre plus de **40 millions d'euros** à sa politique culturelle, qui se définit autour de 2 axes majeurs.

D'une part, elle assure la gestion de grands équipements culturels dans les domaines du spectacle vivant, de l'enseignement artistique et des arts visuels. À cet égard l'Opéra TPM, Le Liberté - scène nationale, l'Hôtel des Arts TPM, la Galerie du Canon TPM et l'École Supérieure d'Art et de Design TPM à Toulon, la villa Noailles - centre d'art contemporain d'intérêt national à Hyères, la Villa Tamaris - centre d'art et de la photographie à La Seyne-sur-Mer, Châteauvallon - scène nationale et la Maison du Patrimoine à Ollioules, Le PÔLE - scène conventionnée d'intérêt national « Art en territoire » au Revest-les-Eaux, ou encore les 11 sites du Conservatoire TPM composent un paysage riche et dynamique qui contribuent à son rayonnement national et international.

D'autre part, la Métropole s'attache à favoriser l'accès à la culture au plus grand nombre. Elle soutient ainsi les initiatives et actions qui participent à la valorisation des équipements culturels métropolitains, aide les festivals emblématiques comme le « Midi Festival » et « Jazz à Porquerolles » à Hyères, « La Vague Classique » à Six-Fours-les-Plages ou encore le « Festival de Musique de Toulon et sa région » et déploie une communication ciblée autour de l'offre culturelle proposée. À cela s'accompagne une politique d'acquisition et de conservation d'œuvres d'arts visant à enrichir le patrimoine métropolitain, fonds qu'elle fait circuler à travers des expositions temporaires ou encore des prêts auprès des communes et des établissements scolaires du territoire.



QUELQUES DATES

✓ 29 juin

Le Festival d'Été de Châteauvallon a ouvert ses portes avec la nouvelle création de l'Opéra TPM

✓ Du 29 juin au 3 novembre

L'Hôtel des Arts TPM accueillait les collections du Mobilier national

✓ Septembre à décembre

Le Festival d'Automne du Conservatoire TPM a fêté ses 10 ans

✓ Septembre

Début des travaux de réhabilitation de l'Opéra



« Le Tournoi des Sixtes »

PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

Ponctuée par de nombreuses actions et temps forts, l'année 2024 témoigne une nouvelle fois de la diversité artistique et culturelle du territoire et de la volonté des équipements d'intérêt métropolitain de proposer une offre de choix.

► Le Conservatoire TPM labellisé Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR)

Le Conservatoire TPM a rassemblé 3150 élèves à la rentrée 2024. 80 disciplines dont 31 pratiques collectives sont dispensées par 204 enseignants répartis sur les 11 sites du territoire.

Divers dispositifs pédagogiques, en partenariat avec l'Éducation Nationale, pour mener ses missions de sensibilisation et d'initiation aux pratiques artistiques en faveur des plus jeunes se sont traduits par plus de **30 projets en milieu scolaire contre 13 l'année précédente**, des **Classes à Horaires Aménagés** Danse, Musique et Théâtre, 4 Orchestres à l'école (OAE) dont **2 nouveaux à Hyères** ainsi que des interventions d'approche de la danse dans les écoles.

D'autre part, conformément au nouveau Schéma National d'Orientation Pédagogique, le Conservatoire a mis en place à la rentrée 2024, **quatre nouveaux parcours : un Parcours Individualisé, un Parcours Ouverture Adultes, un Parcours Compagnonnage et un Parcours Scénique**.

La Saison culturelle a été marquée par la diversité de ses propositions avec 131 projets, parmi lesquels 18 concerts professionnels, 43 spectacles d'élèves, 46 master classes, 13 conférences et 11 actions annexes (projections, captations...), pour une fréquentation de près de 10 000 spectateurs. Des actions auxquelles s'ajoutent les initiatives des différents sites d'enseignement.

Pour la 8^{ème} édition de « Transmission », l'établissement a accueilli Raoul Lay, compositeur et chef d'orchestre, directeur artistique de l'Ensemble Télemaque auquel se sont associés



73

CHAM Musique

Héla Fattoumi et Éric Lamoureux, chorégraphes et co-directeurs du Centre chorégraphique national de Franche-Comté à Belfort (VIADANSE), mais également Carole Errante, metteure en scène, comédienne et danseuse. Raoul Lay a composé un multi-opéra intitulé « Le Tournoi des Sixtes » autour de sujets tels que le football, la télévision, l'adolescence et

les années 70, interprété fin mars par l'orchestre symphonique du Conservatoire TPM, des élèves des départements danse et théâtre, et l'Ensemble Télémaque. Ce projet artistique ambitieux a été labellisé au niveau national « Olympiade Culturelle - Paris 2024 ».

Entre avril et juillet, les talents des élèves musiciens, danseurs, comédiens et circassiens ont été révélés au public à l'occasion **de nombreux concerts, spectacles et autres projets transversaux**, accueillis en majeure partie hors les murs que ce soit au Liberté, à la Maison des Comoni, du Zénith Live, au Palais Neptune, à l'Espace des Chapiteaux de la Mer, ou encore dans des lieux plus singuliers tel que le Théâtre de Verdure du mont Faron.

Enfin, le « **Festival d'Automne** » a fêté ses dix ans entre novembre et décembre 2024, en présence de son fondateur Jean-Pierre Pommier pour un concert remarqué au Théâtre Denis à Hyères. Le festival a dévoilé diverses productions d'élèves et a réuni près de 3000 spectateurs dont 500 personnes au Live de Toulon à l'occasion d'un concert hommage au groupe Police.

► Le PÔLE, Scène conventionnée d'intérêt national « Art en territoire »

En 2024, **près de 31 000 spectateurs dont 8000 élèves**, de l'élémentaire au lycée, ont été accueillis au Théâtre, sous Chapiteau, dans l'espace public, à la Bibliothèque de Théâtre Armand Gatti et en établissements scolaires.

La rencontre avec le public, en particulier en milieu scolaire, constitue un axe fondamental de la mission d'Art en territoire. Dans cette perspective, deux spectacles, « **Ces filles-là** » de la compagnie La Collective Ces Filles-Là et « **Impeccable** » de la compagnie varoise Souricière, ont été programmés en tournée dans plusieurs établissements.

L'éducation artistique et culturelle s'est par ailleurs renforcée à travers la pérennisation de projets d'envergure, parmi lesquels la **7^{ème} édition du concours d'éloquence « L'art de dire »** (420 lycéens), la **20^{ème} édition du « Prix de la Bibliothèque du Théâtre Armand Gatti »** (150 élèves), la **9^{ème} édition du « Festival de Théâtre Amateur »** (210 élèves), la restitution de la **5^{ème} édition du projet consacré aux « Arts de la Rue »**.

Le soutien à la création étant également un engagement fort du PÔLE, **19 résidences ont été accueillies** à l'Espace des Chapiteaux de la Mer et la Bibliothèque de Théâtre Armand Gatti à La Seyne-sur-Mer ainsi qu'à la Maison des Comoni

au Revest-les-Eaux et ont notamment donné lieu à 5 présentations publiques.

En l'honneur du centenaire de la naissance d'Armand Gatti, le PÔLE a proposé en mars 2024 à la Bibliothèque une exposition autour de cette figure emblématique.

En novembre, le PÔLE a participé à l'événement national « **La Nuit du cirque** » en proposant 2 spectacles : le cirque Queer avec le spectacle « **le 1^{er} artifice** » et la création « **Yongoyéli** » de la troupe guinéenne Circus Baobab présentée en janvier 2025 à la biennale internationale des arts du cirque.

Invitée pour la 4^{ème} année par le centre national des écritures du spectacle la Chartreuse, la Bibliothèque de Théâtre Armand Gatti a participé à la manifestation « **Les nuits de juin** » autour de la lecture jeune public au cours de laquelle une lecture publique a été réalisée.

Par ailleurs avec le soutien de la Politique de la Ville et l'**opération « L'été culturel - Rouvrir le Monde »**, 3 artistes sont intervenus de juillet à septembre à La Seyne-sur-Mer afin de produire, lors d'ateliers avec les habitants, une maquette géante de la ville. Ce projet intitulé « **Panorama** » a été exposé place Léon Blum pendant la **5^{ème} édition du « Festival Regards sur rue »**. À cette occasion, 20 compagnies, 52 représentations, 86 artistes ont transformé les rues du centre-ville et réuni plus de 13 000 spectateurs.



Le PÔLE s'emploie d'autre part à **fédérer les synergies avec les partenaires du territoire métropolitain** comme en témoignent les coréalisations avec la scène nationale Châteauvallon-Liberté tels que le spectacle « **Personne** » de et avec Yann Frisch (780 spectateurs) ou encore le cirque à ciel ouvert avec le Cirque Aïtal lors de 4 représentations données à l'Espace des Chapiteaux de la Mer (980 spectateurs).





Exposition « Lorsque la photo raconte le monde » de Pascal Maitre à la Villa Tamaris

► L'Opéra TPM

Déployée hors les murs suite à la fermeture de l'édifice en cours de rénovation, l'activité artistique de l'Opéra, avec **50 spectacles et 81 lever de rideau, a rencontré son public en 2024 avec un taux de remplissage moyen de 87% dont 58% résident sur la Métropole** (dont 10 000 jeunes).

L'année 2024 a débuté avec la nomination en janvier d'un nouveau directeur musical, Victorien Vanooten qui a notamment dirigé **le premier opéra de l'année « Thaïs » de Massenet** proposé dans une version de concert, ainsi que **« Les Capulet et les Montaigu » de Bellini**, en mai.

En octobre, c'est au Zénith que l'Opéra de Toulon a ouvert sa saison lyrique avec **« La Force du destin » de Verdi**. Trois concerts avec l'Orchestre de l'Opéra de Toulon ont été donnés au Palais Neptune.



Deux duos inédits étaient présentés dans la saison théâtrale : les Jugnot père et fils dans la comédie **« Le Jour du kiwi »** et Michel Leeb et Francis Huster dans **« Les Pigeons »**. En novembre, l'Opéra a par ailleurs accueilli, **« Chers Parents »**, nommé au Molière de la Meilleure Comédie 2022.

L'édition 2024 a été l'occasion d'entendre un concert dédié aux comédies musicales américaines, **« Classical Broadway »**. Une adaptation enrichie a été donnée au Palais Neptune pour les fêtes de fin d'année marquées par les représentations de **« Cendrillon »** par les Ballets de Monte-Carlo au Zénith.

Cette année 2024 a laissé **une grande place aux actions de sensibilisation avec des concerts pédagogiques**, **« Le Printemps des jeunes »**, **« Rentrée en musique »**, **« Danse à l'Opéra »**, **« Derrière le rideau »**, **« Élèves au concert »**, **« Parcours découverte »**, **« Quartiers d'été »** ... dont ont bénéficié plus de 8700 personnes. Ces actions ont donné la possibilité à des scolaires ou des adhérents d'associations de solidarité d'accéder à des séances de répétition et des représentations.

► La Villa Tamaris, centre d'art et de la photographie

En 2024, **plus de 44 000 personnes ont été accueillies à la Villa Tamaris** parmi lesquelles **plus de 600 scolaires et 600 individuels** qui ont pu bénéficier de visites commentées à l'occasion des cinq expositions programmées.

Quatre temps forts, parmi lesquels 3 monographies et deux expositions hommage à Marius Bar, l'une consacrée au Toulon des années 1900 et l'autre aux chantiers navals de La Seyne-sur-Mer, ont marqué cette année et permis au public d'explorer l'univers de la photographie sous des angles, des techniques et des époques bien diverses.

Du 3 février au 5 mai, **« Lorsque la photo raconte le monde » le photographe Pascal Maitre** a mis à l'honneur ses reportages à travers le monde. Cette exposition s'est accompagnée d'une conférence et de deux visites guidées conduites par l'artiste auxquelles ont assisté près de 200 participants.

Durant l'été une exposition consacrée à l'œuvre du célèbre photographe humaniste **Robert Doisneau** a réuni près de 18 000 visiteurs. Des clichés pris dans le Paris et sa banlieue durant l'après-guerre en passant par des photographies de bord de mer dont certaines des alentours de Toulon, ont témoigné du large éventail de son œuvre.



« Festival international de mode, de photographie et d'accessoires » à la villa Noailles - Hyères



Exposition de Robert Doisneau
à la Villa Tamaris - La Seyne-sur-Mer

Accompagnée d'une **conférence d'Hervé Glotin** autour des anciens mondes de la Méditerranée à l'Arctique, les paysages des Açores et son jardin sur l'Atlantique capturés par **Micheline Pelletier** ont clos la programmation et rassemblé près de 8000 personnes.

La Villa Tamaris poursuit par ailleurs **son engagement en matière d'éducation artistique** et s'attache à démocratiser l'art auprès d'un large public non seulement à travers **des ateliers de création plastique** proposés hebdomadairement mais également par l'accueil de scolaires et de groupes tout au long de l'année.

76

► La villa Noailles, centre d'art contemporain d'intérêt national

En 2024, la villa Noailles, centre d'art contemporain d'intérêt national, a enregistré un nouveau record de fréquentation, accueillant plus de 280 000 visiteurs, soit une augmentation de 27% par rapport à l'année précédente, répartis sur les sites de Hyères (villa Noailles, villa Romaine, Château Saint-Pierre) et Toulon (l'Ancien Évêché). La collaboration avec l'Hôtel des Arts TPM s'est également poursuivie avec une programmation tout au long de l'année.

Parmi les événements notables en 2024, le **39^e « Festival international de mode, de photographie et d'accessoires »** s'est tenu du 10 au 13 octobre, avec des expositions ouvertes au public jusqu'au 12 janvier 2025. Ce festival continue de promouvoir et soutenir la jeune création internationale dans les domaines de la mode, de la photographie et des accessoires. D'autre part, les femmes artistes ont été mises à l'honneur avec l'exposition historique « **Marie-Laure de Noailles, Peintre** », présentée du 9 mars au 12 mai ou encore l'exposition « **Arrangements 1993-2023** » de **Nathalie du Pasquier** du 9 mars au 27 avril 2024 à l'Hôtel des Arts TPM à Toulon.

La **18^e « Design Parade Hyères »** a eu lieu du 27 au 30 juin, avec des expositions qui se sont prolongées jusqu'au 1^{er} septembre. Parallèlement, « **Design Parade Toulon** », **8^e « Festival international d'architecture d'intérieur »**, s'est déroulé du 28 au 30 juin avec des expositions jusqu'au 3 novembre. Ces festivals ont mis en avant de jeunes talents dans ces domaines respectifs.



« Design Parade Toulon »

La villa Noailles a également participé aux « **Journées européennes des métiers d'art** » du 2 au 7 avril, « **La Fête de la Pivoine** » le 5 mai 2024 et « **Rendez-vous aux Jardins** » le 1^{er} week-end du mois de juin à la villa Romaine.

En termes de médiation culturelle, l'année 2024 a vu une augmentation notable du nombre de participants aux visites guidées et aux ateliers artistiques. Plus de 200 artistes ont été accueillis, bénéficiant des cinq chambres de résidence du Château Saint-Pierre dont le site est dédié à la création et au prototypage.

L'année s'est clôturée du 20 au 24 décembre avec le 14^{ème} « **Festival Pitchouns** », offrant au jeune public une programmation culturelle à la fois riche, exigeante et ludique.

► L'École Supérieure d'Art et de Design TPM (ESADTPM)

L'école a accueilli plus de 180 élèves en cursus diplômant et 270 élèves amateurs, répartis dans les différents ateliers, dont une cinquantaine d'enfants en périscolaire au cours de l'année 2023-2024.

Au total 46 étudiants ont été diplômés, dont 27 admis en Licence (DNA) option Art avec douze félicitations et neuf mentions, 8 admis en Licence (DNA) option Design dont deux félicitations et trois mentions, et 11 admis en Master (DNSEP) option Art, dont trois diplômés avec félicitations et trois avec mention.

À l'occasion de ses Journées Portes Ouvertes, plus de 500 visiteurs ont pu parcourir les plateaux et ateliers, auxquels s'ajoutent les nombreux « internautes » qui ont vécu la visite virtuelle interactive de l'école.

Cet attrait important continue de se traduire par de nombreux candidats : sur près de 620 vœux formulés sur Parcoursup et 345 inscriptions validées, plus de 240 candidats ont passé la totalité des épreuves pour 55 places disponibles.

Aussi, afin d'améliorer la diffusion des offres de formation d'enseignement supérieur, la communication de l'ESADTPM s'est largement appuyée sur les outils digitaux, des articles et une grande campagne de presse avec plus d'une centaine de publications.

L'ESADTPM

L'école a par ailleurs accueilli 48 artistes et professionnels qui sont intervenus dans un cycle de conférences, aussi ouvert au public, et des workshops à destination des étudiants.



L'ESADTPM

En complément, **12 expositions** ont été présentées au cours de l'année : 9 monographies et 1 exposition collective des pratiques amateurs programmées à la Galerie de l'école ainsi que l'exposition de Natacha Namiache « Manifold » dans le cadre de la « Design parade 2024 », sans oublier l'exposition « L'Orée des perceptions » à la Galerie du Canon TPM, qui a mis en exergue le travail des diplômé(e)s de la promotion 2023.

Il est également à noter le rayonnement des étudiants et alumnis de l'ESADTPM dont Arthur Brandalise (3^{ème} année) et Célia Perez (5^{ème} année) sélectionnés au salon Hybrid'Art 2024. Mais également Henri Salamero, vainqueur du Prix jeune création au « Salon divers 2024 » et sélectionné pour exposer à la Maison du Patrimoine de Six-Fours-les-Plages dans le cadre du « Festival Estival 2024 » ; Ou encore Chochinbi (Camille Guien) sélectionnée à la résidence curatoriale de « Voyons Voir 2024 ». Et enfin Clément Rouvier, diplômé du DNA Design en 2019, finaliste de la « Design Parade 2024 » et lauréat du prix du public de la ville de Toulon.



► Châteauvallon, scène nationale - Centre national de création et de diffusion culturelles

En 2024, la programmation pluridisciplinaire de Châteauvallon (danse, théâtre, musique, cirque, conférences) a réuni **près de 26 200 spectateurs à travers 60 spectacles pour 103 représentations, soit un taux de fréquentation de près de 90%.**



© Vincent Berenger

Cette année a compté **plusieurs temps forts** durant la saison, avec la **création de « Léon Blum, une vie héroïque »**, spectacle participatif de 9h, entre radio et théâtre, sur l'homme du Front populaire. À cette occasion, Châteauvallon s'est associé au Théâtre Liberté pour produire et diffuser ce spectacle adapté du podcast original de France Inter. On peut également citer la présence **des marionnettes à taille humaine de Johanny Bert** dans le cadre du « Festival In&Out ». Durant le second semestre, l'accent a été mis sur les séries et les représentations hors les murs au sein d'établissements scolaires et de santé.

« **Le Festival d'été** » a débuté dans l'amphithéâtre avec 3 représentations de la première création de l'Opéra TPM, « **Cavalleria Rusticana et Pagliacci** », dont la direction musicale a été confiée à Valerio Galli et la mise en scène à Silvia Paoli. L'amphithéâtre a également accueilli le **concert-spectacle de François Morel** mais aussi de grandes compagnies de danse comme **la compagnie Rosas et le Béjart Ballet Lausanne**, sans oublier le **cirque et les deux soirées noctambules familles autour de la danse hip-hop**.

Le soutien à la création reste un axe fort du projet de la scène nationale. À ce titre **26 résidences** ont été soutenues logistiquement et techniquement dont plus de la moitié étaient portées par des femmes. Sur un total de **143 jours de résidences**, 85 jours concernent des compagnies de la Région Sud. 14 créations ont par ailleurs été aidées à la production, dont 9 étaient issues de la région.

Par ailleurs, **plus de 10 000 personnes ont participé aux actions de sensibilisation sur l'ensemble du territoire métropolitain** (ateliers, résidences, rencontres, ...). Les actions en collaboration avec l'Éducation Nationale se sont également poursuivies avec succès tout au long de l'année.

Enfin, **dans le cadre du projet d'itinérance, 7 représentations ont eu lieu** dans les territoires prioritaires de la Politique de la Ville.

► Le Liberté, scène nationale

En 2024, **plus de 230 événements réunissant près de 50 000 visiteurs** ont été programmés dans toutes les disciplines artistiques (théâtre, danse, musique, cirque, cinéma, expositions, arts numériques ...).



En matière de spectacle vivant cela s'est traduit par **1 nouvelle création, 4 créations en tournée, 25 accueils en résidence de compagnies** majoritairement originaires de la Métropole TPM et plus largement de la Région, **37 représentations en tournée et 10 spectacles coproduits**.

Châteauvallon à Ollioules



© Guillaume Castelot



Le Théâtre Liberté à Toulon

BBL
©

En complément, **42 événements** (conférences, cinéma, rencontres, expositions, Nuit Liberté, émissions radio...) ont été proposés autour de **3 Thèmes** : « Couple(s) », « Oh ! Travail... » et « Chair Désir. » ainsi que le temps fort sur la mer et les océans, « Passion Bleue ».

Le Liberté accorde une attention particulière à l'**action culturelle**. À ce titre, dans le cadre des « **Ateliers en Liberté** », les enfants ayant participé aux ateliers d'écriture ont présenté leur performance « Les Jeux Folymiques » sur la place Vatel le 26 juin. Les jeunes participants au dispositif « Courts-métrages en Liberté » ont quant à eux réalisé 3 courts-métrages sur la thématique du travail. La soirée de clôture, parrainée par François-Xavier Demaison, s'est déroulée au Liberté le 28 mai. Les 10 ans et la fin de ce projet ont également été fêtés le 4 novembre au Liberté en écho à la Journée nationale de lutte contre le harcèlement.

► L'Hôtel des Arts TPM

Lieu de diffusion dans le domaine de l'art contemporain, du design et de l'architecture d'intérieur, l'Hôtel des Arts TPM, en partenariat avec la villa Noailles, a proposé en 2024 une programmation artistique diversifiée avec 3 expositions qui ont permis d'accueillir **plus de 35 000 visiteurs**.

Le cycle de programmation a débuté en mars avec une exposition « **Arrangements 1993-2023** » consacrée à Nathalie du Pasquier (5300 visiteurs).



Exposition « Arrangements 1993-2023 » consacrée à Nathalie du Pasquier

Dans le cadre du « Festival Design Parade Toulon » et en collaboration avec le Centre Pompidou, le Musée des arts décoratifs de Paris et le Centre national des arts plastiques, l'Hôtel des Arts TPM a ensuite accueilli de juin à novembre l'exposition « **Remix, les aliénés du Mobilier national** », qui a rassemblé près de 24 000 visiteurs.



Exposition « Remix, les aliénés du Mobilier national »

L'exposition, scénographiée par Paul Bonlaron, lauréat du Prix Mobilier national du « Festival Design Parade Toulon » 2022, a rassemblé près de 60 artistes designers et architectes d'intérieur à travers 68 œuvres.

L'année s'est achevée par une nouvelle place faite au dessin et plus particulièrement à la jeune création. En partenariat avec la revue « The Drawer » et scénographiée par **l'artiste designer Joachim Jirou-Najou**, l'exposition a présenté les œuvres d'une trentaine d'étudiants en 4^{ème} ou 5^{ème} année d'écoles d'art en France et à l'international. 5800 visiteurs ont ainsi pu découvrir les pratiques les plus contemporaines.

L'Hôtel des Arts TPM s'attache à faciliter l'accès aux pratiques artistiques au plus grand nombre. **Plus de 2600 visiteurs dont 1600 scolaires ont participé aux visites commentées et ateliers de création plastique proposés par les médiateurs du centre d'art.** L'Hôtel des Arts TPM veille à l'inclusion de tous les publics et accueille régulièrement des structures en charge de personnes en situation de handicap ou en réinsertion. Deux médiateurs du centre d'art ont à ce titre débuté un cursus de formations en langue des signes française.



Exposition « Ça pourrait commencer ainsi »
Patrick Sirot - Galerie du Canon TPM à Toulon

► La Galerie du Canon TPM

Inscrit dans la dynamique de la Rue des Arts en cœur de ville de Toulon, la Galerie du Canon TPM constitue un espace de découverte culturelle à travers une programmation éclectique portée par les regards croisés d'acteurs culturels du territoire.

La programmation 2024, qui a rassemblé près de 7200 visiteurs dont 320 ont bénéficié d'actions de médiation, s'est articulée autour de 4 événements.

Présentée du 22 mars au 11 mai 2024, l'exposition « L'orée des perceptions » proposée par l'École Supérieure d'Art et de Design TPM a ouvert le cycle et mis à l'honneur les travaux de sept lauréats 2023. Ce partenariat vise à structurer l'accompagnement des diplômés de l'ESADTPM afin de favoriser leur insertion professionnelle dans le secteur de la culture.

S'en est suivie la deuxième édition des « Néo créateurs 2023-2024 » programmée du 18 au 29 mai 2024. En s'appuyant sur les expositions programmées à l'Hôtel des Arts TPM, des classes de Seconde et de Première ont ainsi élaboré des projets artistiques associant dessins, photographies, installations, maquettes, vidéos, sculptures et objets. Cette année, quatre établissements dont un lycée professionnel ont participé à cet évènement.

L'exposition d'été présentée, du 26 juin au 28 septembre, a mis à l'honneur un collectif de six femmes artistes dans le cadre de l'exposition intitulée « Des contemporaines - acte III » et a permis au public de découvrir un large panel de productions réalisées autour de la peinture et de la sculpture contemporaines.



Exposition « Des contemporaines - acte III »

En fin d'année, l'exposition « Ça pourrait commencer ainsi » consacrée à Patrick Sirot a clôturé le cycle de programmation et plongé les 2800 visiteurs dans l'univers de cet artiste aux multiples récits et à la pratique du dessin aiguiseé. À cette occasion, des ateliers d'écriture et une lecture-performance qui ont trouvé leur écho auprès d'un nouveau public ont également été proposés par l'artiste.

Les expositions ont été accompagnées de visites commentées et d'ateliers de création à destination d'un large public, qu'il s'agisse de scolaires, de centres aérés ou d'individuels.

► La Maison du Patrimoine TPM Centre d'Interprétation du Patrimoine Métropolitain

La Métropole Toulon Provence Méditerranée a pour ambition de préserver et mettre en valeur son patrimoine d'exception et d'en encourager sa transmission. La Maison du Patrimoine TPM constitue à ce titre une véritable porte d'entrée et de découverte du territoire métropolitain.

Avec 5600 visiteurs, dont plus de 1200 ont participé à des parcours commentés, le Centre d'Interprétation propose, tout au long de l'année, une programmation culturelle riche et variée.

En 2024, la programmation pluridisciplinaire de la Maison du Patrimoine TPM (danse, théâtre, musique, conférences) a réuni de nombreux spectateurs avec la programmation d'un évènement par mois. L'année a compté plusieurs temps forts parmi lesquels « L'art et la manière », un spectacle inédit où petits et grands ont été immergés dans une installation poétique aux multiples facettes, une performance artistique collective autour de Claude Monet signée en LSF et orchestrée par Rachel Duby ou encore « Et si les œuvres d'Art pouvaient parler ? » de l'artiste STAN mêlant humour et danse.

Parmi les actions conduites en direction des scolaires, 41 classes, plus de 800 élèves et 110 accompagnants ont participé aux visites-ateliers mises en place les mardis et jeudis matin.



Poursuivant l'enrichissement de ses collections, la Maison du Patrimoine TPM compte aujourd'hui un large éventail d'objets patrimoniaux et pas moins de 80 gypseries. Par leur qualité de conservation, leur ampleur et leur diversité, ces décors d'intérieur moulés et sculptés en plâtre ciselés caractérisent le lieu et sont désormais classés au titre des Monuments historiques.

Parmi les temps forts de l'année, l'on peut également noter la création d'une identité visuelle et du futur site Internet de la Maison du Patrimoine qui verra le jour en 2025 dont une partie sera consacrée à la Maison du Patrimoine et une autre à l'offre patrimoniale du territoire dans tous ses aspects (culturels, naturels, savoir-faire...).



► Diffusion de la collection métropolitaine d'œuvres d'art

La Métropole Toulon Provence Méditerranée s'attache à rendre la culture et l'art accessibles au plus grand nombre et conduit à ce titre une politique de diffusion à partir des œuvres de sa collection. Constitué de plus de 1000 œuvres, dont 18 photographies acquises en 2024 à l'occasion des expositions présentées à la Villa Tamaris, ce fonds vivant destiné à circuler sur l'ensemble des douze communes, est notamment présenté au sein des établissements scolaires du territoire.

L'année 2024 compta ainsi 3 expositions hors les murs. L'espace culturel du lycée Beaussier de La Seyne-sur-Mer a ainsi accueilli du 19 mars au 16 avril l'exposition « Une certaine idée de la nature ». Présenté également à la classe préparatoire Beaux-arts de La Seyne-sur-Mer et à l'occasion des journées portes ouvertes de l'établissement, ce projet a réuni plus de 350 visiteurs. 639 collégiens de Django Reinhardt à Toulon ont également eu accès à ces œuvres exposées dans la galerie de leur établissement du 22 novembre au 18 décembre.

D'autre part, la Métropole a programmé du 20 juillet au 15 septembre 2024 à la Maison du Patrimoine à Six-Fours-les-Plages l'exposition « Exploration des mondes - À travers l'objectif ». Plus de 1200 personnes ont ainsi pu découvrir les photographies d'artistes tels que Yann Arthus-Bertrand, Manuela Marques, Tito Mouraz, et explorer les mondes terrestre et marin qui nous entourent.

€ DÉPENSES 2024

Fonctionnement : 7,5 M€

Investissement : 1,4 M€

CHIFFRES CLÉS 2024

NOMBRE D'USAGERS PAR AN

Complexe Léo Lagrange à Toulon
200 000

Complexe sportif de l'Estagnol
à La Crau
182 000

Base nature et sport du Vallon
du Soleil à La Crau
71 000

Vélodrome TPM à Hyères
22 000

Palais des Sports TPM à Toulon
180 000

QUELQUES DATES

✓ 1^{er} mars

Soirée United Fight Night
au Palais des Sports

✓ 12 et 13 avril

TPM Seven U au complexe sportif
Léo Lagrange

✓ Du 20 au 27 avril

Semaine olympique française
de voile à Hyères

✓ 4 et 5 mai

Circuit national d'escrime senior
au complexe sportif de l'Estagnol

✓ Du 6 au 12 mai

Toulon Provence Regatta à Toulon

✓ 8 et 9 mai

Championnat de France
de trampoline et tumbling
au Palais des Sports

✓ Du 11 au 19 mai

Championnats du Monde
de kitefoil à Hyères

✓ 24 mai

Meeting d'athlétisme TPM
National au complexe sportif
Léo Lagrange

✓ 25 et 26 mai

Festival international de cyclisme
sur piste au Vélodrome

✓ Du 17 au 23 juin

Championnat du Monde de 12MJI
à Hyères, Porquerolles

✓ Fin 2024

Début des travaux de rénovation
de la piste du vélodrome
(livraison prévue en avril 2025)

Qualité de vie

Sports

La Métropole TPM entretient et gère 5 équipements sportifs métropolitains (le complexe sportif Léo Lagrange, la base nature et sport du Vallon du Soleil, le complexe sportif de l'Estagnol, le Vélodrome et le Palais des Sports) au sein desquels elle développe et soutient des programmes d'éducation au sport et à la santé et accueille en lien avec les communes les dispositifs nationaux « Savoir nager » ou « Savoir rouler ».

Ces équipements métropolitains sont ouverts à tous : sportifs de haut niveau, clubs locaux et régionaux, associations sportives, étudiants, scolaires de l'école primaire au lycée, accueils de loisirs, particuliers.

La Métropole développe également une politique de soutien aux clubs et associations sportives en cofinançant la formation des dirigeants bénévoles et des cadres techniques.



La Métropole soutient les athlètes amateurs de haut niveau de son territoire. Une aide plus spécifique **permet de soutenir plusieurs jeunes sportifs évoluant à très haut niveau et qui se sont fixés comme but de participer aux prochains Jeux Olympiques de Los Angeles en 2028.**

Enfin, la **Métropole soutient les événements nautiques**. Elle accompagne des projets ambitieux et s'engage activement dans la promotion des activités sportives en mer.





Équipe de France de cyclisme au Vélodrome TPM

PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

► Métropole TPM, Terre de Jeux 2024

La Métropole s'est teintée aux couleurs des Jeux Olympiques durant l'année 2024 : le Palais des Sports, le complexe sportif Léo Lagrange et le Vélodrome ont été labellisés centres de préparation aux Jeux. Plusieurs équipes étrangères (l'Angleterre, l'Inde), l'équipe de l'UCI et l'équipe de France relève se sont entraînées au Vélodrome d'Hyères avant de rejoindre la capitale.

Le label Terre de Jeux 2024 obtenu par la Métropole a également permis d'accueillir la tournée des drapeaux olympiques, en présence de sportifs de haut niveau, de Thierry REY et du COJO, mettant à l'honneur, dans le même temps, le championnat de France de judo accueilli au Palais des Sports.

Un dispositif spécifique d'aide aux sportifs de haut niveau « Destination J0 Paris 2024 » a été mis en place, soutenant 4 sportifs en préparation Olympique. Parmi eux, 2 athlètes ont été sélectionnés en voile, sur un nouveau support olympique, le kitefoil. Lauriane Nolot a brillé en remportant la médaille d'argent et ainsi confirmé l'objectif fixé par ce dispositif d'accompagner des athlètes au plus haut niveau international.

Des actions de communication interne et animations diverses ont été déployées pour les agents (affichages visuels dans les escaliers, mascottes des JO à gagner, boîte à selfies...) permettant de créer un souvenir aux couleurs olympiques.

► Le Palais des Sports, une aréna en pleine évolution

Transféré en 2020, le Palais des Sports a fait l'objet d'investissements conséquents pour répondre aux besoins des trois clubs résidents du Palais des Sports : le Toulon Métropole Var Handball, le Toulon Élite Futsal et le Hyères Toulon Basketball. De nouvelles innovations numériques (panneaux LED, projecteurs diffusant une image ou un logo lumineux, réfection de l'écran géant) ont été installées et constituent un prérequis indispensable pour candidater à l'accueil de nouvelles compétitions à l'échelle nationale et internationale, à l'image du Championnat de France de Trampoline et ou de la Soirée United Fight Night organisés en 2024.



Passage de la flamme olympique à Hyères



Axel MAZELLA et Lauriane NOLOT, ambassadeurs de TPM

© Sailing Energy



83



La Semaine Olympique Française de voile en rade d'Hyères

► La jeunesse au cœur des actions sportives de la Métropole

La Métropole Toulon Provence Méditerranée s'engage activement à travers plusieurs initiatives visant à promouvoir la sécurité, la santé et l'excellence sportive parmi les jeunes :

- L'action « Savoir nager » au Vallon du Soleil, vise à prévenir les noyades en offrant des cours de natation.



84

- L'action « Savoir rouler » au Vélodrome et sur le parvis du Palais des Sports, enseigne aux jeunes des classes élémentaires les bases de la sécurité routière et du vélo.
- Le dispositif de suivi des marins de course au large et des athlètes en voile olympique offre de nombreuses opportunités d'apprentissage aux enfants des écoles primaires et permettent aux enseignants de créer des activités interdisciplinaires, qui rendent cet apprentissage plus concret.

► Des événements sportifs marquants

- Première édition de la soirée United Fight Night, le 1^{er} mars au Palais des Sports : 3000 spectateurs venus assister aux 16 combats de kick boxing avec la ceinture de champion du monde wako pro remportée par le combattant local Luc Genieys.



- Tournoi TPM Seven U du 12 au 13 avril : 7^{ème} édition de ce tournoi organisé au complexe sportif Léo Lagrange, en partenariat avec la ligue de Rugby, l'université de Toulon et la Fédération Française du Sport Universitaire (FFSU). 33 équipes d'universités et écoles étaient présentes et notamment des équipes étrangères venues d'Oxford, de Lausanne et de Belgique.
- Semaine Olympique Française de voile du 22 au 29 avril : 1000 compétiteurs étaient présents sur une semaine complète de compétition. Il s'agissait de la dernière épreuve sélective pour les Jeux Olympiques en voile. Des sorties en mer commentées à bord de navettes maritimes ont été mises en place gratuitement sur 4 journées pour le grand public.



- **Circuit national d'escrime senior du 4 au 5 mai** : il a accueilli sur le complexe sportif de l'Estagnol 250 athlètes dont les meilleurs épéistes français et internationaux.
- **Championnat du Monde de kitefoil du 11 au 19 mai** : organisé à Hyères, permettant d'attribuer les dernières places aux Jeux Olympiques, 40 nations étaient présentes.
- **Meeting d'athlétisme TPM National** : 3^{ème} édition de ce meeting organisé le 24 mai. 14 épreuves dont 12 épreuves nationales. Participation d'athlètes de niveau mondial.



- **Festival international de cyclisme sur Piste, au Vélodrome les 25 et 26 mai** : 16 épreuves féminines et masculines ont été organisées. 150 coureurs étaient présents pour cette compétition classée UCI.

€ DÉPENSES 2024

Fonctionnement : 5,5 M€
Investissement : 5,3 M€

CHIFFRES CLÉS 2024

89,9% des **68** sites de baignade classés d'excellente qualité, **10,1%** de bonne qualité.

24 concessions de plages gérées par la Métropole pour le compte de l'État.

318 382 visiteurs accueillis en 2024 sur les sites des Salins dont **145** classes.

29 986 observations ornithologiques.

2 pontes de tortue Caouanne (espèce protégée) sur le littoral métropolitain.

62 classes prises en charge par les programmes « La Rade m'a dit » et « Promenons-nous dans les bois ».

36 événements de sensibilisation à la biodiversité (17 000 personnes, soit +13%).

3000 hectares d'espaces naturels gérés par la Métropole (8% du territoire métropolitain).

6 productions de films, séries ou shootings photo accueillis sur les espaces naturels de TPM.

44 mouillages écologiques pour préserver les fonds marins des principaux sites de plongées le long des côtes de la Métropole.

Qualité de vie

Environnement

En matière de biodiversité, la Métropole agit pour la conservation des habitats naturels et des espèces, en tant que gestionnaire de nombreux sites naturels à enjeux de biodiversité très élevés.

TPM est engagée dans la démarche Natura 2000 en tant que structure animatrice de cette démarche pour 5 sites de son territoire. Elle mène de nombreuses actions de gestion pour conserver les espèces patrimoniales (suivi des espèces, création de sites favorables aux espèces, lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes...).



86

QUELQUES DATES

✓ **22 mai**

Journée de lancement de l'Atlas de la Biodiversité Métropolitaine

✓ **4 juillet**

Inauguration du dépôt du sentier du littoral entre la plage des Bonnettes et la plage de La Garonne au Pradet

✓ **13 septembre**

Inauguration du bâtiment du Tympan, site emblématique du Salin des Pesquiers

✓ **14 et 15 septembre**

Fête des Salins d'Hyères (12 000 visiteurs)



Pour assurer la sécurité et la préservation du sentier du littoral, TPM assure par convention avec l'État la maîtrise d'ouvrage des études et travaux de création, de déport et de réhabilitation du cheminement ainsi que la gestion du balisage et de la signalétique.

TPM engage chaque année plus d'1,5 M€ sur les 47 km de sentier, pour assurer la continuité de cheminement et préserver les espaces naturels environnants. Les travaux sont menés dans un souci d'intégration paysagère et de préservation des milieux par la réalisation d'inventaires faune/flore. Des éco-gardes arpentent aussi le sentier du littoral 6 jours sur 7 pour surveiller, informer, réparer, nettoyer et sensibiliser.



Pour le suivi de la qualité des eaux des sites de baignade, TPM accompagne les communes littorales de son territoire en mettant à disposition des outils d'aide à la décision (analyses rapides de la qualité des eaux de baignade). Cette réactivité offre la meilleure sécurité sanitaire tout en optimisant l'accès à la baignade. Ce fonctionnement a été étendu aux zones aquacoles ainsi qu'à l'analyse des pollutions physico-chimiques.

Afin de préserver la biodiversité marine et conserver les paysages sous-marin merveilleux, d'herbiers de posidonies et de récifs coralligènes, la Métropole assure l'entretien de 44 mouillages écologiques sur les principaux sites de plongée emblématiques le longs de ses côtes. Situés autour de l'archipel des Embiez, au droit du Cap Sicié et notamment des fameux rochers des deux frères, dans la rade de Toulon ou le long de la face sud de la presqu'île de Giens, ces équipements sur platines ou ancrages à vis hélicoïdale proposent à l'attention des plongeurs sous-marins des mouillages sûrs pour des navires jusqu'à 40 tonneaux (<15-18m environ) et surtout sans impact sur l'environnement marin.

La Métropole mène également des actions de valorisation des sites du Conservatoire du littoral (les Vieux Salins, le Salin des Pesquiers et ses marais annexes du Pousset, de la Bergerie et des Estagnets, la presqu'île de Giens à Hyères, le domaine et la forêt de Courbebaisse et la forêt de la Colle Noire au Pradet, le Domaine de Fabrégas à La Seyne-sur-Mer).

La Métropole TPM s'investit aussi dans la gestion et l'entretien du patrimoine naturel et paysager (Domaine de la Ripelle, espaces forestiers des massifs du Faron, de Sicié, de la Colle Noire, forêt communale d'Ollioules, ou encore forêt de Giens). Les équipes d'éco-gardes, réparties sur trois sites géographiques (Le Pradet, La Valette-du-Var et La Seyne-sur-Mer) assurent les missions de programmation et de suivi des interventions, de surveillance des sites et d'information des publics, de nettoyage, de sensibilisation et de coordination des activités en lien avec les municipalités et les associations.

La Métropole gère aussi trois « jardins remarquables » : Baudouvin à La Valette-du-Var, Olbius Riquier et Saint-Bernard à Hyères. Ce label, attribué par le ministère de la culture, distingue des jardins et des parcs présentant un intérêt culturel, esthétique, historique ou botanique. Qu'ils soient d'inspiration provençale, plantés d'essences rares ou exotiques, façonnés en terrasses ou de plain-pied, ils permettent au plus grand nombre de retrouver la nature en ville.



87

Enfin, au titre de sa compétence « autorité concessionnaire de l'État pour les plages », TPM assure les opérations pour la gestion du profil des concessions de plage (rechargement en sable, gestion des banquettes de posidonies), l'entretien des équipements balnéaires (douches, tapis PMR, corbeilles de plage) et le nettoyage de plage manuel ou mécanique.



PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

► Les actions de la Métropole en faveur de la biodiversité

Une convention de partenariat entre la Métropole TPM, le Conservatoire Botanique National Méditerranéen, la Ligue de Protection des Oiseaux, le Conservatoire des Espaces Naturels de PACA, la Fédération du Var pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a été signée en décembre 2024 dans le cadre de la réalisation de l'Atlas de la Biodiversité Métropolitaine qui vise à améliorer la connaissance de l'ensemble des espèces et des habitats naturels sur le territoire en vue d'élaborer une stratégie de préservation de la biodiversité sous forme de plan d'actions.

Par ailleurs, la Métropole TPM a poursuivi sa programmation d'événements « biodivertissants » en proposant au grand public 36 rendez-vous de mars à décembre. Près de 17 000 personnes ont été sensibilisées à des thématiques variées allant des fonds marins aux chauves-souris, en passant par l'Atlas de la Biodiversité Métropolitaine.

Les programmes d'éducation au développement durable de la Métropole TPM, « La Rade m'a dit » et « Promenons-nous dans les bois » se sont poursuivis et ont permis à 62 classes de découvrir les milieux aquatiques et forestiers complétés par le dispositif « Destination Nature » qui permet de transporter les classes jusque sur leurs lieux de sortie et sur les Salins.

Enfin, un premier concours « test » de la biodiversité dans les jardins a eu lieu et a permis de sensibiliser une quinzaine d'agents métropolitains aux bonnes pratiques à adopter dans leur jardin pour favoriser la biodiversité.

88

Au titre de Natura 2000, la convention d'animation pour les sites terrestres « Mont Caume - Mont Faron - Forêt Domaniale des Morières » et « Falaises du Mont Caume » a été relancée pour un montant de 144 843 €. Elle finance le poste d'animateur Natura 2000 ainsi qu'une étude sur la cohabitation des populations de chauves-souris et des activités humaines dans les cavités souterraines du plateau de Siou Blanc.

L'étude sur les cétacés, sur le secteur du Natura 2000 du Cap Sicié, s'est poursuivie en 2024 avec 14 sorties qui ont permis l'observation de 18 groupes de dauphins bleus et blancs, 4 observations de cachalot et une observation de tortue Caouanne.



Une journée de sensibilisation en mer à la rencontre des plaisanciers du site Natura 2000 Cap Sicié - Six-Fours-les-Plages a été organisée afin de les sensibiliser aux enjeux environnementaux et rappeler les bonnes pratiques à adopter dans les aires marines protégées en général.

Sur le site Natura 2000 des Salins, le nombre de poussins à l'envol observés est historiquement haut (160 poussins d'Avocette élégante, 46 poussins d'Échasse blanche et 110 poussins de Goélands railleurs) grâce à la multiplication des îlots qui permet aux espèces de s'adapter plus facilement aux dérangements et aux prédateurs. Des actions pour limiter certaines espèces végétales exotiques envahissantes ont été menées avec l'appui des jeunes en service civique d'Unis-Cité. Au titre des espèces animales exotiques envahissantes, le Crabe bleu fait l'objet d'un suivi particulier avec des données de capture à proximité immédiate du site.

► Pilotage et animation de l'Opération Grand Site (Hyères)

L'Opération Grand Site (OGS) est une démarche proposée par l'État pour améliorer l'accueil des visiteurs et l'entretien de sites classés soumis à une forte fréquentation. Initiée par la ville d'Hyères et portée par la Métropole depuis 2019, l'OGS met en œuvre, en concertation avec les acteurs locaux, un programme d'actions visant à améliorer l'accueil touristique, tout en préservant la beauté de ces sites aussi remarquables que fragiles.

Une convention de partenariat a été signée le 24 octobre afin d'obtenir le label Grand Site de France et rejoindre ainsi les 22 sites labellisés en France.

► Principales actions mises en œuvre sur le Grand Site de la presqu'île de Giens et des Salins d'Hyères

- **Amélioration des lignes de transport en commun** avec une fréquentation en hausse (+12% sur la ligne 67).
- **Le petit train de la presqu'île**, géré par la Métropole, a transporté gratuitement 39 000 passagers (soit 4000 passagers de plus qu'en 2023) et a limité la circulation des voitures sur ce secteur (-8000 voitures).
- **Réduction du nombre de stationnement** des voitures le long de la route du sel.
- **Installation d'une aire de service vélo** sur la piste cyclable du Front de Mer à l'Aguade en septembre.



► La presqu'île de Giens à Hyères

Plusieurs travaux ont été réalisés :

- **Réhabilitation et valorisation du patrimoine** (Batterie de la pointe des Salis / Escampo Bariou, anciennes restanques du Pontillon).
- **Gestion du site au regard des risques naturels** : création de revers d'eau et protection en ganivelles, élagage et abattage d'arbres.
- **Opération de gommage des graffitis** sur la presqu'île de Giens.

Différents inventaires écologiques sur la faune et la flore (chiroptères, orchidées...) en relation avec le Parc national de Port-Cros ont été menés.

Enfin, la presqu'île a accueilli une production cinématographique « Monte Cristo » à la pointe des Salis et la première édition du raid des îles d'Or.



► Les Salins d'Hyères

L'année 2024 sur les sites des Salins d'Hyères aura principalement été marquée par :

1. **Inauguration du bâtiment du Tympan des Pesquiers et des logements annexes** : le Tympan des Pesquiers, un site emblématique du Salin des Pesquiers a fait l'objet d'une restauration significative, rendue possible grâce à un financement public et privé, incluant la Fondation du Patrimoine, le Conservatoire du Littoral, la Région Sud, la DREAL PACA et la Métropole. Le bâtiment est déjà accessible au public, tandis que les aménagements intérieurs des logements (qui abriteront une salle d'expositions temporaires) seront réalisés par la Métropole en 2025. Une étude de programmation est en cours pour transformer l'ancien magasin du Salin des Pesquiers en une **Maison du Grand Site**, un espace de médiation culturelle et patrimoniale qui servira de point d'entrée sur le Salin pour les visiteurs.



2. **Le Pas du Saunier (voie douce de découverte du Salin des Pesquiers)** : cette voie douce de découverte a attiré 268 808 usagers en 2024. Des aménagements, comme des barrières de sécurité et une passerelle pour les visites guidées, ont été réalisés pour améliorer l'accès et la valorisation du territoire, dans le cadre de l'opération Grand Site.
3. **Aménagement d'un salin neuf** : en partenariat avec l'association de Sauvegarde des forêts varoises, la Métropole poursuit les travaux d'aménagement d'un salin neuf.
4. **Fréquentation du site** : les Salins accueillent un grand nombre de visiteurs, avec près de **320 000 usagers** pour l'année 2024 dans le cadre notamment de la **Fête des Salins** en septembre et de la **Fête de la Nature** en mai.
5. **Réalisation de suivis scientifiques** : opérations de baguage au marais des Estagnets, suivi du Psammodrome d'Edwards au Salin des Pesquiers, suivi du milieu naturel et de l'impact des interventions de gestion (fréquentation, niveaux des eaux, etc.).



Port-Cros

► Une convention de partenariat avec le Parc national de Port-Cros

La convention de partenariat et d'assistance technique et scientifique entre la Métropole TPM et le Parc national de Port-Cros pour la gestion de sites naturels protégés (presqu'île de Giens, la Pinède des Pesquiers, le massif de la Colle Noire, le Bois et jardin de Courbebaisse et selon le besoin, les Salins d'Hyères et sites satellites) a permis en 2024 d'assurer la surveillance et l'information sur la prévention des feux de forêts et différents suivis naturalistes.

► Création du déport du sentier du littoral entre la plage des Bonnettes et la plage de la Garonne

Fermé depuis 2011 à la suite de glissements de terrain, un cheminement a été créé afin de rétablir le libre passage des piétons le long de ce littoral.

L'application de la servitude déportée se fait désormais sur 2 propriétés privées et une propriété appartenant au Conseil Départemental. En concertation notamment avec le Département, des préconisations spécifiques ont été proposées pour mettre en place une séparation difficilement franchissable et occultante (pour éviter communications, intrusions, transmissions d'objets...) et intégrée au paysage naturel.



► La mise en place d'une stratégie métropolitaine de gestion durable du trait de côte et création d'un observatoire

La Métropole a initié en 2020 la mise en place d'une stratégie de gestion durable du trait de côte sur son territoire. Le premier axe « Analyse du fonctionnement physique » du littoral a été présenté lors du Comité Technique de décembre 2023. L'axe 2 « Diagnostic territorial du littoral métropolitain » a fait l'objet d'une présentation le 6 juin 2024. Enfin, l'axe 3 « Propositions de solutions d'adaptation au changement climatique sur le littoral » est en cours de rédaction pour une livraison courant 2025.

Un observatoire du trait de côte visant à mesurer la mobilité du trait de côte et l'impact des tempêtes sur le littoral a été créé par la Métropole pour mesurer la mobilité saisonnière du trait de côte ainsi que l'impact des tempêtes sur le littoral.

Ce suivi s'inscrit dans la volonté métropolitaine de développer des outils d'aide à la décision afin d'adapter le territoire aux effets du changement climatique, notamment sur le schéma de recharge des plages et la stratégie de gestion des stocks sableux.

► Le ré-ensablement des plages et la gestion des posidonies

Cinq dossiers de Porter À Connaissance (PAC) ont été déposés suite à des autorisations pluriannuelles obtenues des services de l'État :

- **Saint-Mandrier-sur-Mer - Plage de Saint-Asile** : recharge en sable (coût de 17 775,95 €).
- **Carqueiranne - Plage Peno** : recharge avec du sable issu du dragage du port de Bormes-les-Mimosas, reprofilage de la plage, et déplacement des feuilles mortes de Posidonies vers la Pointe Peno, en érosion (coût de 40 000 €).
- **La Seyne-sur-Mer - Plage des Sablettes** : renouvellement de l'opération de retroussement de sable (coût de 150 000 €) afin de retrouver une largeur de plage compatible avec l'activité de bains de mer.

Plage de la Garonne au Pradet



- **Le Pradet - Plage de la Garonne :** réalisation d'un millefeuille de Posidonies (coût de 17 000 €).
- **Toulon - Plages du Mourillon :** une opération de retroussage a permis de pérenniser l'activité de bain de mer (coût de 30 000 €).

► Le suivi de la qualité des eaux de la Baie du Lazaret

Suite aux investigations menées pour comprendre l'origine des pollutions observées dans la Baie du Lazaret, la Métropole TPM a soutenu les mytiliculteurs dans le déploiement en 2022 d'un dispositif d'effarouchement des oiseaux (câbles tendus pour éviter leur stationnement sur zone). Ainsi depuis 2023, **les bons résultats obtenus dans le cadre du suivi RÉMI (RÉseau de contrôle Microbiologique) ont permis de conserver le classement B de la baie permettant aux mytiliculteurs de maintenir leurs exploitations.**

► La qualité des eaux de baignade

Dans le cadre d'un marché mutualisé avec les communes de l'aire métropolitaine, 586 analyses en Gestion Active des eaux de baignades ont été réalisées pour un montant de 159 625,28 €, 180 analyses en Gestion de Crise ont été également menées. En complément, la Métropole TPM a pu déclencher 3 enquêtes sur la commune de Toulon, suite à des pluies ou des suspicions de pollution pour un total de 3165,23 €.

89% des 68 sites de baignade sont classés d'excellente qualité.

► La Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI)

Dans les massifs forestiers gérés par la Métropole, des travaux de maintien des ouvrages en état opérationnel de Défense de la Forêt Contre les Incendies (débroussaillage, aménagements forestiers) sont menés chaque année dans le cadre des Plans de Débroussaillements et d'Aménagements Forestiers. Un diagnostic des ouvrages DFCI, mais aussi des enjeux environnementaux et paysagers, présenté au comité de pilotage de mars 2024, a servi de **base de travail pour coconstruire une stratégie globale pour la défense des massifs forestiers à l'échelle de la Métropole.**

► Le massif du Faron

Suite à la validation du Plan d'Aménagement Forestier, rédigé par l'Office National des Forêts, la Métropole a commencé par la **réalisation des travaux de dépressoage** de son territoire de gestion (Chemin de la barre Liesteau et Sentier des crêtes). Cette action va se poursuivre pendant plusieurs années.

La Métropole a poursuivi, avec l'aide des équipes d'insertion, les **travaux d'arrachage** dans le cadre de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes du massif.



© DR

À la demande du SDIS et de la DDTM, **des travaux de mise aux normes des pistes V24 et V25** ont fait l'objet d'une étude de faisabilité et d'exécution détaillée en régie, tenant compte de l'ensemble des actions à articuler, des contraintes, des délais, des réglementations et des coûts.

Les Sablettes à La Seyne-sur-Mer



► Le Domaine de la Ripelle

Un plan d'action propose des actions en matière de gestion de la fréquentation, de valorisation et d'ouverture au public, de préservation et enfin, de gestion sylvicole.



► La forêt communale d'Ollioules

Les Pistes V41 et V42 situées à Châteauvallon ont fait l'objet d'une mise aux normes DFCI par des travaux de débroussaillement alvéolaire (12,5 ha pour un coût de 28 087,8 € et 380 heures d'insertion).

Suite à la coupe d'éclaircie réalisée par l'ONF, la forêt de Châteauvallon a été massivement attaquée par le scolyte. **242 arbres dangereux ont été dénombrés et abattus sur les pistes et sentiers.**

L'étude réalisée par l'ONF sur l'opportunité de réhabiliter et renaturer l'ancien CRAPA d'Hugueneuve (Gros Cerveau) a mis en avant plusieurs axes d'actions (dépressage progressif des surfaces forestières, réaménagement du parking et des accès, renaturation des surfaces intérieures). **La Métropole a déjà initié les dépressions et a finalisé 5 poches sur 13.** La renaturation des sentiers intérieurs est budgétée pour 2025.

► Le massif de la Colle Noire

Une opération de désartificialisation des sols et de renaturation de l'ancien transformateur électrique du massif de la Colle Noire a été réalisée afin de favoriser la revégétalisation naturelle.

Des travaux sur les clôtures pour sécuriser le sentier ont été réalisés (31 652 €), pour améliorer l'aire de stationnement de la Navicelle, développer l'accéssibilité sur le sentier bleu, ouvrir le tronçon de piste Guillaumièrè-Gavaresse et mettre en sécurité le Roucas du comte.

Une étude pour la valorisation de l'entrée de Cap Garonne et l'aménagement de la voirie Bau Rouge a été initiée.

Enfin, **100 pièges à phéromone** pour le contrôle de la chenille processionnaire sur Cap Garonne et Gavaresse ont été installés.



► Le bois et le jardin de Courbebaisse

Différents travaux sont réalisés pour améliorer l'accueil du public : débroussaillement, nettoyage et élagage sur l'emprise du sentier, reprise de ferronnerie, pose de clôture anti-sanglier et reprise des marches empierrées d'accès au rucher pédagogique depuis le jardin.

► Le Domaine de Fabrègas

Les travaux de mise en valeur du Domaine de Fabrègas se sont poursuivis en 2024 avec la valorisation de l'aire de manifestation et la sécurisation de ses accès, son alimentation électrique et l'enfouissement de câbles qui alimentent la bâtisse.

Les manifestations habituelles ont été reconduites avec succès (*Abeilles en Seyne* en mai et *La Journée des Plantes Extraordinaires et des Légumes Oubliés* en octobre) avec comme nouveauté cette année l'accueil de la manifestation Gaffoefu afin de sensibiliser les scolaires au risque incendie.



► Le massif du Cap Sicié

L'année a été marquée par l'enfouissement de 980 ml de ligne électrique HTA permettant de valoriser le paysage de ce site exceptionnel et des travaux sur les ouvrages DFCI dans le cadre du Plan d'Aménagement Forestier.

Une convention a été signée avec le CAUE afin de valoriser le petit patrimoine bâti dans une logique de création de sentiers thématiques adaptés aux spécificités du site et tenant compte des problématiques liées à l'accueil du public.

Enfin, des panneaux d'information sur le risque incendie en période estivale ont été installés ainsi qu'un partenariat entre éco-gardes et policiers municipaux seynois dans le but de mutualiser des patrouilles en mer et en forêt.



► Les mouillages écologiques SUBMED

Afin de préserver la biodiversité et la beauté des paysages sous-marins, la Métropole a obtenu en 2024 **le renouvellement pour 5 années des 45 AOT** (Autorisation d'Occupation Temporaire) pour maintenir les mouillages écologiques sur les principaux sites de plongée le long de nos côtes entre l'Archipel des Embiez et la presqu'île de Giens. Sur bouées ou simple platine, ces équipements permettent d'accueillir les bateaux supports de plongée sans impact sur les fonds.



► Le Sentier Métropolitain

Initié dans le cadre du projet européen « Nature For City LIFE » 2017-2022, **la Métropole poursuit la réalisation d'un sentier de randonnée urbaine sur le sujet « nature en ville et changement climatique ».**

Le projet prévoit la réalisation et l'installation d'œuvres artistiques sur le parcours du Sentier Métropolitain, en vue de sensibiliser par l'art aux bénéfices de la nature en ville, **deux nouvelles œuvres ont été installées** : « LI BELLO VEDRE », réalisée par Léandrine Damien, a été inaugurée le 20 juin, au Jardin départemental du Las à Toulon : belvédère - libellule qui permet d'observer le « jardin des insectes » sans les piétiner ; et le 21 septembre, ce fut au tour de « CIGALA », réalisée par Estelle Ladoux, d'être inaugurée dans le jardin du Musée Jean-Aicard / Paulin Bertrand à La Garde.







Transition écologique et protection de l'environnement

La transition écologique et la protection de l'environnement sont au cœur des actions de la Métropole. Elles se déplient en particulier sur 3 champs :

- D'abord, celui de **l'énergie** : propriétaire des réseaux de distribution d'énergie, TPM est l'autorité concédante pour la distribution d'énergie. Elle assure le contrôle des contrats de concession, rend les avis sur permis pour les raccordements en énergie, développe les infrastructures de recharge des véhicules électriques et dispose d'un réseau de thalassothermie.
- En matière **d'écologie urbaine**, la Métropole intervient pour améliorer le cadre de vie en agissant sur les impacts environnementaux en ville. Sont ainsi traitées : les problématiques relatives au bruit, à la qualité de l'air, à la transition énergétique, à la qualité des eaux.
- Enfin, la Métropole est mobilisée pour **la prévention des risques**. Cette thématique est essentielle, le territoire de la Métropole étant sujet à risque, notamment en matière d'inondations. La prévention des risques concerne également la sécurisation des massifs, ainsi que le risque d'érosion et de submersion du littoral.

Il s'agit donc de compétences stratégiques et déterminantes pour le devenir du territoire. À ce titre, **la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »**, créée et attribuée aux intercommunalités en 2018, permet de lier **la lutte contre les inondations avec la prise en compte des milieux aquatiques**.

€ DÉPENSES 2024

Fonctionnement : 0,36 M€
Investissement : 2,6 M€

CHIFFRES CLÉS 2024

ENFOUSSEMENTS DES RÉSEAUX BASSE TENSION, D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS PAR LE TERRITOIRE D'ÉNERGIE VAR SYMIELEC (TE 83)

35 opérations inscrites sur le PPI 2022-2026
pour un montant estimatif de **12,28 M€**

DÉPLOIEMENT IRVE PAR TE 83

150 bornes de recharge électriques doubles
(300 points de recharge).

117 bornes installées par la Métropole sur le domaine public,
soit **234** points de charge en service au 1^{er} juin 2025.

13 en cours de déploiement et **20** à l'étude pour l'année 2025.
À celles-ci s'ajoutent les bornes privées ainsi que les bornes dans les parkings publics de compétence métropolitaine dont la gestion est déléguée à la société Q-Park :

84 bornes en fonctionnement
et **111** bornes en cours de déploiement en 2024.

THALASSOTHERMIE

15 contrats de fourniture d'énergie signés,
pour une puissance cumulée du réseau de **4868 kW**
(3558 kW de chaud et 1310 kW de froid)

2984 MWh de chaud consommés (+23%)

1560 MWh de froid consommés (+33%)

Transition écologique et protection de l'environnement

Energie

En 2018, la Métropole est devenue autorité concédante pour la distribution d'énergie. Propriétaire des réseaux de distribution d'énergie (câbles électriques et tuyaux de gaz notamment), elle anime et contrôle l'exécution de quatre contrats de concessions :

- Enedis pour les villes de Toulon, Hyères et La Garde.
- Territoire d'Énergie Var (TE 83) pour les 9 autres communes adhérentes au syndicat.
- GRDF pour 11 communes (la commune du Revest-les-Eaux n'est pas desservie par le gaz).
- DALKIA Thalassothermie : TPM est compétente en matière de réseaux de chaleur et de froid urbain, avec un réseau situé à La Seyne-sur-Mer qui fait l'objet d'une Délégation de Service Public.

En sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie (AODE), TPM gère aussi les avis sur raccordements dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme. Cette mission s'est modifiée en septembre 2023 du fait d'une décision réglementaire qui supprime la part de cofinancement de la Métropole sur les nouvelles décisions.

Enfin, la Métropole installe les Infrastructures de Recharge de Véhicules Électriques (IRVE) qu'elle a choisi de développer au travers du TE 83.

PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

► Des opérations d'enfouissements portées par le Territoire d'Énergie Var - SYMIELEC

Pour mémoire, les compétences dévolues au TE 83 ont été harmonisées pour 9 communes en 2019 (Carqueiranne, La Crau, Ollioules, Le Pradet, Le Revest-les-Eaux, La Seyne-sur-Mer, Six-Fours-les-Plages, Saint-Mandrier-sur-Mer et La Valette-du-Var) et concernent désormais :

- **La compétence N2 :** dissimulation des réseaux d'éclairage public communs au réseau de distribution publique d'énergie.
- **La compétence N4 :** dissimulation des réseaux téléphoniques communs au réseau de distribution publique d'énergie.



Lorsque les réseaux de télécommunications électroniques et d'éclairage public ne sont pas sur appuis communs Enedis, les travaux d'enfouissements sont repris en régie par la Métropole.

QUELQUES DATES

✓ 6 juin

Mise en service de la 110^{ème} borne de recharge électrique de TPM

✓ 20 juin

Visite du PDG d'EDF sur la Métropole

✓ 18 novembre

Visite de la thalassothermie par l'École des Mines de Paris

Afin de permettre une programmation pluriannuelle de cinq ans, **une autorisation de programme a été votée par délibération, en septembre 2022, pour un montant total de 12,5 M€ : 35 opérations nouvelles sont inscrites au PPI 2022-2026 pour un montant estimatif de 12,28 M€ :**

- 1 dossier d'avant-projet sommaire (APS) a été lancé sur La Seyne-sur-Mer,
- 13 dossiers passés en études d'exécutions (EXE) sur Carqueiranne (1), La Crau (1), Ollioules (1), Le Pradet (2), La Seyne-sur-Mer (3), Six-Fours-les-Plages (4), La Valette-du-Var (1),
- 16 opérations en cours de travaux sur Carqueiranne (2), La Crau (2), Ollioules (3), Le Pradet (2), La Seyne-sur-Mer (2), Six-Fours-les-Plages (3), La Valette-du-Var (2),
- 4 opérations terminées sur Ollioules (1), La Seyne-sur-Mer (1), Saint-Mandrier-sur-Mer (2),
- 6 opérations lancées en études pour une programmation en phase travaux dans le cadre de la prochaine AP-CP (Autorisation de Programme et Crédits de Paiement) 2027 et suivants sur Carqueiranne (1), Le Pradet (2), La Seyne-sur-Mer (1), Six-Fours-les-Plages (1), La Valette-du-Var (1).

► Enedis

Dans le cadre du 1^{er} Plan Pluriannuel d'Investissement 2019-2023 pour l'amélioration de la qualité du réseau, Enedis a investi plus de 4 M€ dont 2,1 M€ pour le renouvellement de câbles Haute et Basse tension et 1 409 000 € ont été réalisés au titre de l'article 8 (enfouissements dits « esthétiques » des réseaux).

La loi Énergies renouvelables n°23-175 du 10 mars 2023, dite « Loi APER » a modifié les textes législatifs concernant le financement des extensions Enedis en domaine public. Depuis le 10 septembre 2023, la Métropole n'est plus compétente pour la prise en charge de la part de contribution correspondant à l'extension du réseau électrique située en dehors du terrain d'assiette de l'opération. **Un suivi subsiste concernant toutes les autorisations d'urbanisme accordées antérieurement et pour maintenir la connaissance du réseau qui reste la propriété de la Métropole TPM.**



► Un 2^{ème} Plan Pluriannuel d'Investissement sur la période 2024-2028, a été voté le 8 juin 2023 d'un montant de 1 500 000 € HT

Il permet le maintien du haut niveau d'investissement pour la résorption des câbles et réseaux souterrains, une forte augmentation des investissements (hors Article 8) pour accélérer la dynamique vers la résorption totale des fils nus Basse Tension (BT).

En 2024, 380 000 € ont été réalisés au titre de l'article 8 (enfouissements dits « esthétiques » des réseaux). Cette somme s'ajoute aux opérations d'enfouissement réalisées avec le Territoire d'Énergie Var - SYMIELEC.

► Le déploiement des Infrastructures de Recharge des Véhicules Électriques (IRVE) via Territoire d'Énergie Var 83

Ce réseau assure un maillage territorial sur 1700 communes pour 4 millions d'habitants et 1000 infrastructures de recharge. Le contrat est conclu pour une durée de 8 ans.

La Métropole continue à porter l'investissement (travaux d'extensions de réseaux électrique et coût de la borne), et paye un forfait sur les frais de fonctionnement (environ 400 €/borne) ; le délégataire prend à sa charge la maintenance et l'exploitation ainsi que la consommation électrique, et assure la commercialisation du service à l'usager. Le réseau est totalement interopérable via la plateforme GIREVE : l'usager paye le kilowatt chargé par abonnement, carte bancaire ou smartphone.

Au 31 décembre 2024, **117 bornes sont en service sur le domaine public soit 234 points de charge sur les 12 communes de la Métropole TPM.** À ces bornes s'ajoutent celles installées dans le secteur privé (commerces...) et dans les parkings. L'étude pour la mise à jour d'un Schéma Directeur « SDIRVE 2 » se poursuit en 2025.



► La thalassothermie

Le réseau de thalassothermie de La Seyne-sur-Mer, est géré en Délégation de Service Public par la société DALKIA. Depuis les 4 clients historiques, 11 contrats de fourniture d'énergie supplémentaires ont été signés au travers de 15 points de livraison, pour une puissance cumulée de 4868 kW : 3558 kW de chaud et 1310 kW de froid.

La Métropole a été saisie d'un appel à manifestation d'intérêt spontané en 2023 pour **la création d'une nouvelle station de thalassothermie sur la commune de Toulon** dans le secteur du Port Marchand. La société DALKIA a remporté cet appel à manifestation et travaille sur ce projet en partenariat avec la Métropole.

CHIFFRES CLÉS 2024

134 640 MWh d'électricité
et **33 187 MWh**
de chaleur, produits par l'Unité de Valorisation Énergétique à Toulon.

131 actions inscrites au Contrat de Baie démarquées en 2023, soit 55% du programme d'actions global.

450 participants à la seconde édition de la « Fête du cours d'eau, de la source à la mer », sur le bassin versant de l'Eygoutier.

Écologie urbaine

L'**écologie urbaine** consiste à traiter l'ensemble des problématiques environnementales qui concernent le milieu urbain ou périurbain, pour contribuer à améliorer le cadre de vie et la qualité de vie des habitants.

La transition énergétique désigne l'ensemble des transformations du système de production, de distribution et de consommation d'énergie effectuées sur un territoire dans le but de le rendre plus écologique et de diminuer son impact environnemental. La Métropole agit en faveur de la transition énergétique par un ensemble de leviers : actions de maîtrise de la demande d'énergie, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'amélioration de la qualité de l'air, d'augmentation de la production d'énergies renouvelables, de développement de réseaux énergétiques.

Pour le traitement des déchets, TPM est membre du SITTOMAT (Syndicat Intercommunal pour le Transport et le Traitement des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise). Il dispose d'une Usine de Valorisation Énergétique (UVE) qui transforme les ordures ménagères en vapeur d'eau et en électricité. La vapeur d'eau est transformée en énergie thermique pour les réseaux de chaleur (quartier de La Beaucaire à Toulon et Berthe à La Seyne-sur-Mer), tandis que l'électricité est réinjectée en majeure partie dans le réseau ERDF et utilisée pour alimenter l'UVE et le bâtiment du SITTOMAT.



La Seyne-sur-Mer

En matière de lutte contre les nuisances sonores, TPM élabore le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) et conduit des actions dans le cadre de ses compétences, en particulier en matière de mobilité. Ce plan tend à prévenir et réduire les niveaux de bruit des infrastructures de transports terrestres et à protéger la santé des populations.

En matière de surveillance de la qualité de l'air, la Métropole s'appuie sur un réseau de stations de mesures dont les résultats sont collectés et analysés par l'association AtmoSud, agréée à l'échelle régionale.

L'amélioration de la qualité de l'air s'appuie notamment sur un **Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET)** et sur le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) porté par la Préfecture (TPM étant partenaire).

Dès sa création, TPM a souhaité **agir pour la gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques** (enjeu majeur à l'échelle internationale, nationale et locale) en développant des démarches de contrats de baie. Ces dispositifs opérationnels permettent une gestion concertée et intégrée de la zone côtière, en associant les acteurs de la terre et de la mer. Un programme cohérent prévoit la mise en œuvre d'actions s'inscrivant dans une vision globale du territoire. La dynamique locale obtenue grâce à la fédération de tous les acteurs est un élément clé de la réussite de ces démarches.

QUELQUES DATES

✓ 11 juillet

Comité de Baie pour lancer la préparation de la phase 2 du Contrat de Baie

✓ 29 septembre

2^{me} édition de la Fête du cours d'eau sur le territoire métropolitain : « Au fil de l'Eygoutier, de la source à la mer »

✓ 25 novembre

Opération Provence Propre

PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

► La mise en œuvre de la 2^{nde} année du Contrat de Baie de la Rade de Toulon et des Îles d'Or (2023-2027)

Signé le 22 juin 2023 au Fort du Cap Brun et s'inscrivant dans la continuité des contrats précédents, le **Contrat de Baie actuel a pour objectif de poursuivre les efforts menés sur le territoire pour gérer durablement l'eau et les milieux aquatiques, à terre comme en mer.**



L'année 2024 a été marquée par le lancement ou la réalisation de nombreuses opérations :

- **Gestion durable de la ressource en eau** : élaboration du schéma directeur d'alimentation en eau potable, réhabilitation de réseaux d'eau potable pour limiter les fuites, sécurisation de l'alimentation en eau de Porquerolles avec la mise en service du sealine.
- **Préservation des milieux aquatiques** : entretien des berges et de la végétation des cours d'eau, acquisitions foncières pour la préservation des milieux naturels.
- **Gestion durable du littoral** : élaboration de la stratégie métropolitaine de gestion du trait de côte.

Le Jonquet au Revest-les-Eaux



- **Intégration des enjeux de l'eau dans l'urbanisme** : organisation de deux ateliers sur le cycle de l'eau pour le futur PLU intercommunal.

- **Lutte contre les pollutions** : suivi de la contamination chimique des eaux côtières, réhabilitation de 4 km de réseaux d'eaux usées pour améliorer leur fonctionnement, désimperméabilisation de plus de 10 000 m² d'espaces publics, suivi de la qualité des eaux de baignade, construction de la station d'épuration de Porquerolles, accompagnement des entreprises pour réduire leurs rejets industriels.



Future station d'épuration de Porquerolles

- **Communication et sensibilisation** : participation à des événements (Galathea, Inf'eau mer, Écogestes Méditerranée...), développement d'outils de communication autour du Contrat de Baie (vidéos, lettres d'information...).

Un travail de préparation de la phase 2 du Contrat de Baie a également été initié au cours de l'année 2024. Il fera l'objet d'une nouvelle contractualisation financière avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse dont le 12^{ème} programme d'aides financières entre en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

Fin 2024, 7% des actions du programme global étaient réalisés et 48% des actions étaient en cours, ce qui témoigne d'une volonté collective de mettre au cœur des préoccupations locales les enjeux liés à la gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques.



Fête du cours d'eau

► L'organisation de la 2^{ème} édition de la Fête du cours d'eau sur le territoire métropolitain : « Au fil de l'Eygoutier, de la source à la mer »

Organisée en septembre 2024 à l'occasion de la Journée mondiale des rivières, en partenariat avec le Syndicat de Gestion de l'Eygoutier, **la seconde édition de la Fête du cours d'eau a accueilli près de 450 participants.** Plusieurs rendez-vous scientifiques et artistiques ont été proposés sur différents secteurs du bassin versant.

► La participation à la 7^{ème} édition de l'opération Provence Propre

L'opération Provence Propre est inscrite à la programmation du Contrat de Baie et contribue, avec plus d'une dizaine d'autres initiatives en mer, sur le littoral et à l'intérieur des bassins versants du périmètre du Contrat, à la réduction de la pollution par les déchets des milieux naturels. Dans ce cadre, **une collecte de déchets sur les plages du Mourillon a été organisée et a permis de récupérer plus de 230 litres de déchets (mégots, canettes, bouteilles en verre...).**



100

► Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET)

Le PCAET est un outil de planification qui vise à limiter la vulnérabilité du territoire face au changement climatique, en développant notamment les énergies renouvelables et en maîtrisant la consommation d'énergie. En lien avec le Schéma Directeur Énergie (SDE), il a été actualisé en 2024 et intègre un diagnostic révisé ainsi qu'un bilan des émissions de gaz à effet de serre actualisé, une stratégie avec des objectifs revus à la hausse s'approchant de celle du SRADDET, un programme d'actions synthétique, un bilan sur le déploiement des zones d'accélération des énergies renouvelables et une évaluation environnementale mise à jour. Le document de PCAET sera proposé pour approbation au cours de l'année 2025.

Dans le cadre de sa mise en œuvre, des ateliers du Plan Climat ont été organisés en mai et décembre sur la thématique des zones d'accélération de la production en énergies renouvelables.

► Étude d'une Zone à Faible Émission (ZFE)

La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 a souhaité la mise en place d'une ZFE en 2025 dans les métropoles de plus de 150 000 habitants dans le cadre de la lutte contre la pollution de l'air. TPM a engagé, à ce titre, un travail approfondi en 2023 et 2024 pour définir un périmètre.

La Métropole s'inscrit dans les agglomérations sans dépassement régulier des normes de qualité de l'air depuis 2017 compte tenu de nombreuses actions.

En quelques années seulement, le territoire a même connu une baisse significative de l'ensemble des polluants atmosphériques. La réforme engendre également des impacts pour les usagers les plus précaires, souvent les plus dépendants de leur véhicule.

La mise en place d'une ZFE a donc été suspendue en 2025 en raison des réflexions nationales en cours sur ce sujet.



► Des avancées dans la lutte contre les nuisances sonores

Les Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) établissent un diagnostic, des objectifs et un programme d'actions, afin de prévenir et réduire les niveaux de bruit des infrastructures de transports terrestres et de protéger la santé des populations. L'élaboration du PPBE de l'échéance 4 a débuté au cours de l'année 2024. **Durant cette première phase les cartographies stratégiques du bruit ont été élaborées.** Un comité de pilotage de validation de ces dernières a eu lieu le 11 décembre 2024.

► Lancement d'une stratégie d'adaptation des espaces publics au changement climatique

La Métropole TPM s'est engagée dans le programme d'accompagnement du CEREMA « Territoires adaptés au climat de demain » en vue d'engager une démarche ambitieuse d'adaptation des espaces publics au changement climatique. Le 12 décembre, **un premier séminaire a réuni plus de 60 acteurs de différents horizons pour la présentation d'un diagnostic climatique sur le territoire métropolitain et la co-construction d'un état des lieux initial.**

L'accompagnement doit se poursuivre tout au long de l'année 2025 : diagnostic « sensible », suivi d'expérimentations de terrain, recommandations pour une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) « Qualité des espaces publics » du futur PLUi et séminaires de capitalisation.

► Élaboration du bilan carbone des actifs et services numériques

La démarche vise à aligner la Métropole avec les lois Reen (réduction de l'empreinte environnementale du Numérique) et Agec (anti-gaspillage pour une économie circulaire).

En 2024, l'inventaire des équipements numériques et l'empreinte carbone, mesurée à 1500 tonnes de CO₂, ont permis d'élaborer un plan d'actions visant 5 axes stratégiques : mettre en œuvre et organiser une gouvernance globale, développer une culture numérique responsable, mettre en place une politique d'achat numérique responsable, concevoir un environnement de travail durable et souhaitable et optimiser l'infrastructure numérique. Ce bilan annuel est repris dans le Plan Climat-Air-Énergie et valorisé dans le Rapport Développement Durable.

► Bilan des actions de la Métropole en matière de développement durable

TPM établit chaque année le bilan des actions en matière de développement durable conduites en interne et à l'échelle du territoire. Le Rapport Développement Durable 2024 a été approuvé en Conseil métropolitain le 29 novembre 2024 et mis en ligne sur le site Internet de la Métropole.

TPM poursuit son engagement dans le Contrat d'Objectif Territorial.

La mobilisation de la Métropole en faveur de la transition écologique du territoire a été reconnue lors du comité de Pilotage du **Contrat d'Objectifs Territorial (COT)** réuni le 25 novembre.

L'audit réalisé en octobre 2024 établi le score Climat-Air-Énergie de 50,3% (niveau 2 étoiles) et constate une progression dans le référentiel de +5%. Le score Économie circulaire de 2022 atteint 18,9% (niveau 1 étoile).

Cette évaluation témoigne d'une dynamique collaborative marquée par **des ateliers de co-constructions du COT et l'identification d'actions BOOSTER 2025-2027.**

Pour rappel, le COT s'inscrit dans **CAP Cit'ergie** European Energy Award le prolongement des labellisations Cit'ergie depuis 2018 et économie circulaire depuis 2022. Présidé par les élus de deux compétences fortes de la Métropole, le développement économique et la préservation de l'environnement, **il soutient les collectivités dans leur transition écologique.** Dès lors, TPM bénéficie à la fois de l'accompagnement d'un conseiller COT et d'une aide financière à hauteur de 350 000 € maximum sur 4 ans en investissement et en fonctionnement. Cette dernière, permet de dynamiser les actions transversales en matière d'Économie Circulaire (ECi) et de Climat-Air-Énergie (CAE).

€ DÉPENSES 2024

LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

Fonctionnement : 3,5 M€
(base taxe GEMAPI
hors coût de personnel)

Investissement : 5 M€
(base taxe GEMAPI)

LUTTE CONTRE LES CHUTES DE BLOCS

Fonctionnement : 114 351€
Investissement : 2 278 417€

CHIFFRES CLÉS 2024

60 km de cours d'eau parcourus
pour le diagnostic de la végétation
et **30 km** débroussaillés.

400 m² de falaises mises en sécurité
sur le Faron.

15 000 m² de fau cardage
sur l'ensemble de la commune de Toulon.

20 diagnostics de vulnérabilité
aux inondations de logements.

3 diagnostics de vulnérabilité
aux inondations de bâtiments
publics.

2 nouvelles caméras de surveillance
des cours d'eau.

Transition écologique et protection de l'environnement

Prévention des risques

La Métropole Toulon Provence Méditerranée est compétente pour la prévention d'un ensemble de risques sur son territoire. Son action se déploie en 4 volets :

- **La prévention des inondations** est partie intégrante de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) pour les inondations par débordement de cours d'eau et par submersion marine. Sur les bassins versants du Gapeau, de l'Eygoutier et de la Reppe, la Métropole a transféré cette compétence aux 3 syndicats de rivière dont elle est membre avec les autres EPCI voisins de TPM également concernés par ces bassins versants. Sur les autres bassins versant, principalement le Las, le Faveyrolles, le Roubaud, leurs affluents et les autres petits cours d'eau côtiers, la Métropole dispose d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) pour mettre en œuvre un programme de gestion de la végétation des berges afin de pouvoir intervenir sur ces cours d'eau non domaniaux.

La prévention des inondations relève également de la compétence « assainissement des eaux pluviales urbaines », pour les inondations par ruissellement. Avec la fin de la mise en œuvre d'un premier Programme d'Actions et de Prévention des Petits Côtiers Toulonnais - PAPI PCT (2018-2021>2023), et la labellisation en 2004 du deuxième PAPI PCT (2024-2029), la Métropole mène un travail partenarial avec l'ensemble des acteurs du territoire pour développer la connaissance et la conscience des risques, et réduire la vulnérabilité du territoire.

Bassin de rétention des Moulières à La Valette-du-Var



UNE DATE

✓ 28 juin

Labellisation du PAPI PCT
(2024-2029)

- La Métropole agit également pour **gérer durablement son littoral**. Face aux conséquences du changement climatique (montée des eaux, risque de submersion marine...), la gestion du trait de côte et notamment la lutte contre l'érosion deviennent un enjeu majeur du territoire. En lien avec les stratégies nationales et départementales, et en complément de démarches en cours, la Métropole met en place une stratégie sur son territoire prenant en compte plusieurs principes : la compréhension des processus naturels ; l'identification de facteurs aggravants liés aux activités humaines ; l'identification des enjeux écologiques, humains, économiques, touristiques, urbanistiques ; la recomposition spatiale ; l'utilisation de méthodes douces.
 - **En complément, la Métropole soutient ou reprend des projets initiés par les communes pour préserver son littoral** (Baie des Sablettes, Tombolo ouest et Ceinturon à Giens par exemple) dans le cadre de compétences transférées.
 - La Métropole intervient également pour la sécurisation, l'aménagement et la mise en valeur du sentier du littoral. Ainsi la Métropole intervient sur l'ensemble des communes littorales pour assurer les opérations de sécurisation (travaux sur falaise et suivi géologique).
 - La Métropole intervient dans **la sécurisation des falaises les plus instables du Mont Faron** en collaboration avec la ville de Toulon. Un programme ambitieux de sécurisation a été élaboré sur 19 sites identifiés comme les plus dangereux, en tenant compte de l'ensemble des contraintes environnementales. D'ici la réalisation des travaux, site par site, **un système de surveillance géotechnique a été mis en place avec gestion de l'alerte**.
- Un suivi écologique et des mesures compensatoires complètent les démarches de protection de cet espace remarquable. TPM intervient également dans **le confortement des falaises surplombant la station d'épuration AmphitriA, sur le site de Cap Sicié**.

- Enfin, la Métropole contribue à la préparation aux événements de sécurité civile. Depuis 2008, le Plan InterCommunal de Sauvegarde de la Métropole TPM intervient auprès des communes afin d'apporter un soutien logistique à l'ensemble des communes de son territoire. Sa vocation est de préparer la réponse à toutes les phases de situations de crise.





PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE :

► PAPI - Programme d'Actions et de Prévention des Inondations des Petits Côtiers Toulonnais

Ces programmes permettent de mettre en synergie tous les acteurs du territoire concernés par les risques inondation et de bénéficier d'importantes subventions de l'État.

Le second PAPI PCT (2024-2029) a été labellisé par l'État le 28/05/2024 suite à l'avis du Comité de bassin Rhône Méditerranée.

Le programme comprend 74 actions, portées par la Métropole, le syndicat de l'Eygoutier, celui de la Reppe, ainsi que l'État pour un montant de 55 millions d'euros sur 6 ans.

En 2024, la Métropole a continué sa campagne de sensibilisation et de communication sur le risque inondation : (lettre d'actualité PAPI, spots radio, salon « Horizon climat »). La Métropole a signé deux conventions de partenariat avec la CCI et la Chambre d'Agriculture du Var pour la poursuite des actions de communication auprès des acteurs économiques et la poursuite de la démarche de diagnostics et d'accompagnements auprès des entreprises et exploitants agricoles.



Une aide aux particuliers, complétant l'aide de l'État, a été votée par la Métropole afin d'inciter la réalisation de travaux

limitant le risque inondation des logements sur les bassins versants de la Reppe et du Roubaud. Par ailleurs, **12 artisans ont signé une charte d'engagement pour développer les actions de réduction de vulnérabilité.**

Une application SIG « urbanisme et inondation » a été mise en place pour la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme.

2 nouvelles caméras de surveillance des cours d'eau ont été installées sur le Roubaud et sur le Las.



► Les études et aménagements pour réduire les inondations

À **Toulon**, les études sont en cours pour la réalisation d'une zone d'expansion de crue sur le Domaine de Verrilli. Obtention des autorisations environnementales pour réaliser le curage de la rivière couverte.

À **Six-Fours-les-Plages**, les études sont en cours pour les bassins de rétention sur le Bouchou au niveau du chemin de La Forêt et du quartier Barras, ainsi que pour l'amélioration de l'exutoire de l'Augias.

À **Hyères**, poursuite des études de la zone d'expansion de crue du Roubaud en lien avec l'aménagement de la ZAE.

Schéma directeur pluvial et de ruissellement de la Métropole : finalisation des propositions de programme de travaux sur le réseau pluvial.

► La sécurisation du mont Faron

La Métropole et la ville de Toulon se sont engagées dans un ambitieux programme pluriannuel de prévention contre la chute de blocs (2020-2032). Ce programme concerne 19 sites jugés comme les plus risqués pour les populations.

Suite aux autorisations obtenues des services de l'État en 2019, 7 secteurs ont été mis en sécurité depuis sur les secteurs Ouest Faron, secteurs Sud et Nord-Ouest.

En 2024, le suivi environnemental s'est poursuivi pour s'assurer de la recolonisation des espaces.

► La sécurisation de la falaise surplombant la station AmphitriA au Cap Sicié

La Métropole réalise depuis 2018, le confortement des falaises surplombant la station d'épuration AmphitriA sur la commune de La Seyne-sur-Mer afin de sécuriser le personnel de la station. Les travaux ont été finalisés en 2021.

Suite à la réalisation des premières inspections en 2023, l'entretien des ouvrages a été réalisé en 2024 et une nouvelle intervention est initiée pour consolider certains secteurs.

► Le programme d'entretien des cours d'eau côtier de la Métropole et la Déclaration d'Intérêt Général (DIG)

Dans le cadre de la compétence GEMAPI, la Métropole met en œuvre un programme d'entretien pluriannuel des cours d'eau de son territoire. **En 2024, environ 60 km de cours d'eau ont été prospectés, et un entretien raisonnable de la végétation a été réalisé sur 30 km.** Ces travaux ont principalement consisté en des opérations d'abattage sélectif, de débroussaillage et de ramassage de déchets.

Une action d'envergure a également été menée sur le Las permettant de retirer 335 m³ de bois mort et de déchets charriés par le cours d'eau lors des crues de février et mars 2024.

Par ailleurs, **une opération ponctuelle a été nécessaire pour nettoyer le site de la « Salle Verte », espace naturel aquatique abritant une riche biodiversité, fragilisé par des dégradations et l'abandon de déchets.**



La sécurisation du mont Faron



Données d'activités de l'administration

Commande publique et politique achat

229 marchés notifiés, **114** avenants
et **169** actes de sous-traitance notifiés.
17 contrats de concessions notifiés.

Depuis 2023, la Métropole s'est engagée dans une démarche d'achat responsable et de performance de l'achat public formalisée par le SPASER adopté en décembre 2022 et médaillé en 2024 dans le cadre des trophées décision achats.



→Ainsi pour 2024 :

71% intègrent les **enjeux de développement durable**.
21% s'inscrivent dans une démarche d'économie circulaire.

34% intègrent des considérations en faveur de l'inclusion sociale.

84% des marchés attribués aux entreprises du territoire métropolitain concernent les TPE/PME.

→Quelques opérations remarquables :

- Rénovation de l'Opéra de Toulon, 28 lots, travaux estimés à **25 000 000 € HT**.
- Rénovation de la piste et la toiture du Vélodrome d'Hyères, travaux estimés à **283 000 € HT**.
- Marché global de performance pour la création du Centre Aquatique du Vallon du Soleil à La Crau, travaux estimés à **6 620 000 € HT**.

→Quelques concessions et Délégations de service public :

- Délégation de Service Public pour l'exploitation d'activités de bain de mer sur la commune de Hyères.
- Concession pour la mise à disposition, l'installation, l'entretien et l'exploitation d'abris voyageurs publicitaires ainsi que la fourniture de services associés.
- Conventions pour l'exploitation des lots de plage et des établissements de restauration des plages artificielles du Mourillon.



Assemblées

351 délibérations du Conseil métropolitain.
730 délibérations du Bureau métropolitain.

1199 décisions du Président
et **176** arrêtés du Président.



Communication

→ Plusieurs événements majeurs couverts :

Double tombolo, signature convention école Camondo, Faites du Vélo, inauguration Sealine Porquerolles, Petit train de l'Almanarre, inauguration sentier du littoral au Pradet, lancement nouvelle ligne 72 de bus Ollioules/Sanary, lancement démarche Mécénat TPM, inauguration tympan du Salin des Pesquiers, avant-première série Tom et Lola, Trophées TPM, lancement des travaux de l'Opéra TPM, signature convention OGS, ...

→ Publications :

12 CLIP (journal interne), guide Mobilité durable pour salariés et étudiants, rapport annuel Accessibilité, guides Mobilité, dépliants PAPI, dépliants Mécénat, brochure Club Mobilité Employeur, Le Contrat de ville, Les aides au permis, Rapport Développement Durable 2024, Rapport d'activités 2023, Livret Trophées TPM 2024, Rapport des déchets 2023, programme saison culturelle du Conservatoire TPM, programme des Rendez-vous biodéfavorables, dépliant Fête de la Nature et Fête des Salins... + flyers, kakémonos, banderoles, affiches, panneaux, ...

→ Communication digitale :

12 newsletters.

99 vidéos diffusées sur différents canaux : site Internet, Facebook, Instagram, réseaux sociaux Terre de Sport, site Internet du Conservatoire, vœux TPM, ...

90 Post Facebook.

30 publications Instagram + nombreux partages de stories d'équipements/partenaires.

140 actualités sur le site www.metropoletpm.fr et de nombreux agendas.

→ Relations Presse :

36 achats d'espace publicitaire presse-média sur 12 évènements.

44 évènements sur lesquels la Métropole a communiqué auprès des médias (conférences de presse, conseils métropolitains, communiqués de presse).

251 retombées presses directes dans des médias locaux et régionaux & médias spécialisés et 14 médias nationaux.

Archivage

840,15 mètres linéaires occupés.

31,75 mètres linéaires éliminés.

170 mètres linéaires de nouvelles archives.

6 sessions de formation interne
pour **107 agents formés.**



Finances

1 budget principal et **10** budgets annexes (suppression de 8 budgets).

78 806 mandats de paiement.

8524 titres de recette.

Mise en place de l'annexe « impact du budget pour la transition écologique » dans le CFU 2024.

Vie associative (tous services confondus)

Plus de **450** associations aidées par la Métropole.
15 487 515 € attribués.

Ressources humaines

7106 arrêtés et contrats établis dans tous les domaines RH (carrière, paie, maladie, retraites, discipline, ...).

3034 jours de formation réalisés.

5966 candidatures sur des postes publiés,
1346 candidatures spontanées.

399 jurys organisés.

6 réunions de dialogue social :

3 séances du Comité Social Territorial.
3 séances de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail.

- Mise en œuvre du règlement des astreintes et permanences de la Métropole au 1^{er} janvier 2024.
- Versement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.
- Lancement d'une étude organisationnelle de la fonction RH.
- Mise en place d'un service d'accompagnement social au profit des agents.
- Mise en œuvre du nouveau RIFSEEP le 1^{er} juillet 2024.
- Poursuite du chantier relatif à l'acquisition d'un logiciel de gestion des temps et des activités (GTA) et d'un système d'information RH (SIRH) mutualisés avec la ville de Toulon.

Contrôle de gestion

→ Gestion des risques et process internes :

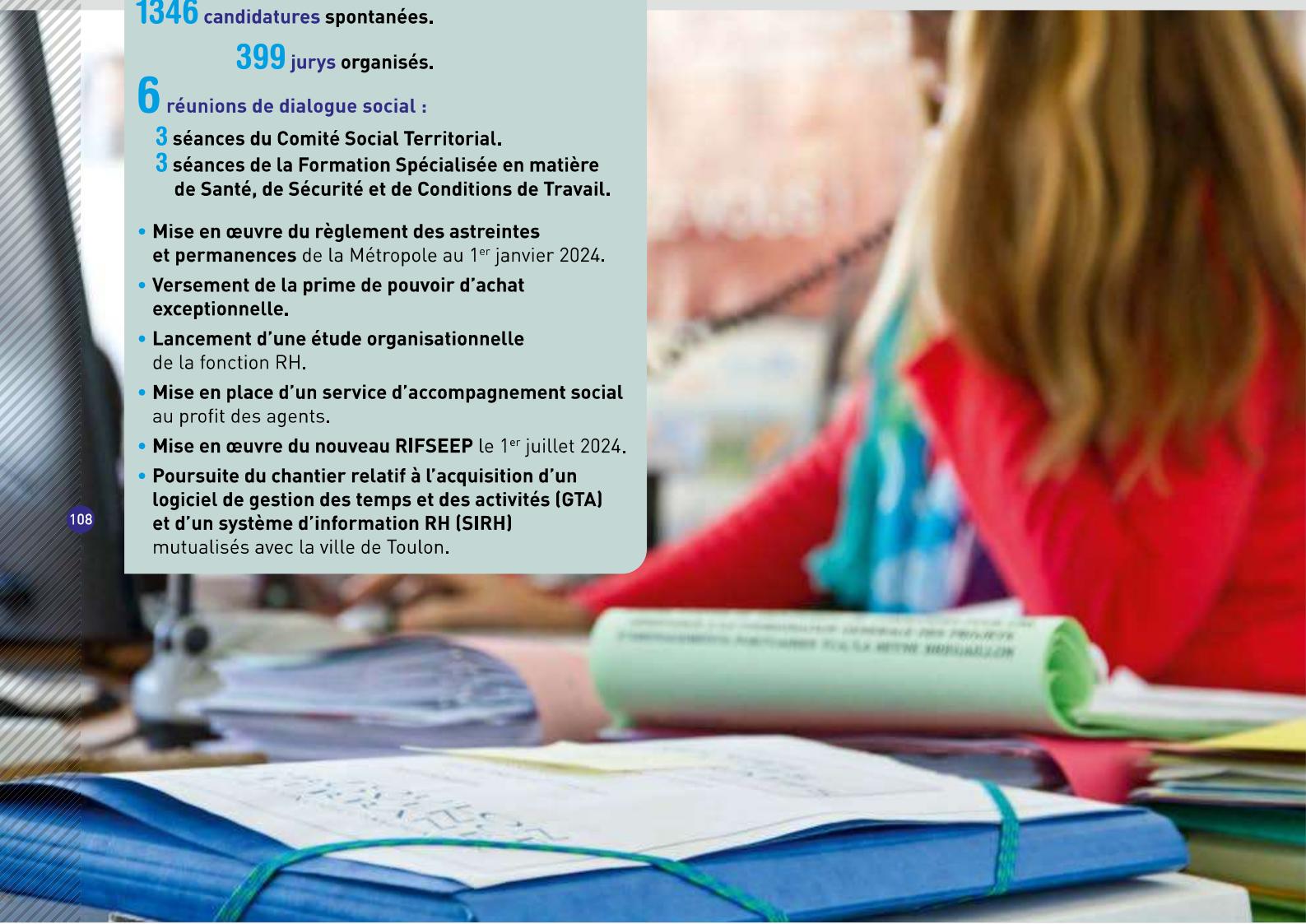
- **Probité** : diffusion de la cartographie des risques et organisation d'une sensibilisation des agents (59 agents formés).
- **Déploiement du Système d'Information Décisionnel Finance (SID).**
- **Rédaction du nouveau Règlement Budgétaire et Financier (RBF)** en collaboration avec la Direction des finances.

→ Contrôles et suivis des plans d'actions :

- **Subventions** : 61 dossiers contrôlés, accompagnement des services instructeurs et réalisation d'un bilan annuel identifiant des pistes d'amélioration.
- **Carnets de bord** : contrôle de 200 véhicules de service.
- **Régies portuaires** : 7 ports contrôlés et bilan des contrôles.
- **Suivi de 7 plans d'actions.**
- **Élaboration et mise en œuvre des actions de gestion du parc auto.**

→ Contrôle externe :

- Mise à jour de la galaxie des satellites.
- Contrôle de 3 Rapports des mandataires pour les SEM/SPL.
- Contrôle de 4 Rapports Annuels des DSP/Concessions (RAD).
- Contrôle des garanties d'emprunt.





Patrimoine bâti

283 bâtiments gérés par la Métropole.

17 571 heures de main d'œuvre pour les travaux réalisés en régie.

4232 compteurs pour la fourniture d'énergies (gaz, eau, électricité).

→ Principaux travaux d'investissement réalisés :

- **Châteauvallon** : travaux de mise en conformité des installations électriques et reprise étanchéité théâtre : **38 300 €**.
- **Maison de la Créativité** : sécurisation de l'ensemble des vitrages oscillo-battants : **157 000 €**.
- **Hôtel de la Métropole** : création d'une classothèque au 6^{ème} étage, réfection complète de la salle de réunion au 8^{ème} et réfection complète de l'amphithéâtre (sol, murs, plafond) avec remplacement des fauteuils : **245 000 €**.
- **Conservatoire site de Toulon** : réfection complète de la salle B1, remplacement et mise en conformité de l'alarme incendie, réfection de 6 salles de cours (phonique et acoustique), installation climatisation : **757 000 €**.
- **Villa Noailles** : reprise des volets (deuxième tranche travaux engagés en 2023), divers travaux de remise en peinture et réfection des sols du palier et des escaliers, reprise façade salon rose, mise en conformité de l'installation parafoudre, amélioration des éclairages extérieurs, travaux électriques pour mise en valeur de diverses salles, installation contrôle accès du jardin accompagné de l'installation de caméras : **260 300 €**.

• **Hôtel des Arts** : mise en conformité éclairage extérieur, modification de l'installation contrôle d'accès, reprise menuiseries extérieures suite à effraction : **30 000 €**.

• **Théâtre Liberté** : installation d'un nouveau vitrage en façade, installation blocs portes diverses salles, remise en peinture du théâtre : **118 500 €**.

• **Parc d'activités marines de Saint-Mandrier-sur-Mer / H5** : remplacement EPMR et divers travaux électriques : **100 000 €**.

• **Les Salins** : reprise structure hangar de la Mouture, mise en conformité électrique des bâtiments : **32 000 €**.

• **La Riperte** : réfection des vestiaires : **73 000 €**.

• **Conservatoire site du Pradet** : isolation acoustique des escaliers et de l'Auditorium : **57 000 €**.

• **Villa Tamaris** : remplacement des fenêtres façades Est et Ouest pour amélioration thermique, reprise étanchéité de la terrasse, remplacement des Vélux et des faîtières : **330 000 €**.

• **Constant Perroud** : réfection complète du bâtiment : **270 000 €**.

• **CTM Sud de La Valette-du-Var** : reprise de l'installation contrôle d'accès, remplacement de la vidéo surveillance, travaux de cloisonnement et de peinture pour le réaménagement des bureaux, divers travaux électriques et modification de l'installation climatisation suite à l'aménagement de bureaux : **78 300 €**.

• **CTM Saint-Mandrier-sur-Mer** : réfection des vestiaires : **130 000 €**.

• **Aires des gens du voyage de La Millone et de La Chaberte** : reprise des installations d'évacuation des eaux usées : **134 000 €**.

Immobilier et foncier

→ Action foncière

76 dossiers d'acquisitions foncières réalisées pour un total de **7 522 771,50 €**.

17 dossiers de cessions foncières pour un total de **505 339 €**.

6411 déclarations d'intention d'aliéner traitées sur l'ensemble des **12** communes.

17 exercices du droit de préemption dont : **0** exercice direct par la Métropole, **9** demandes de restitution du Droit de Préemption Urbain auprès des services de l'État pour des exercices délégués à l'Établissement Public Foncier (EPF) PACA, à Var Aménagement Développement et aux communes et **8** exercices délégués directement aux communes par la Métropole.

Acquisition d'un terrain au Pradet pour la création d'une nouvelle ressourcerie (510 076,56 €).

Acquisitions de terrain dans le cadre de la GEMAPI pour un total de 3 643 860 €.

→ Gestion immobilière et domaniale

113 biens remis en gestion par l'EPF PACA.

72 locataires (dont 21 mouvements).

58 autorisations ou conventions d'occupation temporaire (AOT ou COT) du domaine public métropolitain.

10 prises à bail signées. **25** logements de fonction.

27 biens en copropriété (assemblées générales...).

8 mises en concurrence.

11 interventions de sécurisation de biens en urgence.

108 710 m² de débroussaillage sur **49** sites EPF.

Courrier

4748 courriers reçus (enregistrés).

35 801 courriers remis.

Juridique

300 avis formalisés.

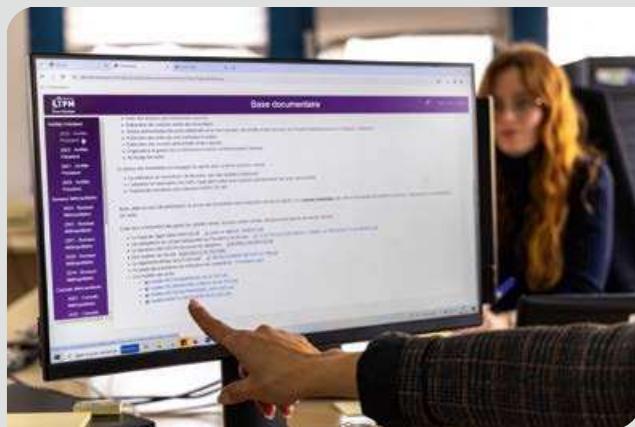
Moyens généraux

32 910 appels téléphoniques gérés par l'accueil.

863 ordres de réparation pour **873** véhicules légers/utilitaires et 2 ou 3 roues.

10 bâtiments surveillés et **258** biens visités régulièrement.





Ressources numériques (Direction mutualisée avec la ville de Toulon)

3525 PC fixes. **645** PC portables.

32 salles de visioconférence.

2957 utilisateurs métropolitains pouvant accéder au guichet unique IZI.

560 moyens d'impressions et **19** traceurs.

524 serveurs. **4200** comptes utilisateurs connectés au Système d'Information.

5989 boîtes mails. **228** To de stockage actif (Fichiers).

1,27 Po de sauvegarde.

18 sites TETRA (radio).

196 applications en production et plus de **100** montées de version.

176 applications gérées en interne dont **34** développement spécifique.

549 Switchs réseau **221** bornes wifi. en production.

744 utilisateurs actifs SIG (Système d'Information Géographique) pour **282** applications.

3024 téléphones fixes et **999** lignes actives dans la flotte mobile.

16 830 tickets (13061 incidents, 3768 demandes).

35 projets applicatifs.

214 bâtiments TPM, ville de Toulon interconnectés informatiquement (sièges Métropole et ville de Toulon, écoles, CCASS, ports, complexes sportifs, musées, déchetteries...).

528 km de fibre optique.

379 caméras de vidéo protection.

1 Datacenter équipé de **2** salles serveurs (plus de 65 machines, 100 switchs...) et **1** zone technique Datacenter (2 groupes électrogène, 2 onduleurs, 3 groupes froids...).

1500 capteurs déployés dans le cadre du projet SMART.

2 agents délégués à la protection des données en charge du registre de traitement des données.



Impression : Groupe IMPREMIUM - 170 exemplaires
© Photos : TPM / Hortense Hébrard, Frédéric Robert et Olivier Pastor



TOULON
LA SEYNE-SUR-MER
HYÈRES
SIX-FOURS-LES-PLAGES
LA GARDE
LA VALETTE-DU-VAR
LA CRAU
OLLIOULES
LE PRADET
CARQUEIRANNE
SAINT-MANDRIER-SUR-MER
LE REVEST-LES-EAUX

Hôtel de la Métropole
107, boulevard Henri Fabre
CS 30536
83041 Toulon Cedex 9
Tél. : 04 94 93 83 00
www.metropoleTPM.fr